

Diplôme des conservateurs de bibliothèque

Mémoire d'étude / avril 2008

**Histoire de la bibliothèque
municipale classée de Versailles :
inventaire et analyse des archives**

Vincent Haegele

Sous la direction de Dominique Varry

Professeur des Universités à l'Enssib (Histoire du livre et des bibliothèques)

Directeur de la Recherche

Chargé de conférences à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (IVe section)

Remerciements

Nous tenons spécialement à remercier la Bibliothèque municipale de Versailles, sa directrice, Mlle Marie-Françoise Rose, Mme Élisabeth Maisonnier, responsable du Pôle patrimoine et le personnel dans son ensemble pour l'accueil qui m'a été fait et l'aide qui m'a été apportée à de nombreuses occasions. Nous distinguons particulièrement M. Pierre-Emmanuel Biot et M. Émile Doan , dont les noms devaient être cités dans ce mémoire.

Nous remercions également très chaleureusement Mme Gautier-Desvaux, directrice des Archives départementales des Yvelines, Mme Corinne Hubert, directrice des Archives communales de Versailles pour l'intérêt qu'elles ont montré envers notre projet.

Tous nos remerciements vont encore à M. Roidot, ancien conservateur de la bibliothèque municipale de Versailles, dont la mémoire nous a été très précieuse.

Enfin, nous adressons toute notre reconnaissance à M. Édouard Bouyé, directeur des Archives départementales du Cantal, dont les renseignements sur les travaux réalisés dans son département nous ont été très utiles.

Résumé :

Les archives de la Bibliothèque municipale de Versailles, longtemps inexploitées, constituent un fonds précieux pour l'histoire du bâtiment, des pratiques culturelles et de la lecture publique en France aux XIX^e et XX^e siècles. Le mémoire présente un état complet des sources existantes en France, un exposé des éléments historiques dégagés au cours des premières recherches et un inventaire sommaire des archives de la bibliothèque.

Descripteurs :

Bibliothèque municipale (Versailles)
Archives
Histoire – Sources
Inventaires

Abstract :

The archives of the Public library of Versailles, which have remained unexploited, form a precious amount for the history of architecture, cultural practises and public libraries in France during 19th and 20th centuries. This report presents a complete state of sources, a historical description of the library's first years and a brief inventory of the archives.

Keywords :

Bibliothèque municipale (Versailles)
Archives (France)
History – Sources
Inventories

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.



Contrat *Creative Commons*

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des Conditions Initiales à l'Identique
2.0 France License (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>)

Table des matières

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 7 |
| PRÉSENTATION ET ANALYSE DES SOURCES | 19 |
| SOURCES MANUSCRITES | 20 |
| <i>Sources mises à disposition par la bibliothèque de Versailles.....</i> | <i>20</i> |
| Les manuscrits..... | 20 |
| Les papiers des conservateurs | 22 |
| Académie de Versailles et Amis de la bibliothèque | 23 |
| <i>Les fonds conservés par les archives communales de Versailles.....</i> | <i>24</i> |
| Ancien régime et Révolution | 24 |
| Conseil municipal, commissions et administration de la commune..... | 25 |
| Bibliothèque municipale..... | 25 |
| <i>Les fonds conservés par les archives départementales des Yvelines</i> | <i>27</i> |
| Ancien régime et révolution..... | 27 |
| Archives contemporaines | 28 |
| <i>Autres établissements.....</i> | <i>29</i> |
| Archives nationales..... | 29 |
| Archives du Ministère des Affaires étrangères | 30 |
| Archives du Service Historique de l'Armée de Terre et Archives de la Marine .. | 30 |
| SOURCES IMPRIMÉES | 31 |
| <i>Sources spécifiques à la bibliothèque de Versailles.....</i> | <i>31</i> |
| <i>Autres sources</i> | <i>32</i> |
| ÉLÉMENTS HISTORIQUES | 35 |
| HISTOIRE D'UN BÂTIMENT : DE L'HÔTEL DE LA GUERRE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : | 35 |
| <i>La création des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères.....</i> | <i>35</i> |
| <i>Du ministère à la bibliothèque</i> | <i>38</i> |
| <i>Les difficiles débuts d'une bibliothèque municipale (1804-1830)</i> | <i>41</i> |
| <i>La naissance d'un service de lecture publique moderne (1830-1873)</i> | <i>46</i> |
| LES PRINCIPAUX DIRECTEURS (1815-1945)..... | 52 |
| INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA BIBLIOTHEQUE DE VERSAILLES | 67 |
| LE PLAN DE CLASSEMENT | 67 |
| Qu'est-ce qu'un plan de classement ? | 67 |
| Structure du plan de classement | 68 |
| INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES | 71 |
| CONCLUSION | 91 |
| BIBLIOGRAPHIE | 95 |
| TABLE DES ANNEXES | 99 |
| INDEX DES NOMS DE PERSONNES | 111 |

INTRODUCTION

Le présent travail répond à un triple objectif : le repérage des éléments nécessaires à la rédaction d'une histoire générale de la bibliothèque municipale de Versailles, l'analyse de toutes les sources existantes pouvant aider à la connaissance de l'histoire du bâtiment, avant et après la création de la bibliothèque, l'inventaire des archives conservées sur place en fonction d'un plan de classement préalable. Autant de sujets qui nous ramènent à la question de la place des archives dans la rédaction de l'histoire des bibliothèques dont la création remonte à plus d'une centaine d'années.

Il n'est jamais inutile de rappeler en tout premier lieu la définition historique des archives, inscrite dans la loi dite de 1979 et reprise dans le code du patrimoine, article L211-1 : « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité¹. » Cette définition doit rester la ligne conductrice de ce mémoire et nous aider à penser la nature des archives des bibliothèques. Pourtant des questions, des problématiques demeurent : quelle est la place de l'archive en bibliothèque ? Comment la conserver ? Comment la communiquer ? Quelles sont les relations à nouer avec les institutions spécialement destinées à la traiter ? Sa place est-elle légitime ? Á cette dernière question, nous répondons par l'affirmative, sans hésitation, mais en y plaçant toutefois une restriction : les bibliothèques sont légitimes à conserver leurs propres archives si celles-ci remontent à une époque ancienne, expliquent l'histoire du bâtiment qui les abritent et sont susceptibles d'être communiquées aux lecteurs qui le désirent. Il sera temps, ensuite, d'analyser la situation juridique de ces fonds.

Dans un premier temps, il serait très utile de spécifier la nature réelle des documents que nous traitons dans le présent mémoire. De ce fait, nous distinguons dans un premier temps les archives de bibliothèque dites « historiques » des archives dites « courantes ». Sont considérées comme « historiques » les archives antérieures à l'année 1945 : à ce titre, entrent dans l'inventaire toutes les pièces conservées jusqu'à ce jour, quelle que soit leur nature ou leur valeur historique : correspondance des directeurs d'établissement, notes de service, copie de registres des délibérations au conseil municipal, contributions de personnes tiers appartenant au monde des savants et érudits. Cette petite liste est bien loin d'atteindre l'exhaustivité. Nous aurons l'occasion de les détailler plus en avant dans l'analyse des sources et l'inventaire général que nous avons produit pour la bibliothèque de Versailles. Entrent dans notre catégorie d'archives « historiques » des archives qui ont pu être en une autre époque des archives « courantes ».

La définition des archives « courantes » nous amène à nous interroger plus en avant : qui sont-elles ? Formellement, peuvent entrer dans cette catégorie tous les papiers

¹<http://www.legifrance.gouv.fr/./affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006845559&idSectionTA=LEG SCTA000006159940&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20080307>

postérieurs à 1945. Un certain nombre d'entre eux peuvent être considérés en temps normal comme des éliminables, promis au pilon après validation des services compétents, en l'occurrence les Archives municipales, et leur tutelle, les Archives départementales². Néanmoins, il convient de distinguer dans ces archives dites « courantes » un certain nombre de documents pouvant perpétuer ultérieurement l'histoire de la bibliothèque et de ses collections. Parfois, une seule facture permet de connaître précisément l'entrée et la constitution d'une collection, précision bien utile pour le bibliothécaire, et *a priori* pour l'historien des bibliothèques, les arrivées et départs des conservateurs pouvant entraîner des pertes d'information. L'entrée et les conditions d'entrée d'un fonds peuvent se révéler d'une première importance dans le cadre de la réalisation d'un inventaire ou d'un catalogue. De ce fait, si une partie des archives dites « courantes » sont souvent destinées, à court ou long terme, à l'élimination, en raison de l'accroissement considérable de la production de documents, inhérent à toute administration depuis les années 1950, il convient d'user de prudence et de recourir, si nécessaire, à la technique de l'échantillonnage. D'où l'utilité d'introduire, de façon régulière, tableaux de gestion et plans de classement dans les bibliothèques. Nous verrons plus annexes en quoi ils doivent consister, la bibliothèque de Versailles ayant participé dernièrement à la rédaction d'une « charte d'archivage », initiée par les Archives communales et validée en dernier ressort par les Archives départementales.

Les archives et les bibliothèques restent à ce jour deux mondes bien distincts, et à juste titre, compte tenu de l'histoire bien particulière de ces services. Il n'est pour l'heure en aucun cas question d'imiter le modèle québécois, où la bibliothèque nationale et les archives nationales ont été fondues au cours de l'année 2002 en une même et unique institution, la BANQ³. Celle-ci trouve son originalité dans direction centrale, garantissant aux lecteurs des deux pôles les mêmes conditions de recherche, dans un bâtiment commun de 20 000 m².

La fondation d'un tel établissement, au fonctionnement désormais efficace, ne s'est pas fait sans mal, mais l'histoire relativement récente du Canada et de la province du Québec, a permis une telle entreprise. La Bibliothèque nationale a été réunie dans un premier temps à la Bibliothèque centrale de Montréal, pour former la Grande bibliothèque de Montréal⁴. Dans un second temps, la fusion de cette institution avec les archives a couronné la fondation dans la capitale d'un établissement d'un mode nouveau, destiné à conserver un patrimoine qui se décline en deux supports, livres et archives. La création de la BANQ a également donné lieu à une refonte de la formation documentaire des personnels, un surcroît de fréquentation et à une publicité mondiale bienvenue. Les chercheurs se sont vus gratifier d'un nouveau lieu de savoir, lequel a symbolisé le rattrapage du relatif retard du Québec pour les bibliothèques par rapport au reste de l'Amérique du Nord. On a assisté également dans la foulée à des prises de décisions symboliques, notamment l'élargissement des heures d'ouverture pour les bibliothèques de Montréal, ce qui a eu pour effet d'entraîner la création d'un grand nombre de postes. Á un autre niveau, les autorités, sensibilisées par le succès de la BANQ tant au niveau national qu'international, ont choisi de développer les bibliothèques scolaires jusqu'ici assez indigentes, selon le terme employé par G. U. Gabel. Le développement original, rapide et extensif de l'archivistique québécoise,

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006845572&idSectionTA=LEGISCTA000006195556&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20080307>

³ Voir le site de l'institution : http://www.banq.qc.ca/portal/dt/accueil.jsp?bnq_resolution=mode_1024

⁴ Voir G. U. Gabel, « Inauguration de la Grande Bibliothèque à Montréal », dans BBF, 2006, t. 51, n°1.

conséquence de la nouvelle loi sur les archives et désormais inséparable de la formation documentaire, a entraîné une prise de conscience qui touche également les entreprises privées⁵.

Le succès d'une telle institution fait réfléchir l'observateur étranger. Toutefois, il ne serait ni envisageable, ni raisonnable de calquer ce modèle d'Outre-Atlantique sur les institutions françaises. La question ne concerne pas un modèle de conservation, mais bien une répartition des tâches et le croisement de données identiques. La vocation patrimoniale des archives et des bibliothèques a connu une évolution similaire au cours des cent dernières années, amenant parfois les services à s'opposer pour obtenir le dépôt de biens culturels susceptibles de compléter leurs collections. De ce fait, il n'est pas rare de trouver une bibliothèque patrimoniale au sein d'un service d'archives et de nombreuses archives, privées et publiques, peuvent être conservées par un établissement de lecture publique sans que l'on ne trouve à redire. Ces deux cas de figure ne doivent pas être considérés comme une anomalie, si ces fonds complètent, enrichissent et éclairent les collections du service.

Les écrivains ne lèguent pas toujours leurs seuls manuscrits : ils y ajoutent leurs notes, leur correspondance, tous les documents qui, accumulés, forment au bout du compte un fonds d'archives. En Russie, la question a ainsi été réglée en 1921 de façon assez brutale, lorsque Lénine, sur les conseils de son ami Vladimir D. Bontch-Brouevitch, autorise la création des « Archives littéraires et artistiques » (actuellement connues sous le nom de RGALI) et y fait transférer, parfois par trains spéciaux, les papiers et manuscrits des grands écrivains russes nationalisés de force et réquisitionnés. La bibliothèque du tsar, jusqu'alors conservée à Saint-Pétersbourg au Palais d'Hiver connaît un sort similaire, transférée à Moscou et versée en partie aux Archives centrales. Pour le pouvoir soviétique, les archives sont les seules institutions susceptibles de conserver efficacement les trésors des temps passés : sévèrement gardées, soumises à des conditions de communication étroites, lorsqu'elles ne sont pas purement et simplement interdites au public, elles offrent des garanties plus sérieuses que les bibliothèques, ouvertes largement à la population dont l'attachement à la nouvelle société doit passer par l'éducation. Nul doute que la situation est divisée de façon extrême : d'un côté les archives, secrètes, inquiétantes lorsqu'elles touchent à la vie quotidienne de chaque citoyen, de l'autre les bibliothèques, d'aspect plus solennel et plus ouvertes au public⁶. Certes, les bibliothèques russes conservent également des fonds d'écrivains et de nombreux documents s'apparentant à des archives, mais la distinction opérée dans les années 1920 est profonde et a laissé des marques.

En France, comme le fait remarquer A. Poirot dans un article du BBF portant sur les archives dans les bibliothèques, « en matière de collecte du patrimoine écrit et de sa mise en valeur, la frontière entre les établissements est parfois incertaine »⁷. L'auteur de l'article rappelle que c'est avant tout le « bon sens » qui effectue habituellement le partage des rôles entre les dépôts d'archives et les bibliothèques. Jouent ensuite le

⁵ Voir J.-M. Salaün, « Une école francophone en Amérique du Nord : l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information », dans BBF, 2007, n°5, p. 30-34.

⁶ On pense ainsi à la bibliothèque Lénine, au centre de Moscou, où la statue du leader soviétique accueille bras ouverts le public. À l'opposé, les archives du socialisme (RGASPI), autrefois centre des archives du parti, présentent une façade rigide où les portraits sévères des trois fondateurs du marxisme-léninisme (Marx, Engels et Lénine) semblent défendre au chercheur d'entrer.

⁷ Voir A. Poirot, « Les archives dans les bibliothèques : logique de service ou accident de parcours ? », dans BBF, 2001, t. 46, n°2, p. 4-14.

respect de la vocation propre à chacun, les notions d'économie générale des services publics chargés de la conservation à des fins de recherche scientifique, autant de bonnes intentions qui peuvent parfois paraître vaines. Il n'est pas rare de voir intervenir dans ce sens les directions des institutions concernées : en 1994, la Direction des Archives de France (DAF) et la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) ont publié conjointement un rappel des règles élémentaires. Ces recommandations interviennent régulièrement : nous verrons ainsi, un peu plus bas, qu'en 1909, la question des attributions de chacun a pu causer des polémiques importantes, dans lesquelles sont intervenus pouvoirs publics et presse journalistique.

La circulaire du 2 septembre 1994 fait expressément référence au passé et aux lois révolutionnaires qui ont amené la nationalisation de biens culturels répartis jusqu'alors entre domaine royal et institutions religieuses. Ces dernières font l'objet, dès 1790, d'un transfert vers les musées, dépôts d'archives et bibliothèques destinés à conserver dorénavant des fonds dont l'unité a été brisée. Certaines de ces manœuvres, entreprises dans l'urgence et l'enthousiasme propre à tout mouvement révolutionnaire, aboutissent à de véritables catastrophes. L'on citera pour l'exemple le fonds de l'abbaye de Saint-Denis, totalement démembré et dispersé en plusieurs années. Les Archives nationales, quant à elles, peinent dans les premières années à définir un cadre de classement clair et héritent de fonds disparates. La situation est bien plus préoccupante pour ce qui concerne les livres.

Entre 1790 et 1803, de nombreux dépôts sont constitués. Á la tête de l'édifice se constitue avec peine la Bibliothèque nationale, qui a toutefois la chance d'hériter de structures d'Ancien régime préexistantes. En province, en revanche, la confusion règne dans les dépôts : municipalités, conseils généraux, directoires se disputent la garde et le catalogage des fonds issus des communautés religieuses et des domaines royaux. La confiscation des biens des émigrés augmentent encore la taille de certaines collections. Il faut attendre 1803 et l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI pour voir se constituer sous un cadre légal les premières bibliothèques municipales. Entre temps, nombre de services d'archives départementaux ont pu créer des bibliothèques patrimoniales en leur sein, destinées à illustrer les collections. C'est notamment le cas dans les Yvelines.

De ce fait, la Révolution n'a pas apporté de cadre législatif clair et n'a encore moins défini clairement les limites à respecter. La charge revient aux personnels de suivre leurs intuitions pour partager les fonds et répartir entre bibliothèques et dépôts d'archives les pièces qui leur reviennent. La loi de 1979, en précisant qu'est considéré comme archives tout document produit ou reçu par une personne physique et morale pendant son activité, a cependant élargi la notion habituellement répandue. Un manuscrit, produit par un écrivain, un carnet de notes, des papiers littéraires, peuvent donc à ce titre être considérés pleinement comme des archives. En 1909, un petit incident survenu dans les Yvelines nous aide à comprendre les difficultés qu'ont éprouvées de tout temps les conservateurs pour fixer des règles de répartition⁸.

Cette affaire a pour toile de fond la loi dite de Séparation des Églises et de l'État, qui vient de nationaliser la bibliothèque du séminaire catholique et les fonds de la mense

⁸ Les sources de cet exemple proviennent toutes des archives de la Bibliothèque municipale de Versailles dont nous avons réalisé le classement et l'inventaire.

épiscopale de Versailles⁹. Dans ces fonds, sont conservés quelques trésors tels que les papiers de la Maison de Saint-Cyr et les manuscrits de madame de Maintenon. Durant deux ans, les Archives départementales s'affrontent pour déterminer le légitime dépositaire de ces papiers. Revenons sur le contexte juridique un bref instant : le 1^{er} février 1909, le ministre de l'Instruction publique, Gaston Doumergue, porte à la connaissance du maire de Versailles la mise en dépôt prochaine à la Bibliothèque municipale de Versailles des « documents, livres et manuscrits » ayant appartenu à la mense épiscopale et au séminaire. L'arrêté précise cependant : « toutefois les documents ayant le caractère de pièces d'archives ainsi que les ouvrages de référence à déterminer seront déposés à la bibliothèque des archives de Seine-et-Oise »¹⁰. Une note de service ultérieure, provenant du ministère des Finances, (24 février 1909) précise encore que les livres déposés doivent conserver obligatoirement leur classement d'origine. Les fonds concernés sont en dépôt depuis 1907 aux Archives départementales de Seine-et-Oise, confiées à la garde de M. Coüard, archiviste de la préfecture. Un certain nombre de documents ont déjà été inventoriés par ses soins et intégrés dans les fonds, comme le prouve son rapport au préfet de 1907. La question d'un partage à l'amiable est d'ores et déjà sujette à des difficultés.

Le 6 février, Achille Taphanel, alors directeur de la Bibliothèque municipale écrit à son collègue Coüard afin de l'informer de son intention de procéder au partage. Parmi les pièces qui l'intéressent, il a repéré le fonds Saint-Cyr : « les *Mémoires* des Dames de St-Cyr et le recueil des Lettres de Mme de Maintenon qui font partie de la bibliothèque du grand séminaire et en constituent le principal intérêt, vous ont été confiés lors des inventaires, par une sage mesure de préservation, et sans préjudice de leur attribution définitive. J'estime que ces volumes, en tant que lettres et mémoires dépourvus de caractère administratif, sont des documents de bibliothèque. »

La réponse de l'archiviste Coüard ne se fait pas attendre. Le 8 février 1909, soit deux jours plus tard, il rappelle d'abord qu'il s'agit d'un dépôt d'État et qu'ensuite la nature des documents n'est pas clairement définie : « Les Mémoires de Saint-Cyr, lettres et écrits de madame de Maintenon, règlement pour Madame la supérieure, règlement concernant les officières et autres manuscrits provenant de la Royale Maison de Saint-Cyr faisaient incontestablement partie des archives de la célèbre maison à l'époque où elle fut supprimée. Ils étaient donc régulièrement atteints par les prescriptions de la loi du 5 novembre 1790, article IX, comme registres, papiers et autres titres quelconques des maisons et communautés des biens desquelles l'administration est confiée aux administrations du département et e district, et par suite devaient être déposés aux Archives du district de la situation des biens. Puis, six ans plus tard, conformément aux prescriptions du paragraphe 1^{er} de la loi du 5 brumaire an V, ils devaient, ainsi que « tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République » être rassemblés au chef-lieu du département par les soins de l'administration centrale, c'est-à-dire incorporés aux Archives départementales. Le droit de propriété de l'État sur ces documents ne saurait faire aucun doute, et par voie de conséquence celui des Archives départementales [fonds d'État], où se trouve légalement le fonds de Saint-Cyr, comprenant environ 450 registres, 300 cartons de documents, 23 portefeuilles et dont l'inventaire sommaire a commencé à être publié [Série D, tome 1^{er}, Versailles, 1904.]

⁹ Voir aussi I. Westeel-Houste, *Premiers jalons pour une histoire des confiscations des bibliothèques ecclésiastiques en 1905*, Mémoire ENSSIB, 1994.

¹⁰ Arch. BM de Versailles, Collections, saisie de la bibliothèque du séminaire de Versailles.

Cette théorie du respect des fonds est, du reste, conforme à l'enseignement donné à l'École des Chartes et se trouve corroborée par un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon à la date du 25 janvier 1899, sur l'affaire Dauphin du Verna¹¹. »

Couïard conclue sa lettre en se déclarant prêt à en référer au ministre, lequel devra trancher en dernier ressort. Le conservateur de la bibliothèque attend le 28 février pour faire connaître son avis, s'employant à démonter un par un les arguments de confrère. Ce sont tous les différends accumulés depuis la Révolution qui y sont exposés. Ayant pris acte de la décision de Couïard de considérer les pièces comme des documents d'archives, il soulève toutefois les faits qui parlent en sa faveur contenus dans le rapport même de l'archiviste daté de 1907 :

« Autant qu'il m'est possible d'en juger, n'ayant pas été admis à examiner ces ouvrages, et n'ayant pu en faire aimablement avec vous la désignation, ainsi que le prescrit l'arrêté, j'estime, d'après la simple énumération que j'en trouve dans votre rapport du 30 juin 1907 à M. le préfet de Seine-et-Oise, et d'après le souvenir qui m'est resté de plusieurs d'entre eux consultés par moi jadis à la bibliothèque du grand séminaire, que ce ne sont point des pièces d'archives.

Je reconnais avec vous, cela va sans dire, le droit de propriété de l'État, et je ne conteste nullement le principe de l'unité des fonds. Si le ministre décide comme il semble d'ailleurs l'avoir fait déjà implicitement que cette partie des livres et manuscrits de St-Cyr doit venir se joindre à ceux de même provenance que nous possédons déjà, l'unité de notre fonds sera complète. L'unité du vôtre, composé exclusivement de liasses et de registre administratifs, serait au contraire modifiée par l'adjonction desdits documents.

La loi du 5 novembre 1790 qui prescrivait le dépôt, dans les archives des districts, des registres, papiers et autres titres quelconques des communautés dissoutes, ne visait point les correspondances et Mémoires formant recueils et corps d'ouvrage, les traités de discipline pédagogique et de morale religieuse dont se compose le groupe de volumes prélevé par vos soins dans les bibliothèques du séminaire et de l'évêché. La loi dit : Registres, papiers, titres quelconques. L'adjectif quelconques, dont est suivi le mot titres, n'élargit pas l'expression jusqu'à permettre d'y comprendre des ouvrages d'éducation, de dévotion et d'histoire.

S'il était vrai que de tels ouvrages eussent nettement le caractère de pièces d'archives, à quels signes pourrait-on bien reconnaître ceux qui n'ont pas ce caractère ? Cela ne reviendrait-il pas à dire que tout ouvrage manuscrit est pièce d'archives, et que, par suite, les dispositions de l'arrêté sur ce point sont lettre morte ? ».

La balle est désormais dans le camp des pouvoirs publics : sollicité par son bibliothécaire, le maire de Versailles a décidé de porter l'affaire devant le ministre, au risque de donner à la question une tournure politique¹². Le sujet est sensible au moment où la résistance à la bi de 1905 est encore l'objet de toutes les attaques. Et, dans les faits, la presse ne manque pas de s'intéresser à la querelle. Un journaliste catholique, notamment, Robert Duval, se prend de passion pour l'affaire, n'hésitant pas à jeter à l'occasion de l'huile sur le feu. Le 20 mars, un premier article paru dans *L'Univers*, journal d'orientation clairement opposée à la Séparation, débute par une phrase sans équivoque : « encore une des conséquences de la Séparation ». Duval y détaille les divergences entre les deux institutions et demande l'avis du conservateur du château de

¹¹ *Ibid.*

¹² Le 12 mars, l'ancien conservateur de la bibliothèque, Émile Delerot écrit à Taphanel pour lui apporter tout son soutien, jugeant « les prétentions de M. Couïard insoutenables pour tout esprit sensé ».

Versailles, Pierre de Nolhac, pour qui les livres doivent être portés à la bibliothèque municipale et les « liasses » aux archives. Le journaliste profite de cette occasion pour dénoncer vivement la scission du fonds, dont l'intégralité aurait dû être portée « à la bibliothèque du château ».

Le 27 mars, le même Duval fait paraître dans le *Courrier de la Presse*, un petit article déplorant vivement le manque de moyens et de personnels de la bibliothèque municipale, au moment où celle-ci reçoit l'avis favorable de la commission extraordinaire constituée au cours des semaines précédentes pour recevoir le dépôt des manuscrits Saint-Cyr. La situation se débloque finalement en juillet de la même année, suite à l'intervention de M. Bloch inspecteur des archives, lequel réussit à établir un partage juste des pièces : le règlement de la Mère supérieure de Saint-Cyr revient ainsi aux Archives départementales tandis que les lettres de madame de Maintenon sont transférées à la bibliothèque.

L'absence d'une loi sur les bibliothèques n'a pas permis de définir clairement et définitivement les documents amenés à être conservés par une bibliothèque. Toutefois, une telle absence ne signifie pas que les bibliothèques soient illégitimes pour conserver des fonds d'archives, dont, au premier plan, les leurs propres. A. Poirot, dans son même article du BBF de 2001¹³, cite l'exemple éclairant de la Bibliothèque nationale de France, bénéficiant de l'autorisation spéciale des Archives de France pour conserver ses propres fonds. Du fait de l'histoire de l'institution, de son importance et de la nature de sa mission patrimoniale, la BNF est tout à fait en droit de garder ses fonds. Par ailleurs, la bibliothèque de l'Arsenal, qui dépend de la BNF, est le dépositaire reconnu de nombreux fonds d'archives légués par des écrivains ou des hommes politiques. Enfin, la BNF conserve en ses murs un fonds immense de documents sonores et audiovisuels dont la nature est celle d'un fonds d'archives sonores.

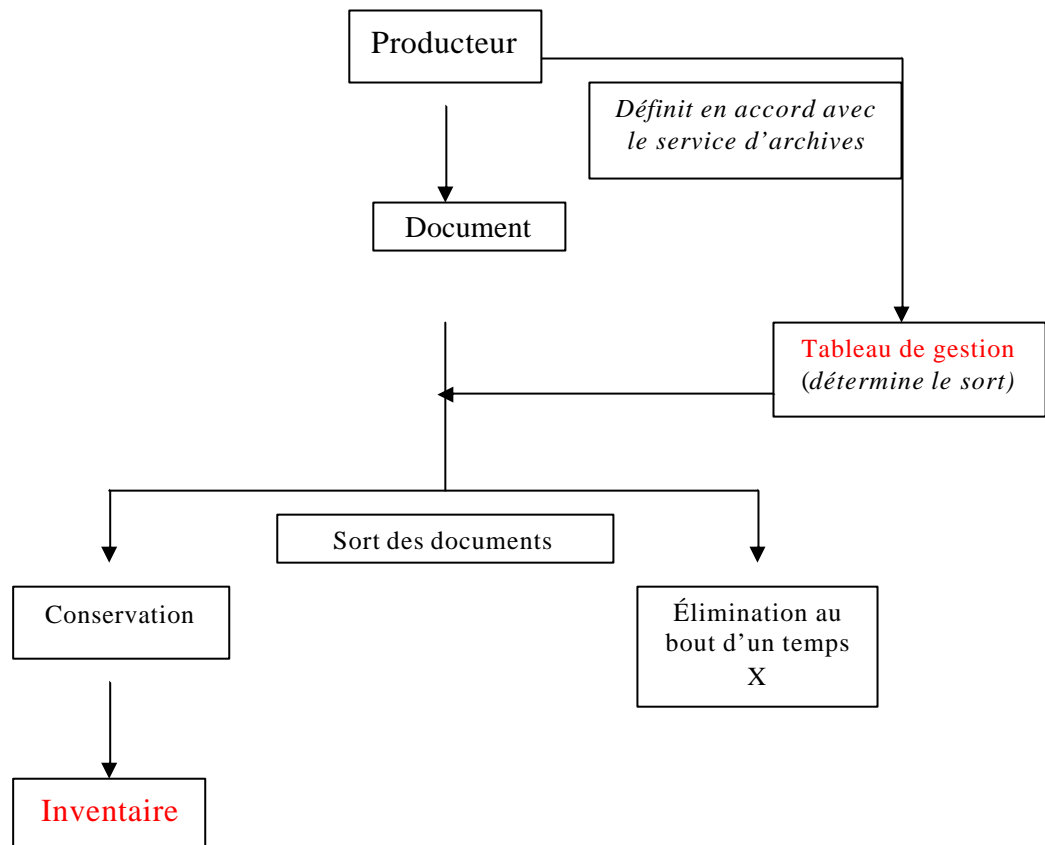
La bibliothèque de Versailles, prenant pour base sa riche histoire et celle de ses bâtiments, a également exprimé le vœu de conserver sur place les cartons de documents demeurés en ses murs. L'inventaire des fonds que nous produisons en troisième partie de ce mémoire devrait apporter des arguments supplémentaires, du fait du caractère particulier de ces documents et de leurs rapports étroits avec les collections, les transformations du bâtiment et la vie courante de l'institution. Des solutions ont été imaginées dans le cadre de l'adoption d'un accord avec les Archives municipales, elles-mêmes placées sous le contrôle technique et scientifique des Archives départementales. Confier la responsabilité de fonds au producteur nécessite un certain nombre d'autorisations. Dans le cas qui nous occupe, seules les archives dites « historiques », telles que nous les avons définies plus haut, sont concernées. Cela n'empêche pas de nous intéresser pour un temps à la question des archives « courantes », pour lesquelles le service des Archives communales de Versailles a mis en place une charte d'archivage, reproduite dans nos annexes.

Rappelons brièvement que selon les termes de la loi, tout producteur d'archives publiques est censé en être responsable, le responsable du traitement des archives en aval étant chargé d'assurer le bon traitement de la chaîne archivistique. Cette dernière relève d'un schéma simple : établissement d'un tableau de gestion, définition d'un cadre de classement, échelonnement des versements selon la règle des trois âges, laquelle accorde à tout document une existence régie selon trois époques distinctes que sont la

¹³ Voir *supra*, A. Poirot, *op. cit.*

création ou naissance du document, son usage courant et le troisième âge, qui verra son élimination ou sa conservation.

Dans le cadre d'archives courantes, nous avons dressé le tableau suivant, qui nous permet de suivre efficacement le parcours du document depuis sa naissance jusqu'à son sort final :



Seules les archives présentant un intérêt pour l'histoire sont retenues pour l'inventaire. L'instauration d'une charte d'archivage commune à tous les services d'une municipalité n'est pas sans difficultés. Les archives qui nous intéressent plus spécifiquement, et conservées depuis toujours par la Bibliothèque et nettement plus anciennes, n'ont jamais fait l'objet d'un suivi ou d'un tableau de gestion. Nous relevons cependant qu'un travail de pré-classement et de cotation sommaire a été réalisé par de précédents responsables de la bibliothèque. Parmi ceux-ci, nous distinguons le rôle de Mlle Agnès Joly, bibliothécaire mais également responsable des Archives communales au cours des années 1950-1960. Agnès Joly n'a manifestement pas souhaité intégrer les archives de la bibliothèque restées sur place à celles déjà conservées par le service concerné¹⁴, indiquant de façon tacite que la place de ces documents était légitime dans leur lieu de

¹⁴ Voir les sources complémentaires manuscrites, en première partie.

production. Leur classement et leur inventaire nous ont également convaincus de cette nécessité¹⁵.

Les cadres de classement et les outils de description archivistiques concernant les fonds locaux figurent ou devraient figurer parmi les usuels de n'importe quelle bibliothèque. A. Poirot remarque par ailleurs l'existence de parallèles entre les pratiques professionnelles, insistant sur le creuset commun de la vocation patrimoniale. De ce fait, le rapprochement constaté ces dernières années entre les institutions devrait se poursuivre efficacement au cours de l'avenir. Quelques exemples intéressants, pris dans de nombreux domaines, nous le prouvent. Le rapprochement peut être dans un premier temps physique et résulter d'un parti pris architectural comme à Montpellier ou à Marseille, dont les exemples s'inspirent à mots couverts du précédent québécois. À Montpellier, le maire Georges Frêche a tenu à bâtir une bibliothèque destinée à accueillir également le service des archives municipales. Comme l'explique A. Poirot, « de récentes inaugurations ministérielles ont rappelé que les schémas professionnels ou administratifs pouvaient être réaménagés par la décision politique, parfois selon des critères que l'on ne croyait plus contemporains »¹⁶. La bibliothèque municipale, un bâtiment de 15 000 m², comporte au troisième étage un pôle à vocation patrimoniale : les collections historiques de la bibliothèque cohabitent avec les archives de la ville¹⁷. La solution n'est cependant pas très égalitaire, et le service d'archives, confiné dans un coin du troisième étage semble voué à n'accueillir qu'un très petit nombre de lecteurs « confirmés » et tenus au courant de l'existence du service. Ce partage du patrimoine semble manifestement assez déséquilibré.

Tout aussi intéressant, l'exemple de Marseille illustre le rapprochement entre la Bibliothèque départementale de prêt Gaston-Defferre et les Archives des Bouches-du-Rhône¹⁸. En juin 2006 a été inauguré un nouveau bâtiment, aux larges dimensions (28 000 m²), destiné à abriter les deux institutions. Dans le cas présent, un équilibre a été trouvé. La raison d'être de ce vaste ensemble trouve ses racines dans la volonté de bâtir un pôle commun d'action culturelle. Les BDP ayant éprouvé une relative perte de vitesse au cours des années précédentes, la réunion physique des deux services départementaux devrait apporter un nouveau souffle à ces institutions culturelles, ainsi que des promesses de partenariats efficaces dans la mise en valeur des fonds beaux, mais aussi dans l'organisation d'animation culturelle, d'expositions, de conférences et de lectures. Les organigrammes ont été remaniés, du personnel supplémentaire embauché : une mutualisation des services a accompagné la mutualisation de la mémoire conservée en ces lieux.

Tout aussi ambitieux, malgré des moyens moins importants, la bibliothèque départementale et les archives du Cantal ont mis au point un partenariat intéressant tenant en deux grandes lignes : la lecture publique de documents et la mise en commun des données¹⁹. Dans le premier cas de figure, on assiste depuis quelques années à un

¹⁵ La circulaire de 1994 prévoit également ce cas de figure : si une bibliothèque conserve des archives constituées, elle doit se mettre en conformité avec la réglementation et notamment adresser un rapport annuel spécifique à la DAF.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Voir *Livre Hebdo*, « Attention lecture Frêche », 27 octobre 2000.

¹⁸ Sur ce sujet, voir F. Danset, « Les entrepôts du savoir : archives et bibliothèques départementale des Bouches-du-Rhône », dans *BBF*, 2007, n°1, p. 91-93.

¹⁹ La lecture publique de documents concerne également d'autres départements (Aube, Alpes de Haute-Provence...), ainsi que le Centre des archives du Monde du travail, localisé à Roubaix.

développement de la lecture d'archives dans des locaux soigneusement choisis pour leur originalité et pour leur adéquation avec le thème : sont privilégiés les églises, chapelles, cafés, ateliers, musées, châteaux ou bibliothèques. La démarche qui rappelle celle de Michelet, pour qui les archives étaient « des vies d'hommes, de provinces, de peuples²⁰ », consiste à donner vie à un document ancien pendant cinquante minutes dans un cadre qui aurait pu voir sa création. Les questions habituellement traitées portent sur des sujets larges (altérité, maladie, violence, justice etc.) adaptés à l'histoire locale. C'est ainsi qu'ont été données en 2007 des lectures publiques portant sur l'éloquence sacrée en Haute-Auvergne (XVIII^e-XIX^e siècles) à la Thébaïde d'Arches, sur les généraux de l'Empire originaires du Cantal aux Archives départementales ou sur les Cantaliens de Paris au café de la Paix à Saignes. Une présentation des documents par l'archiviste suit généralement les lectures. Ces expériences témoignent du dynamisme des actions culturelles et de la nécessité de les poursuivre dans cette France dite de la diagonale du vide. La mise en commun des savoirs mais aussi des données est de ce fait tout aussi impérieuse que bienvenue.

Le terrain des nouvelles technologies a permis un rapprochement sensible entre les institutions au cours de ces dernières années. La création de catalogues communs, la réunion de partenaires au sein d'agences de développement (l'ARALD pour la région Rhône-Alpes par exemple²¹), l'extension des politiques de numérisation ont donné lieu à des réalisations fructueuses. Dans le département du Cantal, par exemple, la Médiathèque départementale a fédéré les catalogues de plusieurs bibliothèques, dont celle des archives, pour constituer une base multi-supports baptisée Cedric²². 350 000 références sont ainsi mises à disposition du public, lequel peut effectuer diverses démarches : recherche de documents, visualisation de sa description, localisation, extension de la recherche. Le projet est soutenu par le Conseil général, mais la bibliothèque des archives bénéficie également de subventions de l'État pour la rétroconversion de son catalogue et a été intégrée dans le pôle constitué par la bibliothèque communautaire et interuniversitaire de Clermont-Ferrand. À court terme, les Archives départementales du Cantal mettront à la disposition du public, avec d'autres IRE, le catalogue de leur bibliothèque et des ressources multimédia²³. Une partie de celle-ci appartient à une société savante, la Société de la Haute-Auvergne, qui l'a déposée depuis longtemps déjà dans le service public, mais dont le catalogue est déjà consultable et accessible sur le site de la société savante ; de la sorte, celle-ci s'estimera moins « dépossédée » de son dépôt. Le partage des catalogues informatisés permet ainsi à l'internaute de localiser les ressources qu'il recherche et aux institutions culturelles, de présenter leurs ressources.

Le développement des nouvelles technologies a permis de même la signature d'une convention entre les archives des Yvelines et la bibliothèque municipale de Versailles dans le cadre de la numérisation des fonds de la presse périodique ancienne (1848-1944). Les conditions de conservation n'ayant pas toujours été identiques dans les deux institutions, les archives départementales ont dû recourir aux collections de la

²⁰ J. Michelet, Introduction à l'*Histoire de France*, extr. *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 1982, 765 p.

²¹ Nous citerons ainsi pour l'exemple le projet de mise en ligne des portraits des personnalités de la région à partir de fonds numérisés de provenances multiples.

²² www.cedric.cantal.fr

²³ www.archives.cantal.fr

bibliothèque. Un partage des tâches à finalement été décidé : la presse de Seine-et-Oise revient aux archives, tandis que celle de Versailles incombe à la bibliothèque. Le projet suscite de l'intérêt en raison du traitement commun des documents, lequel donne lieu à un accès unique à ceux-ci. En revanche, quelques problèmes juridiques, notamment pour ce qui concerne l'utilisation des logiciels d'exploitation, ont pu se poser. Néanmoins, à ce jour 51 000 pages ont été numérisées grâce au soutien technique et financier du conseil général des Yvelines.

Ces expériences nous prouvent le bien-fondé d'un rapprochement durable entre archives et bibliothèques dont les ressources peuvent être mises en commun dans le cadre d'opérations similaires. De ce fait, la conservation par les bibliothèques de fonds d'archives, numérisables ou non, reste légitime et bienvenue. Surtout si ces archives expliquent, déterminent et illustrent l'histoire du bâtiment et de la bibliothèque en général. La bibliothèque de Versailles, dont la fondation remonte aux années révolutionnaires et dont l'histoire est liée à celle de l'ancien hôtel des Affaires étrangères de Louis XV, présente un intérêt immense. Le fait qu'elle conserve encore en ses murs de multiples archives portant sur la gestion des fonds et des bâtiments au cours des deux siècles de son existence ajoute encore à cet intérêt. Elle peut constituer en conséquence un terrain d'expérimentation unique : mise au point d'un cadre de classement dévoué aux archives de bibliothèque, inventaire et exploitation des fonds, repérage des sources aidant à comprendre l'histoire du bâtiment et de ses locataires...

Au cours des pages suivantes, nous nous proposons d'étudier en profondeur les sources aidant à la compréhension de l'histoire de la bibliothèque, les grandes lignes de cette histoire et de présenter, de façon rationnelle, le plan de classement ayant prélué à l'inventaire complet des fonds d'archives conservés. La notion « d'archives de bibliothèque » pourra ainsi progresser considérablement

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES SOURCES

Si la bibliothèque municipale de Versailles a de tout temps suscité un vif intérêt chez les chercheurs et ses conservateurs, force est de constater que la grande majorité des recherches entreprises depuis le XIX^e siècle n'ont pas toujours abouti.

Charles Hirschauer, conservateur de la bibliothèque de 1913 à 1929, a sans doute été l'historien à avoir poussé ses études au plus loin, mais sa mort prématurée a empêché la publication d'une synthèse générale. Parmi les difficultés que rencontre le chercheur, l'on relève la nature des sources, nombreuses, variées, et surtout dispersées, du fait de l'histoire compliquée du bâtiment et de l'institution. Actuellement, rares sont les bibliothèques françaises (et dépôts d'archives) à être restées dans leurs locaux d'origine : beaucoup ont récemment déménagé, délaissant leurs anciennes structures pour des bâtiments neufs, réputés plus fonctionnels. Le même phénomène est observable dans le monde des archives départementales et nationales. Dans le cas de Versailles, nous sommes en présence d'une exception : des aménagements successifs ont permis la création de salles de lecture, puis au courant des dernières décennies du XX^e siècle d'un fonds en libre-accès. La bibliothèque conserve néanmoins un caractère spécial, celui d'un établissement à forte vocation patrimoniale dont la fonction première est la recherche. Les fonctions relevant plus des loisirs ou de la lecture jeunesse sont confiées essentiellement aux bibliothèques de quartier, dont le rôle se trouve renforcé.

Notre étude portant principalement sur l'histoire et les archives de la bibliothèque municipale, nous avons dû consulter un certain nombre de sources susceptibles d'amener des éléments intéressants, voire inédits. Nous traitons parallèlement les sources directes, lesquelles émanent de la bibliothèque ou la concerne au premier chef, et les sources complémentaires.

Les sources dont nous disposons aujourd'hui sont dispersées entre plusieurs institutions, locales et nationales. Leur grande variété nous contraint à discerner les sources propres à l'histoire de la bibliothèque, celles se rapportant au bâtiment et à sa construction, ainsi que celles qui permettent d'éclairer l'histoire des figures physiques ou morales ayant marqué le bâtiment et la bibliothèque, conservateurs, membres du personnel, chercheurs, société savantes. La bibliothèque ayant en outre dû partager ses locaux avec d'autres services, nationaux et municipaux (archives de la Marine, Mont-de-piété municipal etc.), il nous a fallu également remonter à ces institutions afin de compléter notre panorama.

Sources manuscrites

Nous n'intégrons pas les archives de la bibliothèque parmi ces sources manuscrites : celles-ci font l'objet d'un inventaire détaillé en troisième partie de notre mémoire. Sont donc concernés les manuscrits des collections de la bibliothèque municipale, hors archives et les archives d'autres institutions. Toutes ces sources ont été consultées dans leur grande majorité.

Sources mises à disposition par la bibliothèque de Versailles

Les manuscrits

La bibliothèque municipale conserve dans son département des manuscrits plusieurs fonds capables d'éclairer certains aspects de son histoire.

Le Panthéon versaillais

Le Panthéon versaillais, constitué principalement à partir des fonds légués par l'érudit et collectionneur Fromageot²⁴, présente un ensemble de 51 cartons d'archives, tous consacrés aux personnalités, majeures ou moins, de la ville de Versailles. Nous distinguons principalement :

- 1) Dossiers de la famille Berthier (6 dossiers), constitué de documents originaux et complété par les notes de Charles Hirschauer. Ce dernier avait étudié la carrière et la personnalité de Jean-Baptiste Berthier, architecte et concepteur des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères.
- 2) Dossier Blaizot (1 dossier), libraire du roi Louis XVI et initiateur d'un projet de bibliothèque populaire à Versailles en 1789.
- 3) Dossier Jouvencel (1 dossier), maire de Versailles sous la Restauration.

Le Panthéon Versaillais renferme également quelques pièces éparses émanant d'anciens directeurs tels que Jacques Cazotte, Jean-Jacques Huot, Joseph-Adrien Le Roi et Émile Delerot. Il s'agit malheureusement souvent d'épaves, qui n'apporteront que peu d'éléments au chercheur.

Le fonds Fromageot

Issue du legs d'un érudit versaillais, Paul Fromageot (1837-1914), cette collection impressionnante est dans les faits un véritable fonds d'archives, catalogué avec les manuscrits. L'essentiel des documents est concentré sur l'histoire de Versailles et du département de la Seine-et-Oise. 12 boîtes (B II à B XIX) rassemblent des documents ayant pour thème des événements versaillais et des « aspects de la vie versaillaise »,

²⁴ Sur ce sujet voir : M.-A. Ibar, *Constituer un fonds local : l'exemple de la bibliothèque municipale de Versailles*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 2002, 132 p.

tandis que les cotes C I à C IX traitent des aspects historiques et culturels du département de la Seine-et-Oise.

Sous-série A

A VI 2, dossier « Musée de l'École française, dépôt littéraire, cabinet d'histoire naturelle ». 1 dossier consacré à Hugues Lagarde, bibliothécaire au château de Versailles (1795-1809).

A VI 2, dossier « bibliothèque du roi à Versailles et Trianon » (1833-1849).

Sous-série B

B IV 4, dossier « artisans et commerçants » ; 1 dossier consacré aux libraires de Versailles (1768-1787).

B VIII 3, dossier « garde nationale ». Rôle de Jean-Baptiste Berthier au sein de la garde nationale (1789-1790).

B XI 2, dossier « Municipalité » ; 1 dossier sur les maires de Versailles (1800-1912).

B XII 2, dossier « Révolution : biens nationaux » (1792-1796).

B XVII : Versailles, enseignement, sociétés savantes, dossier « École centrale de Seine-et-Oise et dépôt littéraire », 1 dossier (1795-1802)

B XVII : Versailles, enseignement, sociétés savantes, dossier « Bibliothèque ».

B XVII : Versailles, enseignement, sociétés savantes, dossier « Bibliothèque populaire », 1 dossier (1876-1926).

B XVII : Versailles, enseignement, sociétés savantes, dossier « Sociétés savantes ». 1 dossier (incomplet et lacunaire) sur la société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise (1836-1920). 1 dossier sur la société des Sciences naturelles (1840-1873).

Sous-série C :

C XV : biographie départementales, notes de lecture portant sur les personnalités de Seine-et-Oise.

Autographes

La collection d'autographes de la bibliothèque de Versailles compte 48 volumes de pièces autographes, (qui complètent la collection de manuscrits de la bibliothèque), cataloguées à part. On se référera à ce catalogue pour isoler les éléments qui nous intéressent. En effet, cette collection est constituée à partir de donations, d'achats et d'extractions de documents depuis certaines collections, doit être consultée. Elle contient des pièces, souvent d'importance mineure, issues de la correspondance des conservateurs. On retrouve ainsi des lettres adressées à Le Roi par des hommes politiques (Dréolle, par exemple) ou des personnalités du grand monde (marquise d'Aguilar, 1846), une lettre de Choiseul concernant le ministère des Affaires étrangères mais surtout la correspondance des donateurs de la bibliothèque (Bersot, Langlacé, Asse...)

Les archives des donations et les dossiers des donateurs sont par ailleurs bien représentés dans les fonds d'archives : le fonds « Autographes » doit être considéré

comme une source complémentaire non négligeable bien que la recherche dans le catalogue ou le fichier-papier ne soit pas toujours aisée²⁵.

À noter que 50 pièces portant sur l'administration de Versailles cataloguées dans le fonds Autographe n'ont pu être retrouvées.

Les papiers des conservateurs

Les conservateurs et bibliothécaires qui se sont succédés de 1845 à nos jours à Versailles ont légué à l'institution de nombreux manuscrits susceptibles d'intéresser l'histoire de la bibliothèque municipale. L'on discerne de ce fait les manuscrits de leurs études des pièces plus à même d'éclairer notre sujet. Une attention particulière a été accordée aux notes prises sur l'histoire des collections.

Papiers Le Roi

Joseph-Adrien Le Roi, conservateur de 1845 à 1873, a mené la double carrière de médecin et de bibliothécaire de la ville. Historien talentueux, mais non exempt de défauts (il recourt assez souvent à la subjectivité), il a laissé à la bibliothèque un certain nombre de manuscrits offrant un véritable intérêt pour l'histoire de la bibliothèque²⁶.

F 780 : MSS Le Roi : Dossier «Bibliothèque ». Notes, brouillons de correspondances portant sur l'acquisition et la mise en valeur des collections. L'on accordera également une certaine importance aux dossiers «Histoire de la musique », ceux-ci comportant un premier état du catalogue musical de la bibliothèque.

F 781 : MSS Le Roi : Plusieurs dossiers. Voir «Caisse des écoles », « Commission des prisons », « Société des sciences naturelles (1863-69) », « Société des Sciences morales » et « Instruction primaire ». Ces dossiers présentent un certain nombre de pièce faisant état de l'activité de Le Roi au sein de la bibliothèque mais également de sa participation à l'administration municipale.

Non coté : Papiers Le Roi : Manuscrits non classés de Le Roi.

Papiers Delerot

Émile Delerot, successeur du précédent de 1873 à 1889, a légué également une quantité impressionnante de notes, de manuscrits, de cahiers et de papiers épars.

F772 et F773 : Manuscrits. Sous cette cote est conservée une partie de sa correspondance avec des personnalités de la vie culturelle française (G. Sand, Sainte-Beuve, G. Bizet...).

Non coté : Papiers Delerot : La collection se présente sous un ensemble de 38 boîtes. On portera une attention particulière aux boîtes 11, 13, 16 et 23.

Le carton 13, notamment, conserve quelques papiers issus de la bibliothèque. Les autres cotes font référence aux travaux de Delerot et son implication dans la vie culturelle française des années 1860-1880. Une ébauche d'autobiographie figure dans le carton 23.

²⁵ Pour la liste des personnalités locales représentées à la bibliothèque de Versailles, voir : M.-A. Ibar, *op. cit.*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 2002, annexes.

²⁶ Voir *infra*, deuxième partie, la prosopographie consacrée aux principaux directeurs de la bibliothèque de Versailles.

Papiers Léonardon

Éphémère directeur de la bibliothèque entre 1911 et 1912, Henri Léonardon a légué à la bibliothèque un certain nombre de cartons et de dossiers, faisant état de ses travaux d'historien (il a été l'assistant du professeur Morel-Fatio, spécialiste de l'Espagne sous l'Ancien régime).

Non coté : Papiers Léonardon : Une grande quantité de notes personnelles, de brouillons et de manuscrits sont réunis dans cet ensemble de huit boîtes.

Papiers Hirschauer

De par son impressionnante activité à la tête de la bibliothèque, Charles Hirschauer est une figure obligée de l'histoire du bâtiment mais également de son historiographie. Auteur de recherches fouillées dans les archives nationales, il s'est particulièrement intéressé à la figure de Jean-Baptiste Berthier, à l'imprimerie de la Guerre et à la période ministérielle des bâtiments. Du fait de sa mort prématurée, une partie de ses recherches n'a pu être publiée. On trouve aussi des notes de C. Hirschauer dans le Panthéon Versaillais.

Non coté : Papiers Hirschauer : ces papiers, réunis dans trois cartons anciens, n'ayant pas fait encore l'objet d'un inventaire, nous les intégrerons dans la rubrique « Archives privées » de la bibliothèque municipale.

Papiers Breillat et Joly

P. Breillat, directeur de la bibliothèque après 1945 et A. Joly, conservateur entre 1930 et 1960, ont également beaucoup travaillé sur l'histoire de la bibliothèque et de son bâtiment. Les notes d'Agnès Joly ont été intégrées aux archives de la bibliothèque. Le legs P. Breillat, plus important, car constitué d'une dizaine de cartons, est intégré à la catégorie « archives privées », en cours de constitution.

Académie de Versailles et Amis de la bibliothèque

Créée sous Louis-Philippe, l'académie des Sciences morales, Arts et Lettres de Versailles est un organe essentiel de la vie culturelle de la ville. Elle a également lié des liens privilégiés et profonds avec la bibliothèque municipale. La majorité des directeurs ont occupé les postes de président ou de secrétaire général et la bibliothèque accueille en dépôt les archives de la société.

De ce fait, nous intégrerons au plan de classement et à l'inventaire les quelques cartons d'archives de la société encore à classer.

Les fonds conservés par les archives communales de Versailles

Les archives communales de Versailles conservent l'essentiel des documents produits par la municipalité depuis sa création en 1787. La bibliothèque de Versailles étant devenue municipale entre 1803 et 1806, un grand nombre de documents illustrent de façon éclairante le développement et l'histoire de la bibliothèque. Ces fonds sont également essentiels pour comprendre les relations entre les directeurs et la municipalité dans la première moitié du XIX^e siècle, la grande Histoire venant souvent se mêler à l'histoire locale.

Nous présentons ici les sous-séries que nous avons repérées et, lorsque ce fut, nécessaire, dépouillées. Sont présentés ensemble les documents portant sur les personnalités, le bâtiment et la vie interne de la bibliothèque.

Nous avons porté un regard particulier sur les sous-séries D1, D2 (actes de l'administration municipale), D3 (administration), D4 et M4 (Assurances et bâtiments), H2 et H4 (occupation de 1870, bibliothèque militaire), R2 (académies et bibliothèque municipale), N5 (Biens nationaux), K2 (personnel municipal).

Ancien régime et Révolution

Sous-série BB

BB. 3, 4, 5, 6 : Délibérations du comité de la municipalité (période révolutionnaire).

BB.4, 6, 7 : Fonctions de Jean-Baptiste Berthier dans la garde nationale de Versailles.

Sous-série II

II. 5 : Lettres patentes du roi relatives à la conservation des archives et bibliothèques des monastères.

Sous-série D1

D1 69-75 : Registres de délibérations (1787-1795)

D1 182 : Registres de délibération

D1 183 : Table analytique et table chronologique du 1^{er} volume des délibérations de l'assemblée du conseil général de la commune de Versailles.

Analyse : ces quelques cotes aideront le chercheur à connaître le contexte de la Révolution à Versailles, ainsi que les délibérations portant sur la création de la bibliothèque. Les archives de celles-ci, ainsi que les sources manuscrites conservées par elle ne permettent pas d'avoir une idée générale de l'ensemble des événements. On pourra se reporter également à R2 2196 pour la nomination de bibliothécaires dès cette époque (voir plus bas).

Conseil municipal, commissions et administration de la commune

Sous-série D1

D1 2376 et 3589 : Commission des Beaux-Arts

D1 4774 : Commission de l'Instruction publique

Sous-série D2

D2 2135 : Correspondance générales

Sous-série D3

D3 126 : Lettre de J. Cain relative à l'enlèvement d'un demi-millier de livres entreposés aux archives communales.

D3 276 : Enquête de la revue Beaux-Arts sur la politique culturelle de Versailles (1931)

D3 810 et 1316bis : Notes manuscrites, documents divers de Delerot pour son livre sur l'occupation allemande à Versailles en 1870.

D3 2453 : Correspondance d'A. Joly et notes de service au sujet de la disparition de volumes à la bibliothèque départementale.

D3 187, 189, 207, 245, 252, 751, 2050, 2273 : Transferts d'archives à la bibliothèque.

Sous-série K2

Dossiers du personnel de la commune. Il convient de se reporter au fichier-papier. Le personnel dirigeant est catalogué à part.

Analyse : Nous ne répertorions ici que les cotes présentant le plus d'intérêt. Il conviendra d'apporter une attention importante aux registres de délibérations du conseil municipal et les débats des commissions, dont des fragments se trouvent par ailleurs conservés sous la cote 2R 2196.

Pour ce qui concerne les dossiers de personnel, des éléments sont également conservés par la bibliothèque municipale, dont un certain nombre de doubles.

Bibliothèque municipale

Sous-série 4M

La sous-série 4M, qui concerne les bâtiments gérés par la mairie, comporte une division « bibliothèque » dont la chronologie s'étend de 1805 à 1984. Nous ne détaillons pas le contenu de chaque document. Toutefois, nous signalons :

4M 1003 : Acquisition de mobilier pour les salles de lecture. Projet de musée américain.

4M 2195 : Relations avec la Société des sciences naturelles

4M 2196 : Chauffage du bâtiment (1806)

4M 2198 : Hôtel de la Marine et des affaires étrangères affecté aux archives de la marine et des colonies et à la bibliothèque communale de Versailles, puis à la bibliothèque seule. Réparations, entretien. Achat de l'hôtel par la ville de Versailles. Agrandissement, aménagements, calorifère, annexes.

4M 2153 : Extension des locaux. Lettre de J. Cain, avis de Cadoret.

4M 4773 : Classement parmi les Monuments historiques

Sous-série 2R

La sous-série 2R, qui concerne l'administration municipale et couvre les années 1793-1950, comporte de très nombreuses pièces portant sur l'histoire de la bibliothèque et de son personnel. La sous-série est divisée entre les domaines qui suivent : généralités, dépôt littéraire, rapports annuels, comité d'inspection et d'achat, stages, dons de l'État et de la ville, dons et legs de particuliers, souscriptions d'achats, achats d'œuvres d'art, collections, catalogue, inventaire et recollement, prêts, échanges, recherches de renseignements, mise à l'abri des collections, police et sécurité, visites, expositions, société savantes et musées.

Nous distinguons particulièrement l'ensemble de la cote 2R 2196, laquelle comporte également des renseignements sur le personnel de la bibliothèque absents sous la cote K2 (dossiers personnels). Ce carton traite essentiellement de la gestion de la bibliothèque au XIX^e siècle.

Série S

La série S renferme les documents iconographiques. Quelques cartes postales et photographies (se référer à l'inventaire dactylographié). (1930-1980).

Série W

La série W concerne les archives contemporaines, postérieures à 1983. On se reportera particulièrement aux cotes 12W, 18W, 27 W, 28W, 37 W, 40W

Les fonds conservés par les archives départementales des Yvelines

Les archives départementales des Yvelines conservent un grand nombre de pièces intéressant l'histoire de la bibliothèque, notamment pour ce qui concerne la période révolutionnaire. Les archives des saisies et séquestres, les décisions des directoires des districts et des conseils du département. Nous avons, de ce fait, essentiellement concentré nos recherches sur les séries révolutionnaires. Toutefois, il convient également de se référer aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise, interlocuteur privilégié de la bibliothèque et intermédiaire obligé entre l'établissement et les ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Ancien régime et révolution

Série L : archives révolutionnaires

1LM 407 : départ de Mesdames, tantes du roi, de Bellevue.

Délibérations et décisions du Conseil général du département. Instruction publique :

1LT 673 : École centrale du département. Conseil d'administration, personnel. An III – An X.

1LT 676 : Bibliothèques, an IV-1802.

1LT 677 : Budgets.

1LT 688 à 698 : Commission des Arts du département. Muséum de Versailles. 1792-an VIII.

1LT 707 et 711 : Commission des Arts du département. Muséum de Versailles. États. An II-An IV.

1LT 718 : Dépôt littéraire, an IV- an VIII.

1LT 719-721 : Bibliothèques publiques. 1791- an VI.

District de Versailles :

2LK 1 à 12 : délibérations et arrêtés du directoire du district. Administration et biens nationaux. 1790-1795.

2 LT 152 : Bibliothèque nationale du Palais de Versailles, an II.

Analyse : Les archives de la série L décrivent très bien l'émergence progressive des dépôts littéraires constitués par les saisies un embryon d'établissement de lecture publique. Les actes des conseils généraux et des conseils de districts sont des sources essentielles, permettant de saisir la naissance de l'Instruction publique dans le département.

Série Q : séquestres révolutionnaires

1Q 497, 503, 510 : Domaines nationaux. Bibliothèques du comte et de la comtesse de Provence. 1790-1792. (Voir aussi 4Q 2)

1Q 500 : Domaines nationaux. Bibliothèque du comte d'Artois. 1790-1792.

1Q 502, 504, 522 : Domaines nationaux. Bibliothèques de Mesdames. 1790-1792. (Voir aussi 4Q 17).

2Q 26 : Garde-meuble. Scellés mis sur l'hôtel de la guerre et protestations de J.-B. Berthier. 1792.

2Q 68 : Château et dehors. Correspondance, scellés, listes de meubles. 1792-1795.

2Q 1, 2 : Apposition des scellés au château. Projets d'utilisation du château. Entretien et réparations des bâtiments.

2Q 74 : Résidence de Mesdames, tante du roi, à Bellevue.

4Q 2 : Bibliothèque du comte de Provence. État des livres

4Q 17 : Bibliothèque de Mesdames.

5Q 189 à 198 : Dossiers individuels de la famille royale.

Archives contemporaines

Série M : administration générale et économie du département de Seine-et-Oise

1 M 18/1 à 18/4 : registres d'ordre et de correspondance. An XII-1830.

4 M : vie politique, cérémonies officielles et rapports de police. Cote complémentaire indispensable pour connaître la vie du département de l'an VIII à 1870. Voir aussi :

4 M 2/19 : correspondance avec les municipalités. Versailles. 1935-1940.

Série N : administration et comptabilité départementales

4N 38 : Bâtiments départementaux. Affaires générales.

Série O : administration et comptabilité communale

District de Versailles.

2O 254 : Bibliothèque municipale de Versailles. Travaux divers, acquisition de l'immeuble, relations avec la préfecture. 1815-1935).

Analyse : le dossier de la série O reste sans aucun doute le plus important de tous, complétant de manière importante les documents consultés aux Archives communales de Versailles.

Autres établissements

Compte tenu de l'histoire particulière du bâtiment de la bibliothèque municipale de Versailles, lequel a abrité au cours des années 1760-1837 les ministères des Affaires étrangères, de la Marine et des colonies, puis le service des archives de la Marine et des Colonies, nous avons poussé notre recherche des sources aux inventaires des Archives nationales (dépositaire d'un certain nombre de documents provenant des Affaires étrangères et de la Marine), des Affaires étrangères et de l'Armée de Terre.

Archives nationales

Archives des Affaires étrangères : sous-séries B^I et B^{III}

La majorité des fonds conservés à l'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine de Versailles (aujourd'hui Bibliothèque municipale) ont été emportés à Paris au cours de l'année 1796. Une partie a ensuite été versée aux Archives nationales.

Archives de la Marine : sous-séries B⁸ et BB⁸

Versées au cours des années 1930, ces archives concernent essentiellement les périodes de l'Ancien Régime et du XIX^e siècle. La sous-série BB⁸ est extrêmement volumineuse puisqu'ont été intégrés sous cette cotation la plupart des documents jugés à l'époque « inclassables », à savoir la correspondance du bureau des Archives postérieure à 1789, les archives du cabinet du ministre et celles du secrétariat général du ministère. Nous avons relevé particulièrement :

B⁸ 1 : Transfert des Archives de la Marine dans l'hôtel nouvellement construit.

BB⁸ 1 à 33bis : dépôt des archives et chartes de la Marine et des colonies (1792-1852). Fonctionnement et administration. Correspondance au départ, minutes et enregistrements, décisions et ordres du ministre, tris des papiers.

BB⁸ 5, 9, 24, 269 et 308 : état du bâtiment. Personnel attaché aux Archives de la Marine à Versailles.

BB⁸ 1348 : Bureau des Archives (1800-1852)

BB⁸ 1348 à 1352 : Bureau des Archives (1800-1852)

Ministère de l'Intérieur : série F

Les bibliothèques publiques ont autant dépendu au début du XIX^e siècle du ministère de l'Intérieur que celui de l'Instruction publique. La bibliothèque de Versailles a reçu en dépôt des collections importantes provenant du ministère. Par ailleurs, Lucien Bonaparte, ministre entre 1799 et 1800, a disposé à sa manière des collections

F¹ : Ministère de l'Intérieur, administration générale (XIX^e siècle).

F¹⁷ : Instruction publique.

F¹⁷ 1163 à 1206 : Dépôts littéraires et bibliothèques. 1790-1830. Voir spécialement:

F¹⁷ 1204, dossier 7 : Hugues Lagarde, *Notes officieuses sur le régime des bibliothèques nationales* (1797-1803).

Maison du roi: série O

O¹ 1062 à 1081: Bons du roi concernant les affaires générales et les divers départements des Bâtiments. (Voir 1071).

O¹ 1288 : Enregistrement chronologique de lettres et états de dépenses.

O¹ 1324 à 1902: Châteaux et bâtiments du roi. Voir spécialement:

O¹ 1733 à 1887: Versailles, XVII^e et XVIII^e. Dehors de Versailles (cote 1873).

Archives du Ministère des Affaires étrangères

Mémoires et documents, 251. - (Affaires intérieures et extérieures, 12). Début XVIII^e siècle. Divers projets et études sur l'origine, la conservation, l'utilité et la mise en œuvre des documents conservés au dépôt du ministère des Affaires étrangères²⁷.

Mémoires et documents, 318. - (Affaires intérieures et extérieures, 79). 1745-1771. Papiers de finances et mémoires touchant le service des Affaires étrangères.

Mémoires et documents, 1351. - (Affaires intérieures, 611). 1756-1762. Mémoire et état de finances (1762).

Mémoires et documents, 1360. - (Affaires intérieures, 620). Mémoires sur les finances; état; projet de dépenses (1763).

Mémoires et documents, 1373. - (Affaires intérieures, 633). 1772-1773. Correspondance de Moreau, garde du dépôt des Affaires étrangères.

Archives du Service Historique de l'Armée de Terre et Archives de la Marine

Archives de la Guerre. Inventaire général de l'hôtel de la Guerre, année 1770.

Gravures d'Ingouf (27 planches) représentant les parties principales des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères: « Plans, coupes et élévations des hôtels des départements de la Guerre, des Affaires étrangères et de la Marine, par M. Berthier ».

Bibliothèque du ministère de la Marine. Lois, décrets, arrêtés, règlements (1765). Règlement de Choiseul du 17 mars 1765.

²⁷ Voir aussi Mémoires et documents, 315 (Affaires intérieures et extérieures, 76). 1730-1733. État des papiers diplomatiques restitués au dépôt des Affaires étrangères en août 1732.

Sources imprimées

Sources spécifiques à la bibliothèque de Versailles

La bibliothèque de Versailles possède un fonds local assez important, lequel, nous l'avons vu, a fait l'objet de recommandations et d'une analyse poussée par Marie-Agnès Ibar en 2002. Ce mémoire, réalisé dans le cadre de la formation de conservateur de son auteur, a été une base non négligeable pour nos travaux d'identification des sources et d'inventaire des archives²⁸. De ce fait, si nous considérons qu'il est tout à fait inutile de recommencer ce travail, nous allons tâcher de tirer le meilleur parti possible des observations réalisées afin de définir les sources les plus susceptibles d'aider à la compréhension de l'histoire compliquée de la bibliothèque.

Nous distinguons dans les fonds locaux principalement le «Fonds Versaillais » et les «Pièces sur Versailles ». Les deux fonds diffèrent largement par leur présentation et leurs contenus mais sont complémentaires.

Le fonds «Versaillais », essentiellement constitué de documents imprimés et de livres, compte environ 2700 documents, de tout format. Constitué au XX^e siècle, il se veut la base même du fonds local. M.-A. Ibar a relevé dans son étude plusieurs dominantes : le Château, la monarchie, les personnalités, l'histoire de la ville. Nous y ajoutons également un certain nombre de monographies sur la Révolution française. *L'histoire municipale de Versailles*, de Laurent-Hénin figure ainsi en bonne place parmi les ouvrages consultés. Le fonds reste néanmoins assez disparate, comme l'indique M.-A. Ibar : romans policiers, biographies de personnalités diverses, revues et périodiques. La plus élémentaire prudence s'impose dans la constitution d'une bibliographie solide.

Les «Pièces sur Versailles » se sont révélées très intéressantes : il s'agit d'un ensemble de 131 boîtes d'archives, conservant essentiellement des tirés à part, de petites brochures, des prospectus, des pamphlets révolutionnaires, des justifications de personnes. On signale quelques monographies : les travaux de Charles Hirschauer sur la bibliothèque sont bien représentés. Le chercheur y trouvera également les *Bulletins de la bibliothèque de la ville de Versailles*, édités au XIX^e siècle sous la direction d'É. Delerot, petits opuscules essentiels, qui complètent fort bien les archives de l'établissement. Les dernières acquisitions, l'analyse de pièces rares y sont reportées année après année.

D'autres documents rares sont également conservés dans les «Pièces sur Versailles » : les lettres imprimées par D. Baillet, sous-bibliothécaire jusqu'en 1818 pour se justifier, quelques études du conservateur J.-A. Le Roi, des pièces fantaisistes de particuliers sur la bibliothèque, comme ce poème du citoyen Lemoine, publié en l'an VIII par Blaizot. La plupart de ces pièces sont absentes du catalogue de la Bibliothèque nationale, mais répertoriés dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque relatifs à l'histoire de la ville*, publié en 1875, œuvre posthume de Le Roi, ancien conservateur.

Les catalogues imprimés anciens, mais également les catalogues d'exposition de la bibliothèque se sont révélés des sources intéressantes : nous portons une attention particulière sur plusieurs événements : l'exposition « Marie-Antoinette à Versailles » de 1927, riche d'information sur le dynamisme de la bibliothèque dans les années 1920, l'exposition du bicentenaire de l'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, de 1963,

²⁸ M.-A. Ibar relevait par ailleurs dans son mémoire l'importance du fonds d'archives restant à traiter.

entièrement conçue par Pierre Breillat et Agnès Joly, ainsi que sur l'exposition commémorative des cent cinquante ans de l'Académie de Versailles en 1984.

Tous ces événements ont donné lieu à des publications importantes : articles, recensions, recherches sur l'histoire du bâtiment et des collections. Les catalogues de ces trois expositions ont ainsi constitué une source importante d'informations.

Enfin, les publications régulières des sociétés savantes et académies de Versailles constituent un gisement inépuisable. Nous relevons particulièrement les nombreux volumes de la *Revue de l'histoire de Versailles*, dont les publications s'étendent de 1836 à 1985. Un certain nombre d'articles traitent de l'histoire de la bibliothèque. Nous nous sommes attachés à relever ceux des directeurs et responsables de l'établissement : C. Hirschauer, P. Breillat, A. Joly ou R. Pichard du Page.

Les travaux de la société des Sciences morales, lettres et arts ont fait également l'objet de tirés à part et de publications, disséminés à travers les fonds. Le travail de repérage reste encore à faire. Toutefois, les archives de la société, conservées avec celles de la bibliothèque et de ce fait inscrites au plan de classement et à l'inventaire, permettent de dégager une vision très juste des travaux réalisés par celle-ci.

Autres sources

Parmi les usuels et dictionnaires indispensables, nous distinguons, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières (1715-1789)*, dirigé par Arnaud de Maurepas et Antoine Boulant. Étude sérieuse, complète, mais pas toujours satisfaisante sur la précision de ses sources, elle ne saurait exister seule sans le *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères* et le *Dictionnaire des ministres de la Guerre*, dont le premier volume, consacré à l'Ancien régime vient de paraître.

Le ministère de la Marine, moins étudié en raison du grand désordre régnant encore il y a peu dans ses archives, a fait l'objet de plusieurs études intéressantes. Remarquons tout d'abord l'indispensable article d'É. Taillemite, « Les archives et les archivistes de la Marine des origines à 1870 », paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 1969 et toujours d'actualité. L'histoire du bâtiment des archives, la biographie des personnels, les aléas connus par les documents et un état des sources y sont répertoriés de façon impeccable. De même, nous isolons, de la masse restreinte des articles portant sur l'historique du bâtiment de l'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, l'article d'Agnès Joly, ancienne conservatrice de la bibliothèque, paru dans *Neptunia* en 1948 et intitulé « Le ministère de la Marine à Versailles ».

Nous nous permettons quelques réserves en revanche sur les deux ouvrages d'Armand Baschet (*Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*) et de Martial de Pradel de Lamase (*L'hôtel de la Marine, le monument et l'histoire*) du fait de l'ancienneté de ces monographies dont la présentation des sources n'est pas toujours satisfaisante. Pradel a en outre l'habitude d'enjoliver l'histoire et d'imaginer ce qu'il n'y a pas lieu d'être.

Baschet cite cependant un certain nombre de fonds d'archives et de mémoires intéressants, dont le mémoire de l'archiviste Sémonin sur l'historique de l'hôtel des Affaires étrangères, écrit en 1792, et possédé alors par Henri Bordier. Des recherches sont en cours pour localiser ce document.

ÉLÉMENTS HISTORIQUES

L'histoire de la bibliothèque de Versailles dans les premières années de son existence est celle d'un bâtiment à la recherche d'une nouvelle vocation. La Révolution a profondément bouleversé les habitudes de la ville royale : les châteaux, certains ministères et de nombreuses institutions ont été vidés de leur contenu et de leurs personnels, tandis que les collections royales, nationalisées, ont été dans un premier temps dispersées entre de nombreux dépôts, dont certains se trouvent à Paris.

Devenu chef-lieu du département de Seine-et-Oise, Versailles doit chercher une nouvelle identité tout en composant avec les éléments les plus prestigieux d'un passé encore frais. L'installation d'une bibliothèque, en lieu et place de l'hôtel d'un ancien ministère, peut être comprise dans cette démarche. Les sources manuscrites et imprimées, que nous avons décrites plus haut, nous apportent une matière non négligeable pour comprendre une évolution difficile, marquée par les aléas révolutionnaires.

De sa construction, réalisée par l'ingénieur-géographe Berthier à la création du nouveau bâtiment dans les années 1970, la bibliothèque de Versailles porte les traces d'une histoire à rebondissements.

Nous ne brosserons pas à partir de ces quelques éléments l'histoire complète de la bibliothèque, celle-ci étant trop vaste et trop importante en regard des moyens matériels et temporels qui nous sont accordés. Nous avons cependant choisi de présenter, à travers les sources que nous avons décrites plus haut et les propres archives de la bibliothèque, la naissance d'un bâtiment, les débuts et l'essor d'une bibliothèque municipale. Nous arrêterons donc notre récit à l'année 1873. En revanche, la prosopographie des directeurs nous permettra d'avancer jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Histoire d'un bâtiment : de l'hôtel de la Guerre et des Affaires étrangères à la bibliothèque municipale :

La création des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères

Il est difficile d'aborder l'histoire du bâtiment qui abrite aujourd'hui la Bibliothèque municipale de Versailles sans considérer la figure de son concepteur et architecte Jean-Baptiste Berthier (1721-1804), dont l'œuvre et la carrière impressionnantes méritent que l'on s'y arrête un instant.

Né en 1721 dans une famille d'origine bourgeoise²⁹, Jean-Baptiste Berthier suit de solides études en mathématiques et en sciences et intègre dès 1738 le corps des ingénieurs-géographes du roi, à une époque où la fonction publique d'État commence à

²⁹ Panthéon Versailles, dossier J-B. Berthier, notes rassemblées par Ch. Hirschauer.

émerger avec la création d'institutions chargées de la formation de cadres scientifiques rigoureux. L'exemple le plus connu est l'École des Ponts et Chaussées. En 1739, Jean-Baptiste Berthier réalise une œuvre remarquée avec la construction du «Fort Dauphin», petite forteresse miniature destinée à l'entraînement des cadets de l'école militaire du Champ de Mars.

Ce premier succès lui permet de gagner une notabilité et de mener de multiples travaux dans le domaine de la cartographie, devenant au cours des années 1750 chef des ingénieurs du roi. Ses talents d'architecte lui valent en 1759 le privilège d'être appelé à la tête du chantier que le maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'Etat de la Guerre, vient de lancer et dont le but est la construction d'une grand cité administrative : l'hôtel de la Guerre. Á cette époque, le château de Versailles, qui abrite des membres de la cour, les appartements du roi et de sa famille ainsi qu'une partie des bureaux ministériels, est saturé et la construction de nouveaux bâtiments est nécessaire. En outre, depuis Louvois, le ministère de la Guerre est écartelé entre services parisiens et bureaux versaillais. L'occasion est belle pour mettre en pratique les idées novatrices de Belle-Isle, parfois surnommé le Vauban du XVIII^e siècle, notamment en testant l'utilisation de matériaux incombustibles et de techniques nouvelles. Le maréchal a été favorablement impressionné au cours d'un voyage en Roussillon par la technique de la voûte plate, couramment utilisée par les maçons locaux³⁰. Le 14 mars 1759, le maréchal présente au roi une demande officielle pour que celui-ci accorde à la Guerre le terrain touchant à la rue de la Surintendance. Initialement destiné aux bâtiments de la maison de la Dauphine, le terrain est finalement dévolu au ministère de la Guerre, Louis XV ayant été circonvenu par les arguments économiques de son secrétaire d'Etat. Le roi approuve donc le devis, le plan et le mémoire qui lui sont présentés par un *Bon de sa main*³¹. Comme le démontre A. Baschet dans son étude sur le dépôt des archives des Affaires étrangères, « rarement, dans l'ancienne administration, une entreprise fut plus rapidement décidée et exécutée ». Un projet de construction ambitieux lui ayant été soumis par l'ingénieur Berthier, les travaux débutent le 19 juillet 1759 et progressent vite jusqu'à leur achèvement, le 1^{er} janvier 1761. Berthier et Belle-Isle ont fait venir sur place des ouvriers du Roussillon qui contribuent à édifier la fameuse voûte plate. Des expériences, au cours desquelles de véritables incendies sont allumés, sont réalisées, dont une en présence du roi, afin de vérifier l'efficacité des nouvelles dispositions. Louis XV, toujours passionné par les sciences et les techniques, ne manque pas lors de ses deux visites de 1761 et 1762 de montrer toute sa satisfaction³². De La Gorce, dans ses *Souvenirs d'un homme de cour*, relate également la première visite du roi et l'incendie provoqué volontairement devant lui, lequel est éteint en huit minutes³³.

Fort de ce premier succès, Berthier convainc le duc de Choiseul de poursuivre l'expérience en construisant à la suite de l'hôtel de la Guerre un hôtel des Affaires étrangères, de la Marine et des Colonies. Les deux immeubles, contigus, sont prévus pour communiquer entre eux. La construction de l'hôtel des Affaires étrangères commence le 4 juin 1761 et s'achèvent officiellement vers la fin de l'année 1762. Dans les faits, toute la décoration et l'aménagement intérieur restent encore à faire. Berthier a manqué périr au cours d'un accident survenu lors de la construction d'une cheminée.

³⁰ P. Patte, *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, 1769, IV-375 p. Voir Hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères, voûtes, p. 52.

³¹ Arch. Nat. Maison du roi. Bâtiments, O¹ 1873. Département des « Dehors de Versailles ».

³² Gazette de France. De Versailles, 30 juin 1762 : « Le 26, le roi accompagné de monseigneur le Dauphin alla voir pour la première fois l'Hôtel de la Guerre, et Sa Majesté en parut satisfait ».

³³ Parmi les techniques destinées à empêcher la combustion, l'on relève également l'usage d'un carrelage particulier, au ton de « vieux vin ».

Néanmoins, l'entreprise est un succès, alliant économie et fonctionnalité, et l'ingénieur peut présenter au duc un compte équilibré. La dépense s'élève à 629 948 livres, une somme importante mais raisonnable pour le Trésor français affaibli par les conséquences de la Guerre de Sept Ans³⁴.

Comment se présente le bâtiment ? Les rapports rédigés entre 1834 et 1837 à l'occasion de l'acquisition des locaux par la mairie nous éclairent sur la configuration architecturale des lieux. La surface, importante, est un atout de poids pour une mairie qui cherche à étendre ses services³⁵.

L'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine repose sur un sol dont le plan présente un parallélogramme de 1 300 mètres de surface. Le corps de bâtiment principal fait face au sud ; aux extrémités, deux ailes donnent l'une sur la rue de la Surintendance (aujourd'hui rue de l'Indépendance américaine), l'autre sur l'impasse des Récollets, où se trouve une entrée secondaire. Une cour de grandeur non négligeable se trouve au milieu de ces corps de bâtiment.

L'hôtel est élevé en maçonnerie au-dessus d'un soubassement en pierre de taille, formant la hauteur du rez-de-chaussée ; les pièces de chaque étage sont séparées entre elles par des murs de 0,8 mètres d'épaisseur. Sur chaque étage sont distribuées de dix-huit à vingt pièces, desservies par deux grands escaliers. Tous les étages sont voûtés selon les principes imaginés par Belle-Isle, les combles seulement sont en charpente, composée de chevrons portés par quatre panels et un faîtage reposant sur les gros murs de refond.

La couverture est en ardoise, selon la coutume en Ile-de-France.

En juillet 1762, les premiers fonctionnaires sont installés dans leurs bureaux tandis que la décoration intérieure est entreprise. De celle-ci, subsiste la grande galerie, particulièrement bien conservée de nos jours, où sont entreposés les archives des Affaires étrangères et le dépôt des cartes du bureau des géographes

La décoration est confiée à Bachelier pour les panneaux et à Van Blarenberghe, Cozette et Pérignon pour les dessus de portes, lesquels représentent les grandes capitales d'Europe. Les documents sont enfermés derrière de hautes armoires grillagées, qui ont toutes été conservées jusqu'à nos jours.

Le dépôt des Archives est installé en 1762 par F.-M. Durand de Distroff, ancien diplomate et archiviste de renom. Il a soumis à Choiseul un projet pour obtenir la communication et la copie des papiers d'histoire intéressant la France se trouvant encore à Londres, se rendant à cette occasion en Angleterre pour présider au repérage complet des collections, recueils et séries. Lorsque l'homme politique et écrivain anglais Horace Walpole visite la « Chancellerie d'État », selon son expression, il découvre un vaste dépôt où les correspondances des puissances et les documents historiques sont classés et répartis selon un ordre bien précis: passée l'antichambre, s'ouvre la salle des Traités dans l'enfilade de laquelle se trouve le cabinet des Limites. Les armoires renfermant les Traités sont les seules à être ornées de galons d'or et de velours. Vient ensuite la salle de l'Italie, première des cinq salles des Correspondances (Italie, Allemagne et Suisse, France, Puissances du nord; la cinquième est dévolue à l'Angleterre, à l'Amérique, à l'Espagne et au Portugal). Tout au fond, se trouve la bibliothèque à l'usage du dépôt et quelques armoires pour les manuscrits.

³⁴ M. de Pradel de Lamase, *L'hôtel de la Marine, le monument et l'histoire*, Paris, 1924, p. 148.

³⁵ Arch. Communales de Versailles. 4 M, 2198. Rapport de M. Petit, architecte de la ville, 1837.

Quelques pièces contigües sont réservées au chef du cabinet et à son logement de fonction³⁶. « C'est un grand bâtiment, disposé comme un hôpital, avec un ordre et une méthode admirables » écrit l'homme de lettres, admiratif.

En 1768, après avoir présenté l'extrait de son *Compte général de la dépense de construction, augmentation, entretien des Hôtels de la Guerre, Marine, Affaires étrangères, depuis 1759*, Jean-Baptiste Berthier obtient une gratification de 24 000 livre du roi.

L'hôtel se veut un modèle de bâtiment royal moderne, répondant aux défis posés par la fonction publique émergente : on découvre un agencement de bureaux, où se retrouvent diplomates, traducteurs du roi, géographes et imprimeurs. Jean-Baptiste Berthier, nommé chevalier de Saint-Louis le 14 novembre 1770, devient le responsable de ces bâtiments pour toutes les années à venir. Nourrissant toujours des plans très ambitieux, il défend pendant environ quatre ans un projet d'imprimerie, directement intégrée à l'hôtel de la Guerre, que Charles Hirschauer a située au rez-de-chaussée. Mais cette entreprise se heurte aux privilèges de l'Imprimerie royale et le 3 juin 1775, une ordonnance royale supprime l'imprimerie de l'hôtel de la Guerre, laquelle doit être livrée au sieur Buisson du Péron, directeur de l'imprimerie royale. Pour Berthier, c'est un échec : les hôtels ne seront pas tout à fait la cité administrative dont il avait rêvé.

Entre 1770 et 1790, l'activité des deux hôtels est importante (« deux petits mondes où remuaient beaucoup d'idées, de projets, de passions, où se faisait beaucoup de travail »³⁷) et se confond avec les politiques royales entreprises par Louis XV et Louis XVI. La Révolution vient violemment bouleverser cet ordre établi.

Du ministère à la bibliothèque

La nationalisation de biens patrimoniaux au cours des premières années de la Révolution pose les fondements des collections patrimoniales. Face à l'afflux de livres, de caisses d'archives et d'œuvres d'art résultant de ces confiscations légales, les services de l'État ou les autorités locales se trouvent parfois démunies de locaux adéquats. En revanche, par son patrimoine immobilier, la toute nouvelle commune de Versailles³⁸ dispose de moyens importants pour stocker et conserver les collections royales nationalisées devenues en 1789 le dépôt littéraire de Versailles³⁹.

Les journées des 5 et 6 octobre 1789 forcent la famille royale à évacuer le château et à revenir à Paris, où elle se trouve désormais placée sous la surveillance des révolutionnaires de l'Assemblée nationale, laquelle siège désormais définitivement dans la capitale. Louis XVI laisse derrière lui ses collections ainsi que la masse des livres de la bibliothèque royale, à l'exception de ceux que Marie-Antoinette et madame Élisabeth parviennent à faire venir aux Tuileries. Les petites bibliothèques de Trianon et de Montreuil restent intactes.

En l'espace d'un an, le château est vidé de son mobilier et de ses collections. Les circonstances de ce déménagement sont encore mal connues et la dispersion des pièces a causé un grand nombre de pertes irréparables. Mais si le mobilier a souffert, les

³⁶ H. Walpole, *Lettres à ses amis pendant son voyage en France*, Paris, Didier et Cie, 1873, p. 49. Á H.S. Conway, Paris, 6 octobre 1765.

³⁷ P. Breillat et A. Joly, *Catalogue de l'exposition consacrée au bicentenaire des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères (1761-1961)*, Versailles, 1961.

³⁸ Louis XVI a autorisé la création de la commune à l'occasion des élections des représentants aux États généraux.

³⁹ On se reportera également à M-A. Marcenat et A. Ramière de Fortanier, *Le fonds ancien de la bibliothèque des archives des Yvelines*, Versailles, 2004.

bibliothèques ont été mieux préservées, du fait de l'action d'un petit groupe de personnes déterminées. L'on sait ainsi que la bibliothèque du comte de Provence, futur Louis XVIII, a échoué rue Dauphine tandis que de nombreux autres bâtiments officiels ont été réquisitionnés pour accueillir des livres. Des particuliers font également office de dépôt : c'est ainsi que la citoyenne Chartier reçoit le 25 ventôse an II la garde d'un dépôt d'environ cent-trente livres provenant de la bibliothèque du chevalier de Canecaude, ancien garde du corps du roi. Ses héritiers réclameront en 1816 la restitution des livres, entrés entre temps à la bibliothèque municipale⁴⁰.

Les 9 et 12 février 1792 a été promulguée la loi dite de confiscation, prévoyant les visites, inventaires et spoliation des biens appartenant aux émigrés, ainsi que des propriétés inscrites sur la liste civile. Le 2 décembre 1792, alors que la République est proclamée depuis moins de trois mois, un décret autorise la confiscation définitive de tous les biens des émigrés.

Dans la Seine-et-Oise, le district du département a ordonné dès le 18 janvier 1792 à tous les districts municipaux d'envoyer au chef-lieu (en l'occurrence Versailles) le produit de toutes les bibliothèques confisquées.

Il résulte de cette politique centralisatrice un engorgement manifeste de livres. On en trouve partout : au couvent des Augustines, à celui des Récollets, au siège de l'ancien évêché, à l'hôtel du gouvernement... En 1793, le département charge l'ancien évêque constitutionnel de Versailles Pierre-Louis Buffy de rassembler la majorité des fonds au couvent des Augustines.

C'est sans compter sur la politique indépendante que souhaitent mener les autorités du district municipal de Versailles : le bibliothécaire Pierre Mayeur, assez âgé aux dires d'Hippolyte Paillet, qui le remplacera définitivement sous le Directoire, reçoit l'ordre de cataloguer « les livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets de ce genre trouvés dans les bibliothèques ou cabinets des corps, maisons ou communautés supprimées⁴¹ ». Un début de concurrence se fait jour et après bien des résistances, Mayeur doit transférer son dépôt auprès de celui de Buffy aux Augustines.

Au même moment est formée une commission des Arts, comptant parmi ses membres le libraire Blaizot, l'architecte Heurtier, le peintre Gazard, le naturaliste Fayolle, Buffy et le directeur de la manufacture de Sèvres, Hettlinger. Le choix de ces « commissaires-artistes » illustre la volonté du département de ne pas perdre la main sur des fonds dont l'ampleur peut largement dépasser la meilleure des volontés.

La commission procède tout d'abord à la mise sous scellés des bibliothèques prestigieuses, ayant appartenu aux membres de la famille royale. C'est le cas de la bibliothèque du comte de Provence, où les scellés sont posés en avril 1792. Malgré tout, le désordre règne encore et le 14 janvier 1794, la commission ordonne de transférer au château tous les dépôts dispersés dans la ville. Des tablettes sont spécialement commandées pour l'occasion, destinées à recevoir les ouvrages les plus précieux ; le « tout-venant » est déposé à même le sol.

Les autorités centrales cherchent au même moment à créer dans chaque département un dépôt unique dont les fonds serviront à alimenter la Bibliothèque nationale. Cette décision cause quelques troubles au sein du département de la Seine-et-Oise, au moment où arrivent au château les bibliothèques de la Reine (Trianon), de Madame Élisabeth et de la comtesse du Barry. Un témoin oculaire rapporte avoir été confronté à « un océan de livres ». Océan qui n'est pas sans susciter les convoitises : quelques mois plus tard, une délégation parisienne est déboutée de « son droit de chapardage ». Le zèle des

⁴⁰ Arch. Communales de Versailles. 2R 2196. Dossier de la restitution de la bibliothèque Canecaude.

⁴¹ Arch. Départementales des Yvelines, 4Q 2. Actes du directoire du district de Versailles.

bibliothécaires versaillais n'empêche cependant pas le départ pour Paris d'un grand nombre de manuscrits et d'incunables. Ainsi, lorsqu'en 1833, le ministre de l'Instruction publique Guizot lance une grande enquête dont le but ultime est la constitution d'un grand catalogue des manuscrits⁴², à la question « existe-t-il une liste des raretés des XV^e et XVI^e siècles », le bibliothécaire Le Prince répond que « la bibliothèque n'en possède pas ». Il ne relève qu'un seul manuscrit précieux⁴³. La notion de livre ancien reste encore relativement limitée. Mais pour Le Prince, ces carences sont avant tout dues aux réquisitions effectuées par la Bibliothèque nationale.

À l'heure de la constitution des dépôts, arrivent également les premières instructions précises sur la manière de procéder à l'inventaire et au catalogage des bibliothèques saisies. Les préposés à ce lourd travail utilisent des *fichets*, petites bandes de papier portant les numéros d'ordre de chaque livre, collés en signet dans chaque volume. Il n'est pas rare que des cartes à jouer soient utilisées comme fiches pour les catalogues.

À Versailles sont ainsi répertoriés cent-quatre bibliothèques et 127 100 volumes, occupant un total de 60 827 cartes. Les archives départementales des Yvelines et la bibliothèque de l'Arsenal conservent encore à ce jour deux registres témoignant de ce travail, dont tout le mérite revient à Mayeur et à Buffy⁴⁴.

Restent encore entreposés dans les anciens appartements de la comtesse d'Artois 25 à 30 000 volumes en souffrance, non retenus pour le service de la future bibliothèque.

Quelle sorte de bibliothèque, par ailleurs ? Il faut attendre 1804 pour voir apparaître les premières bibliothèques municipales. En octobre 1795, le tout nouveau Directoire ordonne la formation de bibliothèques publiques dans chaque chef-lieu de département dont la gestion est attribuée aux Écoles centrales. Le projet est ambitieux : former les élèves à l'esprit critique en les confrontant à différents points de vue. Le rôle des bibliothèques est à ce titre idéal. Nous sommes loin des manuels scolaires des lycées rédigés sous contrôle pendant le Premier Empire. La bibliothèque de Versailles, en raison de sa proximité avec Paris est assimilée aux dépôts de la capitale et dépend directement du Trésor public.

La situation n'a cessé d'évoluer en raison de l'histoire et de la position particulière de la ville. Charles Delacroix, ancien représentant du peuple envoyé en mission à Versailles et ministre des Relations extérieures porte un regard pénétrant sur les collections (archives et livres) conservées sur place. Tout d'abord, comme représentant de la Convention, il charge Mayeur et Buffy de constituer à partir des collections de leurs dépôts un fonds spécifique destiné à être attribué à un grand établissement localisé au château. Les projets tournent autour d'un Museum ou d'une bibliothèque publique dont l'idée n'a cessé d'être caressée depuis 1789, le libraire Blaziot ayant tenté d'en constituer une au tout début de la Révolution⁴⁵.

Devenu ministre, Delacroix ordonne le transfert à Paris des archives des Affaires étrangères restées dans l'ancien hôtel et pousse son avantage en exigeant le versement des papiers des consulats, jusque là conservés par les services de la Marine. Le 31 mars 1796, après un court combat d'arrière-garde soutenu par Villet, l'archiviste de la Marine, les Affaires étrangères emportent 970 portefeuilles consulaires et l'intégralité de leurs fonds, aujourd'hui conservés par les Archives nationales⁴⁶.

⁴² Circulaires du ministère de l'Instruction publique, 29 novembre et 14 décembre 1833.

⁴³ Arch. Communales de Versailles, 2R 2196.

⁴⁴ Arch. Départementales des Yvelines, 1 Q 493-511.

⁴⁵ BM Versailles, Panthéon Versaillais, Dossier Blaziot, « Ma confession au monde entier ».

⁴⁶ Voir É. Taillemite, « Les archives et les archivistes de la Marine », BEC, t. CXXVII, 1969, p. 50-51.

Les projets du représentant Delacroix ont pris forme : le 28 juin 1795, Hugues Lagarde est nommé bibliothécaire-conservateur au nouveau Muséum installé au château, cohabitant pendant près de cinq années avec la bibliothèque de l'École centrale, le dépôt littéraire de Buffy et les archives du département.

Au courant de l'année 1799, profitant de la place laissée par les Affaires étrangères, déménagées comme nous l'avons vu à Paris quelques années auparavant, la bibliothèque de l'École centrale fait son entrée dans l'ancien hôtel. Le dépôt littéraire est quant à lui transporté en 1800 à l'hôtel du Garde-meuble, situé rue des Réservoirs. Selon les témoins, le transfert dure près de trente-huit jours. Bientôt mis au chômage technique, une partie de ses collections ayant été prélevées par le ministère de l'Intérieur, Buffy sollicite l'autorisation d'entrer à la bibliothèque de l'École centrale, ce qui lui est refusé. Les livres subsistants sont alors intégrés aux archives départementales, constituant la base du fonds ancien de la bibliothèque de cette institution⁴⁷.

En 1804, la réforme créant les lycées précipite la fin des Écoles centrales. Leurs bibliothèques sont alors confiées aux municipalités, à charge pour elles d'en permettre la communication aux lecteurs. Cette décision signifie l'acte de naissance des bibliothèques municipales.

Les difficiles débuts d'une bibliothèque municipale (1804-1830)

Pierre Mayeur ayant résigné ses fonctions du fait de son âge trop important, c'est son adjoint, Hippolyte Paillet, en poste depuis le 30 juin 1794, qui devient le premier responsable de la bibliothèque de l'École centrale puis de la bibliothèque municipale.

Paillet possède une solide expérience des dépôts versaillais ; le 26 décembre 1794, il était nommé commissaire-artiste chargé de l'inspection et de la conservation des manuscrits, dans le cadre de la poursuite des opérations de nationalisation des biens⁴⁸. Révolutionnaire modéré, il fait preuve d'un très grand professionnalisme en toute occasion, ce qui lui vaut son poste à l'École centrale le 6 juillet 1796 et sa confirmation à la tête de la bibliothèque le 29 septembre 1804.

H. Paillet devient fonctionnaire municipal, voyant son traitement porté à 2400 francs annuels en 1812. On lui adjoint en outre les services de David Baillot, fils d'un ancien jardinier de la reine et bibliothécaire très capable qui aura pour charge, notamment, du service public. Tous deux sont des hommes engagés dans le concept de lecture publique. Paillet a ainsi signalé dès 1797 le désir exprimé par de nombreux Versaillais d'avoir accès aux collections de la bibliothèque de l'École centrale. Il obtient cette autorisation dans la foulée et parvient à maintenir la bibliothèque ouverte pendant le changement de statut de 1804⁴⁹.

Le 11 ventôse an XII, le directeur général de l'Instruction Fourcroy recommande à l'administration versaillaise de maintenir Paillet en place malgré le changement de statut de la bibliothèque. Pendant plus de dix ans, il va développer progressivement les services de la bibliothèque en dépit de conditions matérielles difficiles. Les Archives

⁴⁷ Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur de 1799 à 1800 s'est servi de ces collections afin d'éponger une partie de la dette intérieure, certains prêteurs privés ayant été remboursés en livres anciens.

⁴⁸ Arrêté du directoire du district de Versailles, 12 Messidor an II. « Le citoyen Paillet aura pour charge de s'occuper du dépouillement et classement des livres provenant des bibliothèques des communautés supprimées, des émigrés et condamnés. [...] Son traitement sera de 1 500 livres par an. »

⁴⁹ Arch. Communales. 2R 2196. Correspondance d'H. Paillet avec le maire de Versailles, 30 vendémiaire an XII (22 octobre 1804).

communales de Versailles conservent des documents d'une très grande valeur explicitant le quotidien d'une bibliothèque municipale sous le Premier Empire et la Restauration, époques encore relativement méconnues pour ce qui concerne l'histoire des établissements de lecture publique.

Parmi les principales difficultés que nous relevons, figurent la cohabitation avec les archives de la Marine et l'entretien d'un bâtiment qui se délabre régulièrement. Les archivistes de la Marine sont des voisins exigeants et jaloux de leurs prérogatives. L'espace qu'ils occupent n'est pas négociable. Des conflits se font jour entre Paillet, Baillot et Charles Déluzines, l'archiviste de la Marine⁵⁰, querelles qui portent principalement sur l'occupation des locaux. Paillet se heurte ainsi en 1810 au portier de l'hôtel de la Marine, qui refuse de nettoyer la cour de la bibliothèque. Le 18 juin, le bibliothécaire fait état de la « très grande mésintelligence » régnant entre les deux services, et décrit les herbes et immondices qui encombrant la cour. Ayant déjà fait déblayer la cour à ses frais, il craint désormais qu'une visite de l'empereur et de l'impératrice à Versailles ne survienne et ne porte à la lumière leurs conditions de travail. Bien que l'hypothèse d'une visite impériale au dépôt des archives de la Marine soit illusoire, la municipalité parvient à convaincre Déluzines de faire nettoyer la cour⁵¹. D'autres incidents sont à relever au cours de la même période : l'affrontement, en janvier 1806, entre Déluzines et Baillot pour la jouissance d'un appartement de fonction que l'archiviste souhaiterait faire occuper par l'un de ses commis. Cette petite passe d'arme nous donne l'occasion de mieux connaître les règles de distribution des lieux. Déluzines rappelle à ses interlocuteurs de la bibliothèque quelle est la ligne fixée : « la Marine a donc dans ses attributions le premier étage au-dessus de la bibliothèque ; le deuxième et le troisième, où se trouve le dépôt général qu'il occupe depuis 50 ans⁵² ». L'incident s'achève lorsque Baillot accepte de céder deux pièces de son logement au nouveau commis de la Marine.

Les conditions matérielles de la bibliothèque et de la Marine sont assez désastreuses : le bâtiment connaît un délabrement accéléré, tandis qu'en hiver, les lecteurs se plaignent régulièrement du froid régnant dans la salle de lecture. Le 23 nivôse an XIII, H. Paillet envoie un courrier comminatoire au maire Pétigny afin d'obtenir du bois de chauffage, faute de quoi, il sera contraint de fermer la bibliothèque. « Il me devient impossible de chauffer la salle de lecture ». Les quelques lecteurs réguliers font bloc, envoyant à cette occasion une pétition⁵³. Ce document, conservé jusqu'à nos jours, nous donne une idée précise de la catégorie de ces lecteurs. Sur trois signataires, nous relevons deux militaires à la retraite, Nollet, ex-chef d'escadron de dragons et Lemanoir, ancien lieutenant.

En 1808, Paillet se plaint à nouveau des nuisances occasionnées par les autres voisins immédiats, les militaires occupant l'ancien hôtel de la Guerre, toujours dévolu à l'armée. Le cordon de la garde impériale qui veille sur les lieux a en effet installé un poêle dont le conduit d'échappement... donne juste sous les fenêtres de la salle de lecture, enfumant les lecteurs et mettant en péril les collections. Le voyer de la ville, M.

⁵⁰ Charles Déluzines (1738-1812), né à Poitiers. D'abord garde-magasin des vivres de l'armée à Rouen et pendant la campagne d'Allemagne (1761), il devient ensuite trésorier du régiment de Vexin en 1762. Réformé en 1765, il obtient un poste de commis au Archives de la Marine. Le 31 décembre 1791, il devient chef du bureau des archives des Colonies, puis chef du dépôt de la Marine et des Colonies le 21 avril 1796. Il meurt à Versailles le 25 février 1812. Arch. Nat. Marine BB³ 308.

⁵¹ Arch. Communales, 2R 2196.

⁵² *Ibid.* Déluzines au maire de Versailles, 27 janvier 1806.

⁵³ « Il suit de là, monsieur [le maire] que tous les amis des muses, qui fréquentent la bibliothèque vont être privés des ressources et des consolations qu'elle offre et qu'un des plus grands bienfaits du gouvernement va devenir nul pendant toute la saison des froids faute de quelques cordes de bois ».

Brunet s'étant transporté sur les lieux constate l'existence d'un « poêle en mauvais état » et préconise de fermer le haut de l'espagnolette et de calfeutrer les croisées jusqu'à ce que l'administration fasse dévier le conduit⁵⁴.

Outre ces petits désagréments et la lutte quotidienne pour la place (Déluzines fait expulser en novembre 1810 la veuve du professeur de musique Biche, de l'ancienne école centrale), s'ajoutent les conséquences du mauvais état du bâtiment. Là aussi, les démêlées entre la municipalité de Versailles et le ministère de la Marine à propos de la prise en charge des frais donnent lieu à une correspondance importante. Les archives de la ville de Versailles nous en donne un petit aperçu.

En janvier 1809, le sieur Lamarque, voisin du bâtiment, se plaint du mauvais état de celui-ci : la chute d'une corniche et d'un entablement a endommagé sa propre habitation. Rendu sur les lieux, le voyer Brunet constate les dégâts et rend un rapport alarmant, faisant état d'un « danger pour la sûreté publique ». Les estimations du coût des réparations à faire se monte à environ 18 000 francs, ce qui ne manque pas de faire bondir l'amiral Decrès, ministre de la Marine : « Son Excellence s'est récrié sur le tout, et me charge de vous écrire pour l'informer depuis quelle époque, et à quel titre, la municipalité ou le département occupe pour la bibliothèque une partie de l'hôtel. Elle désire même renseignement sur la possession d'un appartement occupé par une dame et d'autres personnes » écrit l'ingénieur de la Marine Mandard à Déluzines⁵⁵. Les conditions du déménagement de la bibliothèque dans l'ancien hôtel des Affaires étrangères sont, on le voit, on ne peut plus mal connues dès cette époque, alors que celui-ci ne s'est produit qu'une dizaine d'années auparavant. La mairie répond le 23 mars : « Primitivement, la bibliothèque a été formée et établie au château, palais impérial actuel, [...] qu'il y fallut évacuer nombre d'appartements suite au casernement de vétérans. Le gouvernement désigna l'hôtel de la Marine pour y placer la bibliothèque, y loger le bibliothécaire [...] ». La mairie fait ensuite valoir que le gouvernement a fait don de la bibliothèque à condition que le personnel en charge des collections reçoive un traitement des services municipaux. Le conseil municipal fait valoir que « la bibliothèque a sauvé l'hôtel d'une ruine totale ». Le fait est qu'un autre hôtel prestigieux, celui de l'ancien intendant d'Angivilliers a été totalement détruit par l'instauration d'une manufacture d'armes. N'étant « ni propriétaire, ni locataire », la municipalité exige un partage des frais de réparations à raison d'un tiers à sa charge, les deux autres revenant au ministère. Notons au passage que le bâtiment appartient depuis la proclamation de l'Empire non plus à l'État mais à la liste civile de la couronne et que cette décision pèse lourd dans les attributions des crédits destinés à la réparation.

Le 16 mai 1810, soit plus d'une année plus tard, les réparations font l'objet d'un budget en règle, réalisé par le ministère de l'Intérieur. Les différents mémoires rédigés à mesure que les opérations avancent font état de travaux très importants au cours des deux années suivantes. La maîtrise d'œuvre est confiée à l'ingénieur Mandard.

Le 25 octobre 1810, celui-ci fait reposer et sceller les dalles, sur le fronton, sur le côté de la cour. Le 19 octobre, il fait poser une mitre en plâtre avec un fort solin au pourtour et descendre sept tombereaux d'immondices qui se trouvent à l'intérieur des « chambres lambrissées ».

L'année 1811 est consacrée aux travaux de plomberie : une petite partie des structures d'Ancien régime, manifestement montées trop rapidement lors de construction est remplacée par la maison Fontaine-Couture. Manifestement placées sous le signe de l'économie, ces réparations n'empêchent pas, comme nous le verrons plus bas, la détérioration des conduites d'eau deux ans plus tard. La réfection de la couverture par

⁵⁴ Arch. communales. 4M 2196.

⁵⁵ *Ibid.* 2 mars 1809.

l'entrepreneur parisien Tancé est réalisée en 1812. Suite à un accord signé le 11 juin 1812 entre Mandard et Dufour, l'architecte de la ville de Versailles, le partage des frais entre le ministère de la Marine et la municipalité à raison de deux tiers pour un tiers est officialisé, partage rendu d'autant plus nécessaire que la ville connaît des problèmes de budget récurrents. Ces travaux n'empêchent pas Stévenot⁵⁶, le successeur de Déluzines, de s'écrier dans une note à sa hiérarchie : « le local est dans un état de délabrement à faire pitié », dénonçant, lui aussi, les problèmes de chauffage durant l'hiver, qui empêchent tout travail durant cette saison : « la moitié de l'année au moins est donc perdue nécessairement pour ce travail essentiel »⁵⁷. Paillet signale encore en novembre 1812 que toutes les vitres des fenêtres se détachent et qu'il devient urgent de les faire remastiquer.

C'est pourtant en 1813 que survient un nouveau contentieux, suite à la découverte d'un épanchement d'eau provenant des conduites de l'hôtel : les eaux filtrent dans la cave et menacent les fondations mêmes du bâtiment. Prié d'intervenir en urgence, le préfet de la Seine-et-Oise en réfère à l'intendant des bâtiments de la couronne. Celui-ci émet une réponse négative, voire menaçante : l'Empire n'entretient pas les bâtiments prêtés aux municipalités, mais si celles-ci ne pourvoient pas aux réparations de façon suffisante, le propriétaire légitime se réserve le droit de reprendre à son profit l'immeuble mis à disposition. Dans la foulée, le chevalier de Maurepas, maire de Versailles, qui s'étonne de ce que Paillet ne l'ait pas prévenu en premier, propose de revenir à l'accord de 1812 en s'associant aux dépenses de la Marine. Mais les événements politiques survenus entretemps (chute de l'Empire et Première Restauration en 1814, suivies par les Cent-Jours un an après) entraînent un retard considérable dans les opérations. Le 21 mars 1814, le nouveau maire de Versailles, Jouvencel, écrit à Stévenot qu'une corniche est à nouveau tombée du bâtiment.

Les bouleversements politiques sont vécus au quotidien par le personnel de la bibliothèque. Après les années révolutionnaires, où l'on a vu Paillet très actif dans la saisie des biens nationaux, et les années de l'Empire, qui voient l'émergence d'un véritable service de lecture publique, bien que réservé à un petit nombre, la Restauration imprime elle aussi sa marque sur l'établissement. Les opinions du bibliothécaire et de son adjoint, franc-maçon notoire, font l'objet d'une enquête : « la voix publique le désigne fortement comme l'un des révolutionnaires par principe qui se sont le plus prononcé contre le gouvernement de notre légitime souverain et de la famille royale » écrit en 1815 le nouveau maire de La Londe au préfet de Seine-et-Oise⁵⁸. H. Paillet est de ce fait « démissionné » de ses fonctions ; il lui faudra quatre années de bataille pour obtenir une pension bien méritée de la municipalité.

Pour le remplacer, le maire propose les candidatures de trois personnalités : David Baillot, dont les longues années de service rend la candidature légitime, Pronville, membre du conseil municipal et le chevalier de Cazotte, fonctionnaire aux droits réunis et ancien émigré. Chaudement recommandé, c'est ce dernier qui obtient le poste ; ses liens avec la famille royale sont connus depuis son engagement comme garde du corps de Louis XVI après la fuite à Varennes.

Cazotte arrive dans une bibliothèque en pleine formation. En 1812 a eu lieu la première enquête commanditée par le ministre de l'Intérieur Montalivet, laquelle a permis de comptabiliser 40 339 livres et un manuscrit, en cours de catalogage. Les ouvrages les

⁵⁶ Nicolas-Charles Stévenot (1750-1822). Versaillais d'origine, employé dès 1770 aux bureaux de la Guerre. Il est affecté en 1773 au dépôt des cartes et plans ; chef du bureau des officiers en 1796, avant de remplacer Déluzines en 1812 à la tête des Archives.

⁵⁷ Arch. Nat. Marine BB⁸ 24, fol. 163.

⁵⁸ Arch. Communales, 2R 2196. Dossier « Paillet ».

plus consultés font l'objet d'une politique de reliure efficace, tandis que l'établissement expérimente le prêt à domicile dès 1806. Celui-ci a provoqué à l'occasion quelques conflits, Paillet s'étant montré assez soupçonneux à l'égard des lecteurs qui ne prenaient pas la peine de se déplacer pour emprunter et préféraient envoyer des domestiques⁵⁹.

Le catalogage des fonds, toujours en cours depuis 1806, revient essentiellement à Baillot, dont les compétences en la matière sont indiscutables. Il reçoit en 1811 une gratification spéciale de 600 francs pour les frais d'écriture engagés au cours de ce difficile travail. Mais cette ardeur est mal récompensée, puisqu'il est, à son tour, brutalement renvoyé. Officiellement, la municipalité ne peut plus assurer son traitement et souhaite réaliser des économies. Officieusement, ses liens avec Paillet et les libéraux l'ont desservi.

Baillot se défend avec fougue : il fait publier deux défenses à ses frais. L'une est adressée aux membres du conseil municipal, l'autre à Cazotte lui-même⁶⁰. Il s'agit d'une dénonciation en règle des pratiques qui se font jour au sein de l'établissement. L'ancien bibliothécaire dénonce les passe-droits dont aurait bénéficié son supérieur pour obtenir le poste qui lui aurait été accordé si la logique avait prévalu. Baillot réclame une enquête et prend à témoin une partie des lecteurs qui lui sont restés attachés, tout en s'avouant prêt à négocier : « j'offre au conseil municipal de faire au profit de l'hospice de Versailles, l'abandon de cinq cents francs par année, sur le traitement de conservateur, pendant tout le tems que j'en remplirai les fonctions ».

La lettre de Cazotte est écrite sur un tout autre ton : après avoir admis qu'il ne saurait dissimuler que le vieil émigré occupe sa place, il l'accuse de ne rien connaître aux règles les plus élémentaires de bibliothéconomie. Cazotte, à son arrivée, ignore tout de la classification, du détail de la communication des cotes et des règles du catalogage. Le nouveau directeur est ni plus ni moins convaincu d'avoir laissé la bibliothèque à l'abandon. Souffrant de surdité et de plus en plus coupé du monde, Cazotte s'enferme pendant de longues heures dans son cabinet et délègue le service au seul magasinier en poste.

Cette manière de procéder affecte pendant quelques années le service régulier de la bibliothèque. Toutefois, Cazotte parvient au bout de quelque temps à se familiariser avec cet univers. L'embauche d'un nouvel adjoint, n'est sans doute pas étrangère au regain d'activité que l'on constate. Henry Simon Le Prince, jeune maître d'étude au lycée de Versailles est nommé sous-bibliothécaire le 6 juin 1820. À partir de cette date, l'amplitude des horaires d'ouverture s'élargit considérablement : la bibliothèque est ouvert tous les jours (excepté dimanches et fêtes) de 10 heures à 15 heures pour la période s'étendant du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, et de 10 heures à 16 heures pour la période d'été, soit du 1^{er} avril au 1^{er} novembre.

Au cours de la décennie courant de 1820 à 1830, la bibliothèque connaît une certaine activité concernant la connaissance de ses fonds. Les travaux de catalogage se poursuivent et, fait typique à l'époque, les autorités décident de revendre les « doubles ou multiples » dépareillant les collections⁶¹. Une enquête, diligentée par le sieur de Pronville, ancien candidat au poste de conservateur, produit des résultats très intéressants.

Le 13 mai 1826, le conseil municipal arrête « qu'il sera fait des échanges de livres multiples lorsqu'il y aura plus de deux éditions et après avoir obtenu l'autorisation

⁵⁹ *Ibid.* Plainte formulée par M. Tarenne à l'encontre de Paillet, bibliothécaire, 1806.

⁶⁰ D. Baillot, *Lettres à messieurs les membres composant le corps municipal de la ville de Versailles sur le gouvernement de la bibliothèque publique* suivie de *Á M. Cazotte*, Paris, C-F. Patris, 1818, 21 p.

⁶¹ On note qu'en 1808 et 1809, les doubles en théologie avaient déjà été versés à la bibliothèque de l'évêque de Versailles. Ces livres seront récupérés après 1905.

supérieure ». Une commission spéciale est nommée à cette occasion, présidée par Pronville. Celui-ci dans ses conclusions déplore le manque d'accroissement des fonds depuis la création de l'établissement, ainsi que le déficit d'ouvrages scientifiques. « Si les arts d'imagination ne retrouvent plus aujourd'hui la perfection qu'ils avaient atteint sous le règne de Louis le Grand, du moins les sciences naturelles, physiques et mathématiques ont fait de tels progrès depuis quarante ans [...] que leur connaissance est devenue indispensable ».

Le discours scientifique triomphant fait son apparition : c'est à partir de cette époque que la bibliothèque de Versailles devient un véritable service de lecture publique.

La naissance d'un service de lecture publique moderne (1830-1873)

La commission Pronville, dont le but premier est l'inspection de la bibliothèque dans le but d'isoler tous les doubles et multiples d'ouvrage, ouvre une voie de réflexion intéressante sur une politique d'acquisition raisonnée et donne, pour la première fois, la parole au lecteur. Que lit-il ? Que voudrait-il lire ? Elle reconnaît « avec peine » de grandes lacunes en littérature moderne, en sciences et en arts, déplorant également un manque cruel d'usuels. Les ouvrages manquants appartiennent principalement aux publications des quarante dernières années. La commission propose de ce fait plusieurs titres à acquérir d'urgence : « *Les Mémoires pour servir à l'histoire de France* » réunis par Petitot ; « *Les Mémoires relatifs à la Révolution* » publiés par les éditions versaillaises Baudoin ; « *L'Histoire de Venise* » de Daru et celle d'Angleterre de Lingerad. Sont également citées les *Œuvres* de Fénelon, singulièrement absentes de la bibliothèque, les volumes de l'*Encyclopédie méthodique* et des nouvelles éditions plus exactes des textes de l'Antiquité gréco-latine.

Pronville remarque que les *Voyages* de Humboldt et de Bonpland dans les deux Amériques, celui de Fressinet autour du globe et les relations d'expédition anglaises en Asie et en Afrique figurent parmi les ouvrages les plus demandés par les lecteurs. Enfin, « on désire consulter le savant précis géographique de Malte-Brun, qu'un homme instruit continue et termine incessamment ». L'homme instruit en question n'est autre que Jean-Jacques Huot, futur conservateur de la bibliothèque.

Suite à ces observations, la commission recommande de recourir à la vente à l'amiable des ouvrages double ou multiples et d'acquérir les ouvrages cités. Cazotte est sollicité pour établir la liste des doubles, tandis que le Préfet donne son autorisation. La liste fournie à l'occasion nous permet d'observer que les ouvrages de théologie sont particulièrement concernés par ce désherbage sauvage. À un tel point que le 27 janvier 1830, un membre du conseil municipal, le sieur Étienne, s'émeut de constater que des ouvrages précieux sont compris dans la liste et que le récolement débuté en 1817 n'est toujours pas achevé⁶². Dans ces conditions, comment proposer en toute conscience des livres anciens à la vente ? Le 27 août 1830, alors que la tourmente des journées de juillet n'est pas complètement effacée, un sursis à la vente est ordonné. Cette décision n'empêche cependant pas la vente de certains livres : le rapport Duchesnes, de 1831, pointe quelques graves manquements : alors que la bibliothèque du lycée de Versailles se trouve dans le dénuement le plus complet, des exemplaires ont été cédés à vil prix à

⁶² Arch. Communales. 2R 2196. Livres doubles et multiples. Étienne cite ainsi « *Le Voyage du jeune Anacharsis* » relié en maroquin doré sur tranche et aux armes. D'autres livres anciens précieux sont également répertoriés comme doubles.

un libraire de Paris⁶³. Le rapport conclue sur une note pessimiste : les œuvres dites « nouvelles » n'ont toujours pas fait l'objet d'acquisitions.

Devant l'apparent fiasco de cette politique, la bibliothèque prend la décision de remercier Cazotte et de lui proposer de bénéficier de la retraite en raison de son grand âge, et sa surdité, que par ses convictions politiques légitimistes. Après un petit imbroglio causé par la nouvelle suppression du poste de sous-bibliothécaire, Cazotte est finalement remplacé par Henry Le Prince.

Le mandat de celui-ci à la tête de l'établissement est malheureusement obscurci par la maladie mentale qu'il développe au cours des années 1838-1840, manifestement une schizophrénie à tendances paranoïaques. Atteint par plusieurs revers de fortune, l'échec de son mariage et manifestement très isolé à la bibliothèque, Le Prince finit par être expulsé de son logement après avoir subi une humiliante révocation⁶⁴. Le fait, qui pourrait tenir de l'anecdote n'est cependant pas si anodin car Le Prince, en refusant à plusieurs reprises sa révocation pose à cette occasion la question délicate du statut du conservateur de bibliothèques : relève-t-il du personnel municipal ? Non, clame-t-il avec force : seul le ministre de l'Instruction publique, qui l'a désigné sur une liste de trois candidats, est habilité à le révoquer. Il refuse donc de collaborer au récolement décidé par la mairie et oppose une force d'inertie peu commune, faisant traîner l'affaire pendant deux années. Le préfet, saisi à de multiples reprises par le maire de Versailles, ne parvient à prononcer aucune réponse ferme. La question continue à être posée de manière insistante tout au long du XIX^e siècle, et seule la loi de 1931 parviendra à répondre de manière positive à ce problème de statut.

Malgré cet embarrassant épisode, c'est sous la direction de Le Prince que la bibliothèque fait son entrée dans le XIX^e siècle. C'est également au cours de son mandat que la municipalité parvient à acquérir l'intégralité de l'hôtel des Affaires étrangères, suite au déménagement des Archives de la Marine, deux épisodes essentiels que nous allons tenter de résumer.

Au sujet de la modernisation de l'établissement, nous citerons tout d'abord l'œuvre réalisée par François Guizot à la tête du ministère de l'Instruction publique. Partant du constat que tout reste à créer en France, le ministre, qui en 1830 n'est pas encore le théoricien d'un conservatisme réfractaire à tout changement que 1848 emportera, lance de multiples enquêtes dans de nombreux domaines : patrimoine, écoles primaires et enseignement, localisation des sources de connaissance. Les bibliothèques figurent parmi ses cibles de choix : comment sortir de la « bibliothèque d'érudition » réservée à un petit nombre de fidèles pour créer de véritables lieux de savoir et « d'échanges ». Le terme d'échanges est explicitement cité dans l'enquête du 29 novembre 1833 remise aux mairies, destinée à évaluer les capacités de chaque bibliothèque municipale. Les objectifs sont les suivants :

1. Favoriser les échanges entre bibliothèques et l'État.
2. Distribuer de manière équitable les dépôts du ministère (surplus du dépôt légal entre autres).
3. Connaître de façon positive les manuscrits et ouvrages rares et précieux existant dans chaque localité⁶⁵.

⁶³ *Ibid.* Rapport Duchesnes.

⁶⁴ Arch. Communales. 2R 2196. Rapports du commissaire de police de Versailles.

⁶⁵ Arch. Communales. 2R 2196. Décision ministérielle du 14 décembre 1833 faisant suite à la circulaire du 29 novembre.

Il s'agit, ni plus ni moins d'effacer toutes les erreurs commises sous la Révolution et d'obtenir une carte raisonnée du patrimoine littéraire français. Le détail des questions relatives à ce troisième point fait état de la liste des doubles, de la liste des ouvrages dépareillés, de la liste des ouvrages donnés 25 ans auparavant par le gouvernement et de la liste des manuscrits en tous genres. L'enquête tient ensuite à faire connaître les dépenses et ressources de la bibliothèque, les renseignements sur le nombre de lecteurs, les règles de classement auxquelles obéit le catalogue. Cette enquête, tant patrimoniale qu'administrative ne soulève pas l'enthousiasme de Le Prince, qui répond notamment sur la question des ressources que celle-ci ne regarde que l'administration dont il dépend et ne relève en aucun cas de son propre domaine. Quant aux ouvrages entrés 25 ans auparavant par la voie gouvernementale, il est bien incapable d'en donner un état⁶⁶. Réflexes d'un bibliothécaire de l'époque !

En revanche, nous apprenons que la bibliothèque reçoit en moyenne 80 à 90 lecteurs tous les mois. Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit d'un public d'enseignants et de savants, venus consulter essentiellement des ouvrages de littérature et d'histoire, un peu de jurisprudence et rarement des traités de théologie. La lecture de romans connaît un véritable engouement au cours des années suivantes : le succès d'auteurs tels que Balzac, la création de collections, les éditions des feuilletons paraissant dans les quotidiens va bientôt drainer un nouveau public vers la bibliothèque, à un tel point que Charles Hirschauer, lointain successeur de Le Prince s'alarme en 1920 de ce succès. Faisant référence aux règlements les plus anciens, il fait passer cet ordre service le 24 septembre 1920 : « Le règlement du prêt des livres indique, parmi les ouvrages exclus du prêt, les romans modernes. Cette prescription semble avoir été peu à peu oubliée et le prêt, destiné à donner aux travailleurs sérieux les livres dont ils [ont] besoin, tend de plus en plus à transformer la bibliothèque en un simple cabinet de lecture. Le personnel devra, à dater de ce jour, interdire toute sortie de roman qui n'aura pas été expressément autorisée par le Conservateur ou son adjoint ».

Certes, nous n'en sommes pas encore là en 1840 et la commission Pronville a pu regretter le manque de littérature moderne dans les collections. Toutefois, un nouveau règlement voit le jour en 1844, faisant suite au tout premier édicté lors de la création de l'école centrale sous le Directoire⁶⁷.

L'amplitude d'horaire tend à s'élargir. En 1837, le maire de Versailles donne pour mission à Le Prince d'étudier les possibilités d'ouvertures nocturnes, en suivant l'exemple de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. S'étant rendu sur les lieux, Le Prince pense que le modèle est difficilement applicable, mais accepte de jouer le jeu. Pendant une année, des séances nocturnes ont lieu à Versailles, attirant un petit public, recensé toujours de façon exacte. L'expérience est ensuite abandonnée.

La ville a acquis entretemps l'ensemble des locaux de l'ancien hôtel des Affaires étrangères. Après une longue cohabitation avec les services des archives de la Marine, pas toujours sereine comme nous l'avons vu, le déménagement de ces derniers a donné l'occasion de réaliser cet important achat.

La Révolution de 1830 a en effet bouleversé le patrimoine royal : l'État a besoin de fonds pour le Trésor et certains symboles de la monarchie des Bourbons sont à nouveau menacés de dispersion et de ventes. Le domaine de Versailles ne fait pas exception à la

⁶⁶ La bibliothèque possède pourtant dans ses archives la plupart des bordereaux de versement du ministère de l'Intérieur depuis l'Empire et la Restauration. Preuve s'il en est du désintérêt que manifestent les bibliothèques pour leurs archives.

⁶⁷ Extrait du registre des délibérations de l'administration du 4^e département de Seine-et-Oise, 14 fructidor an V.

règle⁶⁸. En 1834, le ministère des Finances fait état de son intention de distraire l'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine des biens de la couronne. Doutant des intentions de la ville de l'acquérir, le ministère recommande à celle-ci de trouver un autre local pour la bibliothèque. Mais la commission municipale qui se réunit le 1^{er} août 1834, sous la direction des conseillers Duchesnes, Frémy et Théry, parvient à des conclusions bien contraires. Dans leur rapport du 16 août suivant, les membres de la commission refont l'histoire de la bibliothèque et des locaux qu'elle occupe depuis le courant de l'an XII. Il apparaît alors que l'établissement connaît une fréquentation sans précédent depuis sa création : des militaires, des étudiants, des ouvriers se sont ajoutés aux lecteurs habituels. On remarque « un nombre considérable de curieux et d'étrangers ». Cette augmentation de la fréquentation, qui se confirmera au cours des années à venir avec la croissance de la garnison militaire et l'établissement de l'école normale, nécessite un local plus grand. La commission recommande donc de faire durer l'état des choses et ne pas toucher à la concession existante⁶⁹.

En 1835, le sous-secrétaire d'État Gasparin écrit au maire de Versailles la lettre suivante : « mon collègue [ministre des Finances] annonce qu'il a reconnu que tant que les archives de la Marine continueront à être placées dans le susdit hôtel, on ne pourra que très difficilement trouver parti de cet immeuble, que, sans doute, la difficulté que la ville de Versailles rencontrerait à se pourvoir immédiatement d'un autre local suffisant devrait être prise en considération ; mais qu'au fond si la ville a conservé gratuitement la jouissance de ce local tant qu'il était à la liste civile, il n'en pourrait être de même aujourd'hui que l'immeuble doit rentrer à l'État. » L'introduction d'un léger loyer ne pose pas de problème, d'autant que les événements prennent un peu de retard. Il faut attendre 1837 pour que la commission municipale arrive à établir une première estimation de la valeur d'achat de l'hôtel, portée à 60 000 francs⁷⁰. Le déménagement de la bibliothèque étant lui-même évalué à près de 50 000 francs et de nombreuses institutions versaillaises restant à loger (Mont-de-piété, sociétés savantes, chambre d'horticulture), la Mairie donne son accord pour l'acquisition. Celle-ci est autorisée par Louis-Philippe le 25 février 1838 et conclue par la direction de l'Enregistrement et des domaines le 14 mars 1838. Dans l'intervalle, le château de Versailles a été transformé par décision royale (1833) en musée de l'Histoire de France. L'heureuse conclusion de cette affaire permet la sauvegarde des deux bâtiments.

Suite au retrait forcé de Le Prince en 1841 pour cause de troubles mentaux, la bibliothèque est confiée au géologue Jean-Jacques-Nicolas Huot, Versaillais d'adoption qui participe depuis 1830 à la vie municipale de façon active. Celui-ci donne à son tour une impulsion nouvelle à la bibliothèque, sans toutefois troubler l'ordre établi, restant fidèle à l'image d'un établissement « réservé ». Il faut attendre son successeur, le docteur Joseph Le Roi pour voir s'établir une véritable administration de la bibliothèque et les premiers véritables rapports annuels. Huot s'était néanmoins livré au cours de son court mandat interrompu par une mort prématurée, à des récolements importants et des enquêtes régulières sur les pratiques des lecteurs. Disposant de crédits limités pour

⁶⁸ Sous l'impulsion de J.-J. Huot, futur conservateur de la bibliothèque, le conseil municipal réfléchit même à un projet de reconversion du château afin d'éviter une hypothétique démolition.

⁶⁹ Arch. Communales. 4M 2196. Rapport de la commission Duchesnes, 16 août 1834. Deux points mis en avant : « 1. Les motifs d'utilité générale qui ont fait concéder le local occupé par la bibliothèque subsistant toujours et ayant même pris de l'extension le conseil espère que la concession de ce local continuera. » « 2. Il convient d'attendre le déménagement des archives de la Marine avant de prendre une nouvelle décision ».

⁷⁰ *Ibid.* 24 avril 1837.

l'acquisition des livres (850 francs en 1842⁷¹), il donne une liste intéressante des titres les plus consultés et les plus demandés par les lecteurs. Il cite ainsi *L'encyclopédie moderne ou Dictionnaire abrégé des Sciences, lettres et arts, L'histoire naturelle des animaux sans vertèbres* de Lamarck, ou encore *La Turquie d'Europe* d'A. Boué, paru en 1840. Comme le remarque Huot, « cet ouvrage très estimé été demandé plusieurs fois ». Comme nous le constatons, le goût et l'intérêt des lecteurs pour les ouvrages scientifiques ou de géographie, déjà mis en lumière dans le rapport Pronville en 1825, se maintient, laissant deviner un public toujours avide de curiosités et de nouveautés liées à la recherche.

Ces premiers états et relevés de consultations ne donnent hélas que peu de renseignements sur le fonctionnement exact de la bibliothèque. Huot donne toute priorité aux collections, manifestement laissées dans un mauvais état par Le Prince au cours de ces dernières années. Le Roi, entré en exercice en 1845-46, est, nous l'avons dit, le premier bibliothécaire à laisser des rapports réguliers sur ses activités. Afin de mieux la cerner, nous avons choisi de nous concentrer sur quatre rapports en particulier, lesquels décrivent les années 1848, 1860, 1870 et 1872. L'année 1870 est placée à part du fait de l'occupation par la ville de Versailles par les Prussiens.

Que nous apprennent ces rapports ? En 1848, l'heure est à « l'offensive » pour attirer de nouveaux lecteurs à la bibliothèque et augmenter la fréquentation. L'accroissement des collections est également une entreprise de longue haleine que souhaite réaliser Le Roi, notamment en recourant à la pratique généralisée des dons. « Cette année, comme l'année dernière, nous devons nous féliciter des dons qui ont été faits à notre bibliothèque. » 729 volumes, livraisons ou gravures, ont été reçus. Sur ce nombre 397 ont été achetés sur le fonds alloué par le conseil municipal au cours du vote du budget. Les dépôts d'objets d'art se multiplient également. Le Roi regrette que les crédits municipaux d'achats (1 500 francs) soient mêlés à ceux destinés à la reliure, aux abonnements de périodiques (312 francs par ans), au musée historique de Versailles et à quelques autres achats occasionnels d'ouvrages exceptionnels. Toutes ces coupes réduisent à environ 400 francs les crédits d'achats. Le grand nombre d'ouvrages désignés comme lacunaires laisse cependant deviner qu'il faudra étaler sur de longues années la politique documentaire décidée avec le concours de la Commission municipale d'inspection de la bibliothèque. Pas un mot n'est dit sur le nombre exact de lecteurs fréquentant la bibliothèque⁷².

Le rapport de 1860 fait en revanche apparaître la nouvelle pratique des statistiques, en usage depuis 1858 : « j'ai fait dresser des tableaux statistiques indiquant les noms des personnes qui fréquentent la bibliothèque, leurs professions, et les ouvrages consultés par elles »⁷³. Il résulte de ce tableau très détaillé que 579 lecteurs se sont rendus chaque mois à la bibliothèque au cours de l'année. Si l'on considère le nombre de lecteurs venus chaque jour, en la divisant par profession, l'on trouve une part importante de militaires : 330, parmi lesquels 229 officiers, 10 sous-officiers et 91 soldats. 48 ecclésiastiques, 148 professeurs et 91 écrivains forment une deuxième catégorie de lecteurs, tandis que les professions libérales sont nettement moins bien représentées. Au total, Le Roi évalue le nombre d'inscrits à 2 471 personnes. Le nombre de volumes consultés au cours de l'année est de 8 707. 104 personnes ont été autorisées d'emprunter à domicile. Le

⁷¹ Arch. BM de Versailles. Administration et fonctionnement. « Liste de livres à acheter pour la bibliothèque de Versailles sur un crédit qui s'élève à 850 francs. »

⁷² Arch. BM de Versailles. Administration et fonctionnement. Rapports annuels (1842-1873). L'année suivante (1849), Le Roi se bornera à indiquer un « nombre assez considérable de lecteurs qui n'a cessé de fréquenter notre bibliothèque ».

⁷³ *Ibid.* Rapport annuel, 1860.

bibliothécaire dresse par ailleurs depuis quelques années un fichier précis de ces emprunteurs⁷⁴. Ces statistiques font apparaître un net accroissement de la fréquentation de la bibliothèque : les lecteurs viennent régulièrement (surtout en hiver), consultent les périodiques (les abonnements se montent à 294 francs, ce qui est moins élevé que précédemment, mais les prix ont légèrement baissé sous le Second Empire) et empruntent beaucoup plus.

Le Roi présente un bilan flatteur de son action : « comme vous le voyez, monsieur le maire, notre bibliothèque ne cesse de s'accroître, et faute de rayons suffisants, je commence à être réduit à accumuler sur des meubles les ouvrages nouveaux, ce qui nuit à leur conservation et au service. Je me vois donc forcé de vous renouveler (*sic*) la demande de nouveaux meubles, devenus de plus en plus nécessaires ».

Le directeur s'est en effet lancé dans une grande politique d'accroissement des fonds, avec pour objectif de porter les grands collectionneurs versaillais à léguer leurs fonds à la bibliothèque : par ses relations nombreuses de médecin, (il préside également plusieurs comités de bienfaisance et participe à la commission municipale des prisons), il parvient à ses fins en obtenant notamment du marquis Du Prat que celui-ci dépose sa précieuse collection. Cette donation constitue un précédent important et le début d'une longue histoire de donations, dont les nombreuses traces subsistent dans les archives⁷⁵.

En 1870, la bibliothèque doit faire face au premier conflit militaire de son histoire : Versailles étant occupée par les Prussiens, Le Roi choisit cependant de poursuivre le service : le prince Adalbert de Prusse ayant exprimé le désir d'« emprunter » quelques livres, le bibliothécaire l'inscrit au nombre des lecteurs autorisés à emmener des livres chez eux. Le Roi constate dans son rapport une diminution nette du nombre de lecteurs, « par suite des événements malheureux qui accablent notre patrie ». En moyenne, ce sont 1 284 lecteurs qui ont fréquenté la bibliothèque pendant la semaine, et 142 le dimanche. En 1871, lorsque les événements de la Commune chassent de Paris un certain nombre de lettrés, la salle de lecture est littéralement prise d'assaut⁷⁶. La présence de l'Assemblée nationale à Versailles augmente encore un peu plus la fréquentation de l'établissement, jusqu'à un retour normal progressif.

Toutefois, l'activité des services n'a pas diminué. Le catalogue des sciences est terminé, ainsi que celui de la bibliothèque de linguistique. Quant au catalogue de littérature, « il a fallu le quitter, pour faire celui de la bibliothèque de M. Royer », le don Royer ayant constitué l'événement majeur de l'année. Enfin, Le Roi est particulièrement fier d'indiquer que son *Catalogue des livres concernant l'histoire de Versailles*, encore utilisé de nos jours, a obtenu les crédits nécessaires à l'impression.

En 1872, la situation est redevenue normale : les tableaux statistiques, employés depuis 1870 font état de la bonne santé de l'établissement : nous le publions dans les annexes.

Ces quelques éléments de présentation historique nous aident à mieux comprendre l'histoire d'un établissement particulier, dont la formation a suivi de près le cours compliqué de l'histoire française du XIX^e siècle. Si nous regrettons de ne pas pouvoir poursuivre plus en avant la description de cet historique, la prosopographie des directeurs présentée à la suite, nous aidera à atteindre la fin de la Seconde Guerre mondiale.

⁷⁴ Arch. BM de Versailles. Services de la bibliothèque.

⁷⁵ Arch. BM de Versailles. Collections.

⁷⁶ Le Roi, rapport annuel, 1871 : « Le nombre des lecteurs devint si grand que notre salle ordinaire de lecture ne suffisait plus, nous fûmes obligés d'en ouvrir de nouvelles ».

Les principaux directeurs (1815-1945)

La bibliothèque, constituée comme nous l'avons vu, avec l'apport des fonds saisis sous la Révolution, n'est encore au début du XIX^e siècle qu'un vaste bâtiment abritant des collections en cours de catalogage. Plusieurs grandes figures vont lui donner l'impulsion nécessaire pour devenir une bibliothèque publique de grande ampleur. Les quelques directeurs que nous listons ici ont également laissé des fonds d'archives plus ou moins importants nous permettant d'éclairer leur action et leur carrière.

Ces notices constituent une première ébauche d'une étude prosopographique portant exclusivement sur les directeurs de la bibliothèque municipale, désignés indifféremment sous l'appellation de « bibliothécaire en chef » ou de « conservateur ». Nous en avons distingué sept dont la carrière illustre l'histoire de la ville et de sa bibliothèque.

Les notices, qui sont échelonnées selon l'ordre chronologique comportent cinq zones :

1. Noms et dates de naissance et de décès.
2. Chronologie de la carrière
3. Commentaire biographique
4. Principales publications
5. Sources

1. CAZOTTE, Jacques-Scévole. Né le 31 janvier 1764 à Pierry. Décédé à Versailles le 20 juin 1853.

1778 : officier de la Marine royale. 1790-1791 : officier puis commandant de la garde nationale d'Épernay. 1792 : lieutenant de la garde constitutionnelle du roi. 1792-1803 : émigré, au service des princes puis de l'Angleterre. 1803-1814 : employé aux Contributions indirectes. 1815 : mis à la retraite avec le traitement de lieutenant-colonel. 1815-1831 : bibliothécaire de la Ville de Versailles.

Jacques-Scévole Cazotte, connu aussi sous le nom du chevalier de Cazotte sous la Restauration, est le fils de l'écrivain et publiciste Jacques Cazotte, auteur du *Diable amoureux* et membre de plusieurs courants illuministes réfractaires aux Lumières. Jacques-Scévole est certainement né à Pierry, petit village situé près d'Épernay, où son père s'est retiré en 1760 après son passage aux Antilles pour écrire. Ayant hérité de l'écrivain son goût pour la lecture et l'aventure, le jeune homme décide de s'engager dans la Marine alors que vient d'éclater la guerre d'Indépendance des États-Unis. Affecté à la flotte que commande d'Estaing, il assiste en 1778, comme volontaire d'honneur, à la prise de l'île de la Grenade. Il entre ensuite au service du landgrave de Hesse pour quelques années mais il semble se lasser de cet état, comme nous l'apprend une lettre de son père à sa mère, du 24 mai 1783⁷⁷. Après deux années passées ensuite aux Antilles, il rentre en France et adhère avec un certain enthousiasme à la Révolution française, ce qui lui vaut l'honneur d'être élu commandement de la garde nationale du canton d'Épernay. Il vit alors dans la maison paternelle de Pierry. Jacques Cazotte, bien qu'âgé et fortement marqué par ses « visions » ne tarde pas à lui transmettre son

⁷⁷ J. Cazotte à Elisabeth Cazotte, 24 mai 1783 : « Il a fort peu à faire du matin au soir ; le métier d'exercer des soldats est de pirouetter soi-même. Un enfant est d'abord séduit par la beauté de son uniforme ; puis il aperçoit le vuide de ses occupations et il ne lui en reste que le dégoût ». Arch. Nat. C 192 160²⁰, pièce 144.

hostilité radicale aux événements, d'autant plus que le hasard veut que le roi Louis XVI, arrêté à Varennes, passe par cette petite ville. Ébranlé par les insultes de la population à l'égard de la famille royale, il se met spontanément à son service⁷⁸, et finit par gagner Paris, où il s'engage dans la garde constitutionnelle chargée de protéger le souverain. Cazotte fait partie des derniers fidèles du roi qui le protègent le 10 août 1792. Réfugié ensuite à l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, il parvient à fuir, d'abord à Versailles, où il apprend l'exécution de son père, puis en Angleterre. Il nous laisse à cette occasion un témoignage de premier plan sur la Terreur à Versailles et la vie quotidienne dans les armées des émigrés. Ayant participé à la désastreuse offensive sur Quiberon, il est fait chevalier de Saint-Louis par le comte d'Artois (« seigneur des fleurs de lis, dans toute la beauté de leur caractère⁷⁹ »), et prend ensuite du service dans l'armée auxiliaire envoyée au Portugal en 1797. Il épouse Ursule Amiel peu avant de revenir en France, bénéficiant du pardon accordé aux anciens émigrés. Un temps employé subalterne aux contributions indirectes, il reçoit le paiement de ses anciens services à la Restauration en devenant le responsable de la bibliothèque de Versailles, en 1815 où il succède à H. Paillet, le premier bibliothécaire du dépôt.

Son administration reste discrète : il ne bénéficie que de peu de moyens, comme le prouve la lettre publique que lui écrit en 1818 son ancien sous-bibliothécaire, David Baillot, lequel lui reproche son incapacité à mettre en valeur les collections de la bibliothèque⁸⁰. De surcroît, la surdité dont il est atteint le prive de toute communication avec les lecteurs. Mais bénéficiant de la protection de la duchesse d'Angoulême, qui obtient pour son fils une place dans le collège qu'elle vient de créer avec l'abbé Chauvel⁸¹, il parvient à se maintenir à son poste malgré les critiques. En 1827, il autorise, sur la proposition de la municipalité, la restitution d'une centaine de livres à la famille royale, notamment des pièces ayant appartenu à Marie-Antoinette. En 1830, le conseil municipal, par mesure d'économie, supprime une nouvelle fois le poste de conservateur adjoint et profite de cette mesure pour mettre à la retraite d'office Cazotte, remplacé à la tête de la bibliothèque par M. Le Prince. Il tente de conserver son poste jusqu'au bout, ayant une famille nombreuse à entretenir.

Il publie en 1839 ses souvenirs, intitulés sans fard *Témoignage d'un royaliste*. Le fait est que sa carrière mouvementée fait de Jacques-Scévole Cazotte un personnage à part dans la liste des directeurs de la bibliothèque.

Principales publications :

CAZOTTE (Jacques-Scévole) *Témoignage d'un royaliste*, Paris, 1839, 303 p.

Sources :

Archives de la Bibliothèque de Versailles : Collections (voir *infra* Inventaire).

Manuscripts de la Bibliothèque de Versailles : Panthéon Versaillais, dossier Cazotte, 1 pièce.

DÉCOTE (Georges) *Correspondance de Jacques Cazotte, édition critique*, Paris, 1982, 225 p.

⁷⁸ J-S. Cazotte, *Témoignage d'un royaliste*, Paris, 1839, p. 30-31.

⁷⁹ *Ibid*, p. 261.

⁸⁰ D. Baillot, *Lettres à messieurs les membres composant le conseil municipal de Versailles sur le gouvernement de la bibliothèque publique*, Paris, 1818, 21 p.

⁸¹ Panthéon Versaillais, lettre du secrétaire de S.A.R. la duchesse d'Angoulême à Cazotte, 4 octobre 1821.

2. HUOT, Jean-Jacques-Nicolas. Né le 12 février 1790 à Paris. Décédé à Versailles le 19 mai 1845.

1797-1807 : études à Paris, auprès de Cuvier, Jussieu et Brongniart. 1810 : surnuméraire au Trésor impérial, bureau des monnaies. 1811 : nommé entreposeur des tabacs à Versailles. 1830 : fonde la Société géologique de France. 1831 : fonde la Société des Sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise. 1837 : mission en Russie méridionale et en Crimée. 1841 : bibliothécaire de la ville de Versailles.

Jean-Jacques-Nicolas Huot appartient à la catégorie des savants distingués de son temps appelé à diriger, en sus de leurs propres études, un établissement de lecture publique. Fondateur de plusieurs journaux et sociétés savantes, ami de Guizot, Jomard et Benjamin Constant, Huot appartient cependant à la fonction publique depuis sa jeunesse. Initialement destiné à effectuer sa carrière dans les Finances publiques, ses études solides lui offrent l'occasion d'échapper à sa condition de surnuméraire au Trésor. Enfant de parents divorcés sous la Révolution, sa mère se remarie avec Jacques Lemonnier, commissaire de la Trésorerie nationale. Ce dernier, qui a rebaptisé l'enfant Amédée Lemonnier, souhaite le voir marcher dans ses traces et l'envoie parfaire sa formation d'administrateur financier à Metz, auprès d'un ami, Henry Weyer, payeur de la 3^e division militaire. Celui-ci deviendra son beau-père en 1815. Comprenant que le jeune homme se passionne plus pour les travaux d'érudition, Weyer lui permet de poursuivre ses études scientifiques. En novembre 1810, il lui faut en revanche satisfaire les ambitions de son beau-père, lequel, grâce à ses bonnes relations avec le ministre Gaudin, duc de Gaète, lui a réservé un poste de surnuméraire au Trésor⁸². Toujours grâce à la protection du même Gaudin, le jeune Huot obtient l'année suivante la gestion de l'un des deux entrepôts de tabac créés à l'occasion de la réforme du monopole des tabacs.

Très actif pendant les Cent-Jours et la deuxième Restauration, où il s'emploie à limiter les perceptions abusives des armées alliées, le jeune géologue devient célèbre en 1824 lors de la controverse publique portant sur un prétendu fossile trouvé en forêt de Fontainebleau et transformé en phénomène de foire par ses découvreurs. Huot participe également à de nombreuses entreprises intellectuelles : il fonde avec Guizot et B. Constant la société de la morale chrétienne (un nom bien anodin pour une réunion d'opposants au régime) et prend la direction du *Courrier des Spectacles*, revue littéraire qui ne dédaigne pas se lancer dans la polémique politique. La revue devient quelque temps plus tard *Le Corsaire*, un précurseur du *Charivari*.

Il bénéficie à l'Académie des Sciences de la protection de Geoffroy Saint-Hilaire, lequel lit sa première communication. Désormais, sa carrière de savant est lancée, bien que les affaires de la famille se portent assez mal, suite à la faillite des entreprises de son beau-père Weyer. Plus ou moins ruinés, les Huot se retirent définitivement à Versailles, où les travaux scientifiques de Jean-Jacques prennent un cours plus soutenu : « je me livre sans distraction aux nombreuses occupations scientifiques qui se sont succédées autour de moi depuis plusieurs années »⁸³. Il s'évertue à rendre la géologie accessible : « cet article facilitera, je l'espère, à ceux qui s'occupent de géologie, les moyens de classer géologiquement les roches ou les terrains »⁸⁴.

⁸² Il percevait alors un traitement annuel de 1 800 francs. P. Huot, *La vie et les œuvres de J.-J.-N. Huot*, Paris, 1846, p. 9.

⁸³ Panthéon Versaillais, Huot, pièce 2. Huot à Sedouin, 26 novembre 1827.

⁸⁴ *Ibid.*

À partir de 1828, il se met en demeure de poursuivre l'œuvre du géographe Malte-Brun, précocement décédé. Le septième volume du *Précis de géographie universelle*, portant sur la description de la péninsule italienne, provoque la polémique par sa violence de ton à l'égard des régimes politiques des petits États sardes et romains. La révolution de 1830, survenue quelques mois plus tard, donne à Huot l'occasion de mettre en pratique sa critique de l'absolutisme. On le voit, officier de la garde nationale, faire régner un semblant d'ordre à Versailles. Louis-Philippe ayant montré des connaissances en géologie, il se rallie avec enthousiasme au nouveau régime⁸⁵. Élu conseiller municipal en 1831, il figure parmi les défenseurs du château de Versailles et réclame la conservation du monument dans le domaine royal. Exprimant la crainte de voir livré le château et ses dépendances aux marchands de pierres, il propose d'y transférer certaines annexes de ministère et des écoles supérieures. Dans le même temps, il livre à son éditeur une deuxième édition de la géographie de Malte-Brun, promise à un succès important.

En 1837, le prince Anatole de Demidoff l'engage pour faire partie de son expédition en Russie méridionale et en Crimée. De ce long périple, il tire la *Description géologique de la Crimée*, qui lui vaut la croix de Sainte-Anne. Déjà malade, il accepte cependant la direction, en 1841, de la bibliothèque de Versailles, où il succède à Le Prince, qui s'est rendu indésirable auprès de la municipalité, et dont les facultés mentales semblent affaiblies. Il occupe pendant quatre ans cette charge tout en continuant d'assurer ses fonctions d'entreposeur des tabacs. Il est admis à la réforme en 1845, mais ses nombreuses activités ayant épuisé une santé faible, il meurt le 19 mai 1845.

Il avait épousé en 1815 Désirée Weyer. Son fils Paul (1816-1870), sous-bibliothécaire à Versailles pendant quelque temps, a dans les faits dirigé l'administration de l'établissement avant et après le décès de son père.

Jean-Jacques Huot, par ses multiples activités, appartient sans conteste à la catégorie des conservateurs érudits, plus préoccupés par leurs travaux que par la gestion des établissements dont ils ont la charge.

Principales publications :

MALTE-BRUN (Conrad) et HUOT (Jean-Jacques-Nicolas) *Précis de la géographie universelle*, Paris, 1829, distinguer t. VII et VIII.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas) et DESMARESTS (Nicolas) *Dictionnaire de géographie physique*, Paris, 1828, 5 vol.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas) *Coup d'œil sur les volcans et les phénomènes volcaniques*, Paris, 1831, 588 p.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas) *Nouveau cours élémentaire de géologie*, Paris, 1837-1839, 3 vol.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas) *Nouveau manuel complet de géologie*, Paris, 1840, 336 p.

Sources :

Archives de la Bibliothèque de Versailles : Collections (voir *infra* Inventaire).

Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles : Panthéon Versaillais, dossier Huot, 2 pièces.

Manuscrits : G9.

HUOT (Paul) *La vie et les œuvres de J-J-N. Huot*, Paris, 1846, 48 p.

⁸⁵ « Voilà un roi ! Je parie qu'il sait ce que c'est qu'un terrain tertiaire ! » Rapporté par P. Huot, *op.cit.* p. 29.

3. LE ROI, Joseph-Adrien. Né le 19 mars 1797 à Versailles. Décédé le 27 février 1873 à Versailles.

1813-1814 : élève-chirurgien de l'hospice de Versailles. 1830 : épouse Virginie Noble. 1815-1845 : chirurgien à Versailles. 1831 : membre fondateur de la Société des Sciences morales. 1845-1873 : occupe les fonctions de conservateur de la bibliothèque de Versailles. 1857 : chevalier de la Légion d'honneur.

Comme ses prédécesseurs, Joseph-Adrien Le Roi n'est pas bibliothécaire de formation. En revanche, nous pouvons le désigner comme le premier directeur actif de la bibliothèque du fait de son dynamisme et de sa préoccupation permanente à mettre en valeur et à la disposition du public les fonds importants de l'établissement dont il a la charge. Né en 1797, il entreprend très jeune des études de médecine ; les événements politiques et militaires survenus à la fin du Premier Empire lui donnent par ailleurs l'occasion de mettre en pratique ses connaissances. En 1814, jeune interne à l'hôpital de Versailles, il fait preuve d'un grand dévouement au service des blessés de la campagne de France, voyant succomber à ses côtés du typhus deux de ses collègues, internes comme lui. Son frère, élève officier de l'école de Saint-Cyr, est tué en 1815 à Waterloo. En 1845, après de nombreuses années passées entre l'exercice de la médecine et les recherches d'érudition, il est nommé par le conseil municipal directeur de la bibliothèque de Versailles, le fils de Jean-Jacques Huot ayant obtenu le titre d'avocat. Son administration de la bibliothèque est particulièrement bénéfique à l'établissement, qui enregistre de très bons chiffres de fréquentation tout au long du Second Empire. Sous sa direction est également entrepris le premier catalogue raisonné des collections, le précédent récolement, entrepris par Le Prince dans la foulée du départ de Cazotte, datant de 1831. Cette entreprise, continuée par le successeur de Le Roi, fait entrer la bibliothèque dans une nouvelle ère : les chercheurs bénéficient de véritables instruments de recherche, tandis que le directeur affiche pour objectif d'accroître encore les collections. Parmi les succès majeurs de son administration, l'on relève la réintégration d'une partie des collections cédées par Cazotte à la duchesse d'Angoulême, lesquelles avaient été transférées au Trianon et l'entrée de la collection du marquis Du Prat, qui représente un total de 6 000 volumes. Il lance également le *Bulletin de la bibliothèque de la ville de Versailles*, périodique qui publie un certain nombre de recherches effectuées à partir des fonds de la bibliothèque.

Le Roi, en parallèle, publie un certain nombre d'articles et d'ouvrages, dont la majorité porte sur l'histoire versaillaise ou l'histoire de France. On relève ainsi l'édition du journal de santé du roi Louis XIV tenu par les médecins Fagon et Vallot, des études poussées sur la fortune et la vie de la comtesse Du Barry, une histoire des rues de Versailles, saluée par la critique en son temps. Ses manuscrits recèlent d'autres études intéressantes, notamment une petite monographie sur la production du vin de Suresnes à l'époque d'Henri IV.

Comme bibliothécaire, Le Roi reste également dans les mémoires pour avoir géré avec un brio indiscutable la crise de l'année 1870, date à laquelle la ville est occupée par l'armée prussienne⁸⁶. Bien que malade et âgé, il fait montre d'un remarquable sang-froid en toute occasion, bien que sérieusement inquiet sur le sort de ses collections après les

⁸⁶ Voir son rapport sur la bibliothèque pendant l'occupation prussienne à M. Rameau, maire de Versailles, publié par Ch. Hirschauer dans « La bibliothèque de Versailles pendant la guerre de 1870 », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, Versailles, 1919, tiré à part.

pillages des bibliothèques de Saint-Cloud et de Saint-Cyr. Il reçoit la visite du roi Guillaume I^{er}, du prince Luitpold de Bavière, puis celle de nombreux officiers. Les conseillers du roi Schneider et Kranzki lui réclament à plusieurs reprises des ouvrages rares qui ont suscité la curiosité le roi. Certains sont même exposés dans les salons occupés par l'état-major général pour servir de décorations. Le Roi, dans son rapport au maire fait mention des subterfuges inventés pour soustraire aux Prussiens les ouvrages les plus précieux. Le *Carrousel du roi*, ouvrage de 1662 aux gravures peintes, est caché durant toute la guerre et échappe aux demandes de prêt effectuées par les autorités : « Un M. Schneider, conseiller intime du roi, se présenta de la part du roi, demanda qu'on lui confiât plusieurs ouvrages et surtout des livres de gravure pour mettre dans les salons, et enfin, pour le roi lui-même, le livre du Carrousel de 1662. Cette demande me surprit. On avait donc dit au roi que nous possédions cet ouvrage ! [...] Fort heureusement, il existe à la bibliothèque un exemplaire de ce Carrousel en gravure noire, avec texte latin, que Louis XIV fit faire pour donner au cours étrangères ». La bibliothèque traverse avec bonheur cette période difficile, Le Roi ne relâchant pas un instant son attention. Sa mort, survenue en 1873, alors qu'il est toujours en fonction, est unanimement regrettée par ses contemporains versaillais.

Principales publications :

LE ROI (J.-A.) *Histoire des rues de Versailles et de ses places et avenues, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, Versailles, 1861, 639 p.

LE ROI (J.-A.) *De l'État de Versailles, avant 1789*, Versailles, 1871, 111 p.

VALLOT (Antoine), FAGON (Guy) *Journal de la santé du roi Louis XIV de l'année 1647 à l'année 1711*, journal édité et annoté par J.-A. Le Roi, Paris, 1862, 443 p.

Sources :

Archives de la Bibliothèque de Versailles : Rapports annuels présentés par J.-A. Le Roi (1846-1873). Collections : acquisitions et dons.

Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles : Papiers Le Roi.

HIRSCHAUER (Charles) « Les souvenirs de M. J.-A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles en 1870 », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, Versailles, 1919, 40 p. (tiré à part).

4. DELEROT, Émile-Nicolas. Né à Versailles, le 25 juillet 1834. Décédé à Versailles, le 20 août 1912.

1856 : licencié ès-lettres et droit. 1870 : élu conseiller municipal de Versailles. 1871 : adjoint au directeur Le Roi. 1873 : directeur de la bibliothèque municipale. 1889 : demande à bénéficier de la retraite.

Orphelin à l'âge de onze ans, Émile Delerot mène de brillantes études au lycée Hoche de Versailles, une ville où il conduira l'essentiel de sa carrière et de ses travaux. Germaniste distingué, il part avec l'historien Arsène Legrelle, son ami, à Weimar où il découvre l'œuvre de Goethe, envers laquelle il voue une véritable passion sa vie durant. Il traduit lors de ce voyage en Allemagne les conversations de Goethe avec Eckermann et présente son travail à Sainte-Beuve en 1862. Le critique signe un an plus tard la préface de l'édition Charpentier des *Conversations*. Poursuivant ses travaux sur Goethe⁸⁷, il présente en parallèle son premier drame, intitulé *Vercingétorix*, qu'il propose à son ami Georges Bizet pour une mise en musique. Le projet n'aboutit pas, mais la correspondance qui en résulte entre les deux hommes est d'un grand intérêt. Delerot fréquente la société intellectuelle républicaine de Paris, fait la connaissance de Laboulaye, de Barthélémy-Saint-Hilaire et participe à la création de l'Union libérale. En 1870, devenu conseiller municipal de Versailles, il s'oppose aux exigences de l'occupant prussien. Son *Versailles sous l'occupation*, publié en 1872 remporte un franc succès local.

Il n'est de ce fait pas étonnant de voir Émile Delerot faire son entrée à la bibliothèque : adjoint de Le Roi, il lui succède en 1873 pour entamer un mandat de seize brillantes années. La bibliothèque n'est alors encore qu'une belle « librairie », pas un instrument de travail : Delerot, qui peut néanmoins s'appuyer sur le solide travail de Le Roi, va donc diriger une véritable politique documentaire : catalogage des fonds, constitution de la réserve, aménagement de la galerie Louis XV, suite au départ des administrations encore présentes dans les murs du bâtiment, nouvelle salle de lecture. Les acquisitions sont importantes : Delerot persuade ses amis de léguer leurs bibliothèques. Entrent ainsi à la bibliothèque les fonds Madden, Vatel, d'Agoult... Malade, il prend sa retraite en 1889, mais continue à agir pour la bibliothèque de Versailles et la lecture publique en général. Il est ainsi à l'origine de la Bibliothèque populaire et de la Caisse des écoles. Delerot fut incontestablement le premier directeur de la bibliothèque de Versailles à employer l'essentiel de son énergie pour constituer une bibliothèque moderne, répondant aux critères du nouveau régime républicain, lequel fait de l'éducation la base même de son enracinement. Après le légitimiste Cazotte, le juilletiste Huot, le tiède monarchiste Le Roi, Delerot incarne les idées progressistes nouvelles, démontrant combien la bibliothèque suit le cours de l'histoire.

Principales publications :

DELEROT (Émile) *Ce que les poètes ont dit de Versailles*, Versailles, L. Bernard, 1910, 119 p.

DELEROT (Émile) (trad.) *Conversations de Goethe pendant les dernières années de sa vie (1822-1832)*, préf. Sainte-Beuve, Paris, G. Charpentier, 1863, 2 vol.

DELEROT (Émile) *Versailles durant l'occupation*, Versailles, L. Bernard, 1900, 496 p.

Sources :

Almanach de Versailles, 1913.

⁸⁷ Tous ces travaux trouveront un épilogue avec *Quelques propos sur Goethe*, Paris, 1908.

Archives de la bibliothèque de Versailles : rapports annuels, notes de service.
Manuscrits de la bibliothèque de Versailles : fonds Delerot (non classé).

5. TAPHANEL, Achille. Né à Maubeuge, en février 1847. Décédé à Maubeuge, le 10 février 1927.

1868 : Commis principal à l'École Spéciale militaire de Saint-Cyr. 1872 : Secrétaire puis président de la Société des Sciences Morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise. 1877 : Membre au Conseil Scientifique de France. 1881 : Officier d'Académie. 1884 : Adjoint au conservateur Delerot de la bibliothèque de Versailles. 1888 : Conservateur. 1911 : départ à la retraite. 1913 : Inspecteur de la bibliothèque de Versailles. 1927 : meurt accidentellement.

Originaire d'une famille du Centre installée dans le Nord, Achille Taphanel naît à Maubeuge, dans une famille de militaires. Son père, le colonel Taphanel, commande le fort de la Briche lors du siège de Paris en 1870-1871. Ses études se déroulent dans un premier temps au hasard des affectations, mais il parvient toutefois à intégrer le lycée Henri IV. Ses préoccupations sont essentiellement d'ordre littéraire : il écrit des poèmes et obtient une invitation de Lamartine qu'il rencontre brièvement.

En 1871, son père fixe à Versailles le lieu de sa retraite ; son fils se lie immédiatement avec les membres des sociétés littéraires et savantes de la ville, rencontre Bersot, Schérer, Laboulaye et Delerot, qui vient d'être nommé bibliothécaire adjoint de Le Roi. Ayant échoué dans ses espoirs d'une carrière littéraire parisienne, il met un point final à celle-ci et se tourne vers l'administration : commis principal à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, il en devient le bibliothécaire. Comme l'indique Charles Hirschauer dans son éloge funèbre, « il ne pouvait qu'être séduit à l'idée de vivre dans un de ces sanctuaires de l'esprit, que sa jeunesse avait si assidument fréquentés »⁸⁸.

La bibliothèque de Saint-Cyr compte une belle collection de livres anciens que le bibliothécaire met en valeur par des recherches érudites : en 1876, il publie *Le théâtre de Saint-Cyr*, suivi d'une édition des *Mémoires* de Manseau, intendant de la Maison royale de Saint-Cyr sous Louis XIV. Cette petite bibliothèque classée et inventoriée, Taphanel prétend à des fonctions plus importantes et succède à son ami Lesbazeille au poste de conservateur adjoint de Versailles le 30 septembre 1884. Delerot, alors directeur, appuie fortement sa candidature auprès du maire Deroisin.

Doté de fortes qualités humaines, il s'emploie à faire connaître la bibliothèque de Versailles auprès des visiteurs, participe à l'accroissement des fonds et remplace efficacement Delerot, affaibli par la maladie. En 1888, suite à la mise à la retraite de ce dernier, il devient directeur. Sa gestion est excellente. Selon Hirschauer, « pendant ce quart de siècle à peine, la bibliothèque de Versailles doubla, ou peu s'en faut, le nombre de ses volumes ». L'établissement adopte résolument les règles de la nouvelle bibliothéconomie : les rapports annuels sont rédigés avec soin et s'attirent les félicitations du ministre de l'Instruction publique, tandis que le nombre de lecteurs augmentent, parfois un peu trop au goût de la direction⁸⁹. De nouveaux fonds font leur entrée dans les collections, issus des dons de collectionneurs versaillais : Bart, Rodouan,

⁸⁸ Ch. Hirschauer, *Rapport de M. Ch. Hirschauer au comité de la bibliothèque*, 1927, dact.

⁸⁹ Le journaliste Duval, dans l'un de ses articles sur la bibliothèque de Versailles paru le 27 mars 1909 dans le *Courrier de la Presse*, relate sa rencontre avec Léonardon, adjoint de Taphanel, « que hante, à bon droit sans doute, la crainte des rats... de bibliothèque. Nombreux en tous pays, il paraît que ces rongeurs pullulent en Seine-et-Oise ».

Couderc... Déjà âgé mais nullement fatigué, Taphanel réussit à arracher au terme d'une lutte serrée avec les Archives départementales⁹⁰ une partie des fonds de la bibliothèque du Séminaire et de l'évêché, dont les pièces maîtresses consistent en des manuscrits de madame de Maintenon.

Ce fait d'armes est le dernier de sa carrière à la tête de la bibliothèque. En octobre 1911, il est nommé conservateur honoraire de la bibliothèque avant de repartir dans le Nord passer sa retraite. Il aura, auparavant, appuyé la nomination de Charles Hirschauer, jeune archiviste-paléographe, au poste de directeur adjoint. Quatre mois plus tard, la mort prématurée de son successeur et ancien adjoint Léonardon, le contraint à revenir fréquemment à Versailles afin de guider les pas d'Hirschauer.

Retiré ensuite dans sa propriété belge de Soire-sur-Ambre, le château du Moncel, il y subit les quatre années difficiles de la Première Guerre mondiale, sa demeure devenant le quartier-général d'un état-major allemand. Ces pénibles événements ne l'atteignent pas physiquement, selon Hirschauer, qui le rencontre à plusieurs reprises après la guerre. C'est un accident de voiture, à Maubeuge, qui met un terme à ses jours, à l'âge de quatre-vingts ans.

Principales publications :

TAPHANEL (Achille) *Le théâtre de Saint-Cyr (1689-1792) d'après des documents inédits*, Versailles, Cerf et fils, 1876, 288 p.

COUSIN (Victor) « Lettres inédites de Victor Cousin à Ernest Bersot (1842-1865) éditées par E. Delerot et A. Taphanel », Versailles, Aubert, 1897, 23 p. dans *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, tome XXI. Année 1897

Sources :

TAPHANEL (Michel) *Achille Taphanel : sa vie (1847 à 1927) : conservateur à la Bibliothèque de Versailles (1888 à 1911)*, Lucé, Michel Taphanel, 1995, 213 p.

Archives de la bibliothèque de Versailles : rapport de Ch. Hirschauer au comité de la bibliothèque, 1927.

6. HIRSCHAUER, Auguste-Charles. Né à Versailles, le 29 mars 1888. Décédé à Versailles, le 22 août 1929.

⁹⁰ Voir supra, Introduction, p. 10-13.

1900-1906 : études à Louis-le-Grand à Paris. 1910 : archiviste-paléographe. 1911-1912 : membre de l'École française de Rome. 1912 : conservateur adjoint de la bibliothèque de Versailles. 1913 : directeur de la bibliothèque de Versailles. 1919 : président de la Société des Sciences morales, lettres et Arts. 1921-1923 : président de l'Association des bibliothécaires français (ABF).

Fils du général Auguste-Édouard, qui occupe en 1914 le poste de chef d'état-major du camp retranché de Paris sous les ordres de Gallieni avant d'être élu sénateur de la Moselle en 1920, Charles Hirschauer naît à Versailles, son père occupant alors le poste de professeur adjoint à l'école de Saint-Cyr⁹¹. Ses études sont brillantes : faisant preuve d'un goût nettement marqué pour l'histoire, il hésite à passer le concours de l'École normale supérieure avant de se diriger vers l'École nationale des chartes. Reçu premier en 1906, il en ressort premier en 1910 ce qui, selon la coutume, lui vaut l'honneur de partir une année à l'École de Rome. Il a sollicité, dans l'entrefaite, la place de conservateur adjoint à la bibliothèque de Versailles, rendue vacante par le départ à la retraite d'A. Taphanel. Disposant d'excellentes recommandations, dont celle de Taphanel lui-même, il prend possession de son poste en 1912, sous l'autorité d'Henri Léonardon, le nouveau directeur.

Entré en 1889 à la bibliothèque, Léonardon est également archiviste-paléographe, ancien major de l'École des chartes. Il a été, pendant quelque temps, chargé de cours à l'École pratique des hautes études (EPHE) et a, contrairement à Hirschauer, renoncé à ses études romaines pour rester dans sa ville natale, Versailles⁹². Ayant participé à des chantiers importants, comme le transfert des livres du Palais de Versailles à la bibliothèque municipale ou le catalogue de l'histoire de France, Léonardon décède prématurément en 1912, laissant le jeune Hirschauer seul à la tête de la bibliothèque.

« Je pris mes fonctions à mon retour de Rome, en juillet 1912 ; quatre mois plus tard j'accompagnais à sa dernière demeure mon chef, M. Henri Léonardon, dont la mort imprévue livra cette grande maison à ma bonne volonté, mais aussi mon inexpérience⁹³ ». Hirschauer sollicite alors l'aide du conservateur honoraire, Achille Taphanel, rappelé de sa retraite belge, pour prendre en main la gestion du bâtiment. Il réussit au-delà des espérances.

Pendant plus de quinze ans, Charles Hirschauer entreprend de faire entrer la bibliothèque dans le nouveau siècle : accroissement des collections, constitution du fichier général, appel à contribution de chercheurs. Il milite pour la « nationalisation » des bibliothèques municipales classées et prend une part active dans le développement de l'Association des bibliothécaires français dont il assure la présidence entre 1921 et 1923. Cet activisme prélude à la rédaction de la loi de 1931 portant sur le personnel d'État affecté aux bibliothèques classées.

En parallèle de ces activités, Charles Hirschauer est également très actif au sein des sociétés savantes versaillaises. Il donne une ampleur inégalée à la Société des Sciences morales et fonde, dans la foulée, l'association des Amis de la bibliothèque, toujours existante. Les premières grandes expositions qu'il organise, dont une consacrée à la famille de Louis XVI en 1927, connaissent un succès d'ampleur, permettant à la bibliothèque de Versailles de devenir un centre culturel important de la banlieue parisienne.

⁹¹ Le général Hirschauer est également connu pour être le père de l'aviation militaire française.

⁹² Archives municipales. 2 R 2196. Lettres de recommandations et de motivation d'H. Léonardon. Il y demande d'intégrer la bibliothèque, « comme plus conforme à mes goûts et, je crois, à mes aptitudes. »

⁹³ Ch. Hirschauer, *Rapport de M. Ch. Hirschauer au comité de la bibliothèque*, 1927, dact.

Auteur de deux thèses de doctorat, l'une portant sur les États d'Artois, l'autre sur la politique du pape Pie V, il laisse, du fait de sa mort prématurée, une œuvre abondante mais restée à l'état de notes. Ses recherches portaient, au cours des dernières années de sa vie trop courte, sur l'histoire de la bibliothèque.

Principales publications :

HIRSCHAUER (Charles) *Les États d'Artois, de leur origine à l'occupation française (1340-1640)*, Paris, H. Champion, 1923, 2 vol.

HIRSCHAUER (Charles) *La bibliothèque de Versailles et le musée Houdon*, Paris, Ed. de Figaro, 1929, 8 p.

HIRSCHAUER (Charles) *Recherches sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Versailles. I. L'imprimerie de l'hôtel de la Guerre et des Affaires étrangères (1768-1775)*, Versailles, J. Mercier, 1923, 26 p.

HIRSCHAUER (Charles) « Les souvenirs de M. J.-A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles en 1870 », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, Versailles, 1919, 40 p. (tiré à part).

Sources :

Bibliothèque de l'École des chartes, XC, 1929, p. 433-434.

Archives de la bibliothèque municipale de Versailles : notes de Charles Hirschauer (3 cartons).

Archives de la bibliothèque de Versailles : rapport de Ch. Hirschauer au comité de la bibliothèque, 1927.

7. PICHARD DU PAGE, René-Hippolyte. Né le 19 janvier 1886 à Paris (VIII). Décédé à Versailles, le 27 mai 1966.

1910 : archiviste-paléographe. 1913 : conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles. 1919 : chargé du service communal des Archives. 1930-1944 : directeur de la bibliothèque de Versailles. 1933 : devient fonctionnaire de l'État. 1944 : révoqué et mis à la retraite d'office.

Issu d'une famille aux origines aristocratiques, parent proche de l'auteur Alphonse de Châteaubriant, René Pichard du Page est autant un intellectuel qu'un administrateur de bibliothèque. Licencié ès-lettres, ancien élève de l'école des Chartes, où il soutient une thèse (aujourd'hui perdue) portant sur la carrière pré-ministérielle de Simon Arnauld de Pomponne, il se porte candidat en 1913 au poste d'adjoint au directeur de la bibliothèque municipale de Versailles, poste qu'il obtient le 15 février de la même année.

La guerre de 1914 éclatant un an après, René Pichard du Page est mobilisé pendant l'intégralité de la guerre, constituant à cette occasion une très intéressante correspondance restée jusqu'à ce jour inédite. Passionné par la musique, il tente d'adoucir la vie de ses soldats en organisant des concerts dans les tranchées, tout en professant un optimisme forcé sur l'issue d'une guerre qui lui fait horreur. Pichard du Page sort du conflit médaillé et honoré (y compris par le gouvernement italien qui lui

décerne la Décoration militaire de 1916) et reprend son service à la Bibliothèque municipale de Versailles au cours de l'année 1919, Charles Hirschauer ayant obtenu son retour à la vie civile.

La même année, il ajoute à ses attributions la responsabilité des archives communales, le maire de Versailles ayant arrêté le 19 novembre 1919 que ce service serait désormais assuré par le directeur adjoint de la bibliothèque⁹⁴. N'éprouvant manifestement qu'assez peu de goût pour le traitement des archives, Pichard du Page doit être rappelé à l'ordre en 1926 pour ne s'être montré que modérément assidu à ce travail. Dans les faits, ses multiples activités au sein de la vie culturelle versaillaise et parisienne, ainsi que le travail important qu'il réalise à la bibliothèque, ne lui permettent pas de suivre avec attention les travaux de traitement des archives municipales. Doué pour le dessin et la musique, il dessine pour des journaux littéraires sous les surnoms de Pich, puis de Gap⁹⁵, et fonde la section musicale de l'Académie de Versailles, anciennement Académie des Sciences Morales. Il est par ailleurs amené à en prendre la présidence par deux fois, et à en assurer pendant près de quinze ans le secrétariat général.

Avec Charles Hirschauer, Pichard du Page travaille à la remise en état de la galerie Louis XV de la bibliothèque, permettant notamment le retour du portrait de Louis XV par Van Loo à sa place d'origine et conçoit deux nouvelles salles de lecture, inaugurées dans les années 1930.

L'entre-deux-guerres est une période féconde pour la bibliothèque qui s'ouvre à l'extérieur à travers plusieurs expositions de renommée internationale, la plus importante se déroulant en 1927, consacrée à la famille royale à la fin de l'Ancien régime.

Devenu directeur de la bibliothèque et du musée Lambinet en 1929, Pichard du Page fait preuve en toute occasion d'une grande érudition et d'une grande prudence dans ses travaux, n'hésitant pas à décliner l'offre qui lui est faite d'acquérir « le crucifix de Marie-Antoinette », faute de preuves suffisantes sur la provenance de l'objet. Ses services sont reconnus et salués : entre 1936 et 1939, ses amis sollicitent pour lui à plusieurs reprises la croix de la Légion d'honneur. Le dossier aurait sans doute abouti sans la guerre.

Le directeur de la bibliothèque municipale est vite amené à prendre des positions très affirmées dans les mois qui suivent la défaite. Ayant mis ses collections les plus précieuses à l'abri dans le Finistère (il est l'ami de l'archiviste Henri Waquet), il participe dès 1940 à la création du groupe de travail « Collaboration », emmené par Alphonse de Châteaubriant, Jean Weiland et Ernest Fornairon⁹⁶. Vice-président du groupe à Versailles jusqu'en 1944, il ne cherche pas, à l'heure de la Libération, à renier son engagement. Du reste, Pichard du Page semble avoir regretté sincèrement de s'être laissé entraîner dans cette entreprise, ayant été toujours dénué du moindre sentiment nazi⁹⁷. Ces circonstances atténuantes sont prises en compte par la cour de Justice qui le condamne à une légère peine de travaux forcés effectuée à la centrale de Poissy.

⁹⁴ Arch. Municipales. 2K 2005, dossier personnel de R.-H. Pichard du Page.

⁹⁵ Détail connu par sa correspondance personnelle.

⁹⁶ « Pourquoi nous croyons à la collaboration, causerie à la salle Gaveau du 27 décembre 1940 », Paris, 1940, 30 p.

⁹⁷ Arch. Municipale. 2K 2005, *ibid.* Témoignage de H. Froidevaux en faveur de R. Pichard du Page. Le géographe attribue la raison de l'engagement de son ami à sa parentèle avec Châteaubriand, dont il aurait subi l'influence.

Fonctionnaire de l'État depuis 1933, suite à la loi sur les bibliothèques municipales classées de 1931, il est révoqué par R. Capitant, ministre de l'Instruction publique. À sa décharge, les autorités doivent reconnaître que la bibliothèque de Versailles a été particulièrement épargnée durant l'occupation allemande, ce qui lui vaut le droit de percevoir sa retraite. On note également que durant toute la guerre, l'essentiel de l'administration de la bibliothèque est revenu à Mlle Agnès Joly, adjointe de Pichard du Page depuis 1930.

Retiré du monde après la guerre et objet de multiples rumeurs, Pichard du Page publie quelques petits ouvrages avant de s'éteindre en 1966. Selon J.-M. Goulemot, sa bibliothèque aurait disparu lors de son décès, sans doute expédiée vers une décharge, Pichard du Page n'ayant pas eu d'héritiers directs⁹⁸.

Principales publications :

PICHARD DU PAGE (René) *Chipart aérostier, scènes de la vie d'un port d'attache en temps de guerre*, Saint-Raphaël, Éd. des Tablettes, 62 p.

PICHARD DU PAGE (René) *Une musicienne versaillaise, Augusta Holmès*, Versailles, Dubois, 1921, 52 p.

PICHARD DU PAGE (René) *La bibliothèque de Versailles et le musée Lambinet*, Paris, Laurens, 1935, 64 p.

Sources :

Archives de la bibliothèque municipale de Versailles : 2 cartons de correspondance personnelle. Éléments du dossier personnel de R.-H. Pichard du Page (1914-1944).

Archives de la bibliothèque municipale de Versailles : rapports annuels, notes de service (1927-1944).

Archives communales de Versailles : 2K 2005. Dossier personnel de R.-H. Pichard du Page (1913-1945).

Institut national de l'histoire de l'art (INHA) : Inventaire du fonds Brière. Voir annexes, 14.4 : sous-dossier Pichard du Page. Correspondance avec G. Brière (1941-1957).

⁹⁸ J.-M. Goulemot, *L'amour des bibliothèques*, Paris, Seuil, 2006, p. 191-192.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA BIBLIOTHEQUE DE VERSAILLES

Le plan de classement

Qu'est-ce qu'un plan de classement ?

Pas d'inventaire possible sans plan de classement préalable. Il s'agit d'une règle élémentaire de l'archivistique. Le plan de classement doit donner une vision claire et simple de l'état général du fonds inventorié. Dans la plupart des cas, il résulte d'un premier état des archives réalisé par la personne chargée de l'inventaire.

Document officiel, il doit être, pour ce qui concerne les plans de classement réalisés par les archives départementales, validé par la Direction des Archives de France (DAF). Les archives de la bibliothèque de Versailles dépendant des archives communales, elles-mêmes relevant des départementales, le présent plan de classement, présenté plus bas, fait actuellement l'objet d'une procédure de validation.

Du plan de classement initial, réalisé dans les années 1950 par Mlle Joly, directrice adjointe de la bibliothèque, nous avons dégagé quinze parties principales, en regroupant des éléments communs dispersés en plusieurs catégories. La taille somme toute modeste des archives de la bibliothèque, qui se monte à environ cinq mètres linéaires (5 ml) ne prédisposait pas à un plan de classement trop ambitieux et surtout trop détaillé, certaines catégories pouvant rester vierges de documents. C'est ainsi que nous avons choisi de fondre dans une seule catégorie « Bâtiment » les entrées « Bâtiment », « Tout ce qui dépend du service des bâtiments » et « Bâtiment, mobilier, entretien et aménagement », initialement développées. De pareils regroupements ont été réalisés pour les entrées « Collection », « Administration » et « Personnel ». De ce toilettage, quinze grands thèmes ont finalement émergés.

De même, par mesure de logique, nous avons choisi de placer en tête du plan de classement, après les éléments généraux et historiques, l'administration, le personnel et le bâtiment. Ces entrées sont suivies par les catalogues, les registres, les services et les collections. Les archives des structures associées (Musée Lambinet) et les archives privées (dépôts des conservateurs) ferment le marche.

Ce plan de classement concerne avant tout les archives dites « anciennes » de la bibliothèque et non versées aux archives communales pour les raisons explicitées dans l'introduction. La majeure partie d'entre elles couvrent une période allant du début du XIX^e siècle à la fin de la Seconde guerre mondiale. Toutefois, pour des raisons de logique documentaire et de cohérence des fonds, il a été choisi d'intégrer des documents dont l'origine peut remonter jusqu'à la fin des années 1960. Cela ne modifie en rien l'adhésion de la bibliothèque à la charte d'archivage adoptée par les Archives communales. Les archives dites contemporaines seront versées selon les principes de la charte et intégrées à la série W.

Structure du plan de classement

La cotation est numérique. Les entrées principales sont signalées en chiffres romains.

I Bibliothèque : Généralités

Lecture publique.

Lois, décrets, circulaires, renseignements et statistiques spécifiques à toutes les bibliothèques de France.

Commissions, direction des bibliothèques.

II Histoire de la Bibliothèque de Versailles

Travaux réalisés au cours des cent dernières années.

Notes éparses, papiers de conservateurs (voir aussi XIV).

Carnets de notes, « livres de raison » et journaux de bord.

Articles de presse, publicité.

III Vie de la bibliothèque pendant les guerres 1870 et 1914-18

Décrets et arrêtés généraux.

Propagande nationale, mesures de protection des collections.

Défense passive.

Témoignages.

IV Guerre de 1939-45

Décrets et arrêtés généraux.

Propagande nationale, mesures de protection des collections.

Défense passive.

Témoignages.

V Administration et fonctionnement

Rapports annuels. Notes de services, circulaires internes.

Relations avec la mairie et avec l'État. Arrêtés municipaux, notes, circulaires.

Correspondance au départ et à l'arrivée.

Comptabilité, budgets et crédits.

Inspections municipales. Inspections de l'État.

Registres aidant au fonctionnement de l'établissement.

VI Personnels⁹⁹

Dossiers des conservateurs.

Dossiers du personnel municipal.

⁹⁹ Les dossiers du personnel sont des doubles de ceux conservés aux archives communales. Toutefois, certains d'entre eux recèlent des pièces supplémentaires.

Stagiaires chartistes : dossiers des élèves de l'École nationale des chartes ayant suivi le stage de formation aux métiers des bibliothèques (Versailles et autres institutions).

VII Bâtiment

Généralités : décrets, arrêtés.

Entretien du bâtiment. Correspondance, rapports.

Mesures de classement patrimonial.

Extensions, modifications, création de salles de lecture.

Mobilier, fournitures, matériels.

Factures

VIII Sécurité. Assurance

Mesures de sécurité contre le vol et l'incendie.

Rapports, notes de service, polices d'assurance.

Consignes générales.

IX Collections y compris dons et legs

Acquisitions et accroissement des fonds. Dépôt des ministères et de la mairie de Versailles. Dépôt d'objets d'art. Registres des entrées.

Gestion des collections : notes de service, consignes. Mise en valeur des collections (voir aussi X) ; traitement (reliures, travaux).

Dons et legs de particuliers et d'institutions : correspondances, dossiers personnels.

Objets d'art, médailles et manuscrits.

X Catalogues

Règles techniques.

Récolements. Catalogages.

Catalogues anciens manuscrits.

XI Services de la bibliothèque et politique des publics

Règlements de la bibliothèque.

Prêts aux lecteurs. Registres de prêts et de retours des documents.

Agendas.

XII Visites/ Exposition

Visites de la bibliothèque et du Musée Lambinet.

Visites collectives, visites individuelles.

Manifestations extérieures. Prêts d'objets.

Correspondance.

Événements particuliers : visites de personnalités, expositions organisées par la bibliothèque.

XIII Musées et institutions liées à la bibliothèque

Musée Lambinet.
Fonctionnement, administration, correspondance.
Collections.
Académie des Sciences morales, lettres et Arts
Amis de la bibliothèque
Bibliothèque Charton ; centre social Vauban.

XIV Archives privées et papiers non classés des directeurs

Papiers Charles Hirschauer.
Papiers Pichard du Page.
Papiers Breillat.

XV Documents iconographiques

Gravures, photographies, cartes postales.
Affiches.

XVI Archives orales

Enregistrements.
Transcriptions.

Inventaire sommaire des archives

Bibliothèques : généralités (I)

LECTURE PUBLIQUE

- I 1** Lecture publique en France. - Projets. Délibération. Rapports de la Commission de la lecture publique. Préliminaires de la loi de 1931 sur les bibliothèques municipales.
1930
- I 2a** Rapports de la bibliothèque municipale de Versailles avec d'autres établissements. – Correspondance, questionnaires.
1925-1962
- I 2b** Rapports de la bibliothèque municipale de Versailles avec l'État. – Pièces isolées. Arrêtés, consignes d'applications.
1886-1954
- I 2c** Rapports de la bibliothèque avec les Associations nationales et internationales. – Correspondance avec l'ABF. Avec le comité international des Bibliothèques. Avec l'Association internationale musicale.
1924-1954

Descr. Mat. 1 carton.

Histoire de la bibliothèque de Versailles (II)

HISTOIRE GÉNÉRALE

- II 1a** Histoire générale du Dépôt des Archives des Affaires étrangères. Histoire générale de la bibliothèque. – Notes, articles, relevés d'archives, recherches sur des documents gravés et imprimés.
1900-1945
- II 1b** Histoire générale de la bibliothèque de Versailles. – Articles, recherches et copies de documents originaux. Pièces éparses. Publicités. Articles de journaux. Imprimés.
1930-1985

DOSSIERS DES CONSERVATEURS

- II 2a** Dossier Charles Hirschauer. – Notes prises par C. Hirschauer sur l'histoire de la bibliothèque. Conférence prononcée par lui. Brouillons d'articles. Quelques pièces supplémentaires ajoutées par R. Pichard du Page.

1911-1937

II 2b Dossier A. Joly. – Notes sur l'hôtel des Affaires étrangères. Notes sur l'histoire de la bibliothèque de Versailles.

JOURNAUX DE BORD

II 3 Journaux de bord. – « Livres de raison » tenus par C. Hirschauer et A. Joly. 5 carnets.

1916-1967

Descr. Mat. 2 cartons.

Vie de la bibliothèque pendant la guerre de 1914-1918 (III)

CONSERVATION

III 1 Mesures de conservation en temps de guerre. – Défense passive, mesures de protection du personnel. Mesures de protections concernant les collections. Grippe espagnole.

1914-1919

FONCTIONNEMENT

III 2a Fonctionnement. - Rapports et budgets.

III 2b Mesures exceptionnelles. – Affaire de la librairie allemande Eichler.

1914-1918

COLLECTIONS

III 3 Collections. – Constitution d'une collection de documents se rapportant à la guerre.

1915-1918

Descr. Mat. 1 carton.

Vie de la bibliothèque pendant la guerre de 1919-1945 (IV)

SÉCURITÉ

IV 1a Sécurité des personnes. – Défense passive. Consignes, rapports et notes de service.

Bienfaisance. – Secours aux blessés et prisonniers.

1938-1945

- IV 1b** Sécurité des collections. – Dossier d'évacuation. Consignes, rapports, notes de services. Correspondance avec les déménageurs et les institutions d'accueil.
1938-1944

FONCTIONNEMENT

- IV 2a** Fonctionnement général. – Rapports annuels de la bibliothèque (1940-1945). Statut des fonctionnaires juifs et mesures raciales. Congés du personnel.
1940-1945

- IV 2b** Vie de la bibliothèque. – Notes de service et correspondance officielle avec la municipalité de Versailles. Matériels, fourniture, rationnement, chauffage.
1940-1945

- IV 2c** Renseignements. – Enquête de la Bibliothèque nationale sur l'organisation future des bibliothèques françaises.
1942

COLLECTIONS

- IV 3a** Gestion des collections. – Dépôts de particuliers et de militaires allemands. Rapports, correspondance.
1940-1947

- IV 3b** Spoliations. – Bibliothèques militaires : relations avec les autorités allemandes.
1940-1943

Descr. Mat. 1 carton.

Voir aussi : II 3 : Journaux de bord. « Livres de raison » (1940-1945).

Fonctionnement et administration de la bibliothèque (V)

FONCTIONNEMENT

- V 1a** Rapports annuels. – Projets et états des rapports. Brouillons. Pièces liminaires.
1842-1873

- V 1b** Rapports annuels. – Correspondance avec le ministère de l'Instruction publique. Notes de service. Circulaires. Projets de rapport.
1877-1914

- V 1c** Rapports du conservateur. – Registre des rapports du comité.
1899-1910

- V 1d** Rapports annuels. – Documents préparatoires. Circulaires. Correspondance.
1919-1939

- V 1e** Rapports annuels. – Rapports rendus au ministre de l'Éducation nationale (copies et doubles).
1946-1961
- V 2a** Fonctionnement général. – Documents administratifs en rapport avec : dépôt légal, catalogues, bibliographie, registres. Correspondance passive et active avec la mairie.
1838-1930
- V 2b** Fonctionnement général. – Documents administratifs internes. Matériel et fournitures.
Correspondance active et passive. – Autres bibliothèques, correspondants officiels, ministère.
Liens avec le gouvernement du Québec.
1945-1972
- V 2c** Fonctionnement général. – Notes de services et correspondance officielle. Municipalité de Versailles. Ministère de l'Instruction publique. Commission des Beaux-arts.
1930-1939
- V 2d** Fonctionnement général. – Rapports généraux avec la municipalité de Versailles.
1864-1878
- V 2e** Bienfaisance. – Lutte nationale contre la tuberculose. – Correspondance, achats de timbres antituberculeux.
1927-1939

STATISTIQUES

- V 3a** Statistiques. – Lecteurs, visiteurs. Collections.
1872-1937
- V 3b** Statistiques. – État du fonctionnement de la bibliothèque. Visites. Diagrammes (collections). Copies d'arrêtés municipaux.
1842-1945

INSPECTIONS

- V 4a** Comité d'inspection. – Inspections de la bibliothèque par les services de la municipalité. Procès-verbaux, comptes-rendus.
1842-1953
- V 4b** Inspections. – Inspections de la bibliothèque par les services de l'État. Correspondance. Rapports.
1928-1942
- V 4c** Comité d'inspection. – Registres des rapports.
1858-1872

- V 4d** Comité d'inspection. – Registre des rapports. **1873-1901**
- V 4e** Comité d'inspection. – Registre des rapports. **1906-1924**
- V 4f** Comité d'inspection et d'achat des livres. – Rapports du conservateur de la bibliothèque. Comptes-rendus des séances du comité. 1 classeur. **1931-1945**
- V 4g** Comité d'inspection et d'achat des livres. – Rapports **1948-1958**

COMPTABILITÉ

- V 5a** Subventions et crédits d'État. – Correspondance, rapports et notes concernant les crédits alloués à la bibliothèque. **1934-1962**
- V 5b** Budgets. – Copies des arrêtés municipaux. Extraits des rapports de budget de la ville de Versailles. Travaux préliminaires. Budgets de la bibliothèque. **1809-1938**
- V 5c** Budgets. – Correspondances, notes et rapports d'exercices. États définitifs. **1939-1944**
- V 5d** Budgets. – Correspondances, notes et rapports d'exercices. Prévisions budgétaires. États définitifs. **1945-1971**
- V 5e** Suppléments. – Crédits supplémentaires, ajustements. **1845-1934**
- V 5f** Marchés. – Procédures, correspondance, appels d'offres, offres retenues et rejetées. **1910-1930**
- V 5g** Factures et publicités. – Pièces éparses, factures de matériels. **1924-1970**
- V 5h** Instructions comptables. – Notes de services. États de dépenses. **1945-1956**
- V 5i** Registres. – Registres des comptes. Comptes préliminaires, souscriptions, dépenses. 2 registres reliés. **1864-1873**

CORRESPONDANCE¹⁰⁰

| | | |
|-------------|---|---------------------------------------|
| V 6a | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre A. | XIX^e–XX^e |
| V 6b | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre A. | XIX^e–XX^e |
| V 6c | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre B. | XIX^e–XX^e |
| V 6d | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre B. | XIX^e–XX^e |
| V 6e | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre C. | XIX^e–XX^e |
| V 6f | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre C. | XIX^e–XX^e |
| V 6g | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre D. | XIX^e–XX^e |
| V 6h | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre D. | XIX^e–XX^e |
| V 6i | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée et au départ. Lettre E. | XIX^e–XX^e |
| V 6j | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre F. | XIX^e–XX^e |
| V 6k | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre F. | XIX^e–XX^e |
| V 6l | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre G. | XIX^e–XX^e |
| V 6m | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre G. | XIX^e–XX^e |
| V 6n | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre H. | XIX^e–XX^e |
| V 6o | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre H. | XIX^e–XX^e |
| V 6p | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée et au départ. Lettres I, J, K. | XIX^e–XX^e |
| V 6q | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre L. | XIX^e–XX^e |
| V 6r | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre L. | XIX^e–XX^e |
| V 6s | Correspondance. – Correspondance à l’arrivée. Lettre M. | XIX^e–XX^e |
| V 6t | Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre M. | XIX^e–XX^e |
| V 6u | Correspondance. – Correspondance au départ et à l’arrivée. Lettre N. | XIX^e–XX^e |
| V 6v | Correspondance. – Correspondance au départ et à l’arrivée. Lettres O, P, Q. | XIX^e–XX^e |

¹⁰⁰ La correspondance à l’arrivée et au départ est classée par ordre alphabétique, selon le nom des expéditeurs et des destinataires.

| | |
|---|---------------------------------------|
| V 6w Correspondance. – Correspondance à l'arrivée. Lettre R. | XIX^e–XX^e |
| V 6x Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre R. | XIX^e–XX^e |
| V 6y Correspondance. – Correspondance à l'arrivée. Lettre S. | XIX^e–XX^e |
| V 6z Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre S. | XIX^e–XX^e |
| V 6aa Correspondance. – Correspondance au départ et à l'arrivée. Lettre T. | XIX^e–XX^e |
| V 6bb Correspondance. – Correspondance à l'arrivée. Lettre V-Z. | XIX^e–XX^e |
| V 6cc Correspondance. – Correspondance au départ. Lettre V-Z. | XIX^e–XX^e |
| V 6dd Correspondance. – Registre. Copie-lettres. Rapports et procès-verbaux du comité. | 1841-1889 |
| V 6ee Correspondance. – Registre. Copie-lettres. Correspondance au départ. | 1889-1899 |
| V 6ff Correspondance. – Registre. Copie-lettres. Correspondance au départ. | 1900-1912 |

AGENDAS

| | |
|---|------------------|
| V 7a Mémentos. – Mémentos pour les années 1854 et 1855. | |
| V 7b Mémentos. – Mémorial de la bibliothèque pour l'année 1884. | |
| V 7c Agendas. – Agendas de la bibliothèque. Années 1877, 1878, 1879, 1882, 1889, 1891, 1892 | 1877-1892 |
| V 7d Agendas. – Agendas de la bibliothèque. Années 1900, 1902, 1904, 1905, 1906, 1908, 1910, 1913, 1915, 1917, 1942. | 1900-1942 |

Descr. Mat. 8 cartons, 6 registres, 1 reliure et 20 agendas.

Personnel de la bibliothèque (VI)

PERSONNEL MUNICIPAL

| | |
|--|------------------|
| VI 1a Généralités. – Rapports généraux. Correspondance. Projets de réorganisations. Recensements. Renseignements. Carte d'identité professionnelle. | 1809-1970 |
|--|------------------|

- VI 1b** Statut du personnel. - Rapports, renseignements et organisation. Élections au conseil de discipline. **1914-1930**
- VI 1c** Statut du personnel. – Notes, projets et règlements. Statuts définitifs. **1942-1968**
- VI 1d** Commissions paritaires. – Élections aux commissions paritaires et conseils de discipline. Liste des électeurs, résultats. Comptes-rendus. **1949-1957**
- VI 1e** Traitements. – Échelles de traitement. Indemnités diverses. Propositions d'avancement. Notes de service. **1907-1967**
- VI 1f** Congés. – Demandes, accords, calendriers des congés. **1918-1939**
- VI 1g** Anciens combattants, résistants et déportés. – Avis et notes de service. **1955**

RECRUTEMENT, CONCOURS

- VI 2a** Concours. – Recrutement du conservateur adjoint¹⁰¹. Sujets des épreuves. Résultats. Rapports du jury. **1929**
- VI 2b** Concours. – Emplois municipaux. Avis de recrutement, sujets des épreuves, notes de service. Bibliothèque et Mairie de Versailles. **1924-1972**
- VI 2c** Recrutement. – Candidatures non retenues. Candidatures spontanées. **1936-1938**

PERSONNEL D'ÉTAT

- VI 3a** Généralités. – Projets, rapports, statistiques. Recensements, renseignements. Correspondance. Créations d'emploi, cumul des fonctions. Notes de service. **1921-1952**
- VI 3b** Traitements. – Modalités, échelles. Correspondance afférente. Projets, reclassements, remerciements. Indemnités. Logement. **1878-1954**

¹⁰¹ Ce concours datant de 1929, le conservateur adjoint est encore pour deux ans versé dans le personnel municipal.

DOSSIERS PERSONNELS

VI 4a Dossiers des conservateurs. – Par ordre alphabétique : Breillat, Cazotte*, Delerot*, Hennet de Goutel*, Hirschauer*, Huot*, Joly, Léonardon*, Le Roi*, Paillet*, Pichard du Page*, Taphanel*. Renseignements, documents officiels, copies de documents¹⁰².

[1800]-1970

VI 4b Dossiers des personnels de la bibliothèque. – Par ordre alphabétique : de A à C¹⁰³.
XIX^e - XX^e

VI 4c Dossiers des personnels de la bibliothèque. – Par ordre alphabétique : de D à I.
XIX^e - XX^e

VI 4d Dossiers des personnels de la bibliothèque. – Par ordre alphabétique : de J à V.
XIX^e - XX^e

VI 4e Stagiaires. – Correspondance.

1942-1965

STAGIAIRES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

À partir de 1950, les anciens élèves de l'École nationale des chartes candidats à un emploi dans les bibliothèques eurent l'obligation d'effectuer un stage destiné à évaluer leurs compétences. P. Breillat, directeur de la bibliothèque de Versailles, accueillait dans son établissement ces stagiaires.

VI 5a Généralités. – Articles de presse, correspondance, notes, dossiers, notes de cours, programmes et sujets.

1953-1965

VI 5b à n Stages chartistes. – Sujets, notes, résultats, exposés, correspondance. Dossiers personnels. De l'année 1953 (5b) à 1967 (5m).

1953-1967

Descr. Mat. 4 cartons.

Bâtiment (VII)

ENTRETIEN ET TRAVAUX

VII 1a Bâtiment. – Gros entretien. Classement aux monuments historiques. Décrets arrêtés généraux, correspondance.

1853-1928

¹⁰² Les dossiers suivis d'une étoile sont librement consultables.

¹⁰³ Pour toute demande de communication, ne communiquer que le dossier de la personne après s'être assuré de la date de sa naissance. Ne sont communicables les dossiers des personnes nées il y a plus de 120 ans.

- VII 1b** Bâtiment. – Entretien. Correspondance générale, projets d'agrandissements, crédits de gros entretiens, listes des entrepreneurs. Copie de délibérations municipales. **1855-1960**
- VII 1c** Travaux. – Copies de délibérations municipales, correspondance. **1870-1958**
- VII 1d** Grande galerie. – Entretien, travaux, aménagements. Correspondance, rapports. **1888-1961**
- VII 1e** Chauffage. – Correspondance avec la mairie relative à un problème de chauffage. **1929**
- VII 1f** Nettoyage. – Correspondance, devis pour le marché du nettoyage. **1888-1924**

SALLES DE LA BIBLIOTHEQUE

- VII 2a** Généralités. Plan des salles de la bibliothèque. **S.D.**
- VII 2b** Salles de lecture. – Projet et rapport de R. Pichard du Page pour l'aménagement des salles de lecture. **1931-1932**
- VII 2c** Salles de lecture et des catalogues. – Projets d'aménagements. Correspondance relative à « l'annexion » d'une salle de lecture supplémentaire appartenant au bâtiment voisin. **1930-1956**

MOBILIER

- VII 3a** Mobilier et matériel. – Entretien, achat de mobiliers pour la bibliothèque et le musée Lambinet. Petites fournitures, transports des livres. Correspondance, devis, factures. Liste des fournisseurs.

Descr. Mat. 1 carton.

Assurances, sécurité (VIII)

ASSURANCES

- VIII 1** Assurances. – Copies des délibérés municipaux. Correspondances, rapports, devis, états comparatifs, projets, appels d'offre. **1828-1951**

SÉCURITÉ

- VIII 2** Incendies. – Mesures prises contre les incendies. Correspondance, règlements, rapports de visites, notes de service. **1892-1960**
- VIII 3** Vols et dégradations. – Mesures de prévention. Correspondance, rapports, signalements d'individus, arrêtés. Vols recensés en 1936. **1903-1947**
- VIII 4** Armes. – Descriptif des armes détenues par la bibliothèque de Versailles. Note de service, correspondance relative. **1947-1948**

Descr. Mat. 1 carton.

Collections (IX)

ACCROISSEMENT DES FONDS (État)

- IX 1a** Dépôts des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique. – Bordereaux de versements. Correspondance afférente. **1815-1885**
- IX 1b** Dépôts du ministère de l'Instruction publique. – Bordereaux de versements. Correspondance afférente. **1886-1900**
- IX 1c** Dépôts du ministère de l'Instruction publique et de l'Éducation nationale. – Bordereaux de versements. Correspondance afférente. **1900-1945**
- IX 1d** Nationalisation des biens de l'Église. – Pièces relatives à l'attribution des fonds de la mense épiscopale de Versailles et du séminaire catholique en conséquence de la loi de 1905. – Lettres et arrêtés ministériels, correspondance de l'archiviste de Seine-et-Oise avec le conservateur de la bibliothèque de Versailles, articles de presse, catalogues. **1907-1909.**
- IX 1e** Bibliothèque nationale et Archives Nationales. – Envois. Correspondance, bordereaux, récépissés. **1928-1945**

ACCROISSEMENT DES FONDS (Mairie de Versailles)

- IX 2a** Dépôts de la Mairie. – Bordereaux de versements de la mairie de Versailles. Correspondance afférente. **1810-1844**
- IX 2b** Dépôts de la Mairie. – Bordereaux de versements. Correspondance afférente. **1855-1929**

ACCROISSEMENT DES FONDS (Acquisitions)

- IX 3a** Acquisitions. – Acquisitions réalisées par les conservateurs Le Roi, Delerot et Taphanel. Correspondance, crédits, quittances et reçus. **1954-1906**
- IX 3b** Acquisitions. – Acquisitions réalisées par les conservateurs Hirschauer et Pichard du Page. Correspondance, crédits, quittances et reçus. Dossier relatif à l'affaire Queyriaux et du crucifix de la reine Marie-Antoinette. **1915-1939**
- IX 3c** Accroissement. – Pièces relatives au traitement du fonds Pératé. Correspondance, catalogue, notes et brouillons. **1950**
- IX 3d** Acquisitions. – Acquisition des manuscrits Delalande. Correspondance. **1964**
- IX 3e** Abonnements et inventaires. – Pièces éparses. Abonnements périodiques de la bibliothèque en 1870. Inventaires d'ouvrages entrés. **1870-1888**

CONSERVATION ET TRAITEMENT MATÉRIEL DES COLLECTIONS

- IX 4a** Entretien matériel des livres. – Correspondance avec relieurs, questionnaire de la bibliothèque nationale, consignes générales. **1925-1967**
- IX 4b** Conservation des collections. – Notes, consignes ministérielles : dispositions susceptibles d'être mises en œuvre pour la protection des ouvrages. **1948-1954 et s.d.**
- IX 4c** Conservation des collections. – Dossier « Reliure ». Consignes, notes, cahier des prescriptions. **1951-1954 et s.d.**
- IX 4d** Conservation des collections. – Dossier « Papier et encres ». Consignes, notes, cahier des prescriptions, résumé de cours.

1942-1979

TRAITEMENT DES COLLECTIONS

- IX 5a** Livres doubles ou multiples. – Généralités. Décrets, arrêtés, circulaires, instructions et rapports. **1833-1922**
- IX 5b** Livres doubles. – Dépôts de doubles à la bibliothèque du Lycée de Versailles. Copie des délibérés municipaux, correspondance, liste des livres, procédure de restitution. **1817-1840**
- IX 5c** Échanges et doubles. – Échanges de livres avec d'autres établissements. Mise en dépôt de livres dans d'autres établissements. Copie de délibérés municipaux, correspondance, liste des livres, règlements, instructions **1826-1967**
- IX 5d** Ventes et échanges. – Copie de délibérés municipaux. Projets et bilans de ventes réalisées. Listes de livres doubles à vendre. **1854-1935**

MANUSCRITS, OBJETS D'ARTS et MÉDAILLES

- IX 6a** Manuscrits. – Renseignements sur les documents, rapports, envois et dépôts, bordereaux, récépissés, descriptifs. **1906-1967**
- IX 6b** Objets d'art. – Inventaire et correspondance générale afférente. **1846-1917**
- IX 6c** Objets d'art. – Mémoires d'achats par genre (sculpture, peinture, tapisseries...), factures, correspondance, bordereaux. Copie de délibérés municipaux. **1883-1968**
- IX 6d** Objets d'art. – Collections artistiques du Musée Lambinet. Statistiques, origines, inventaires et catalogues, renseignements, correspondance. **1894-1964**
- IX 6e** Médailles. – Copies de délibérés municipaux. Inventaires, mémoires sur les acquisitions, propositions d'acquisitions, dons et legs. Correspondance. **1869-1964**

DONS ET LEGS (Généralités)

- IX 7a** Généralités. – Dons et legs de livres et périodiques. Copies de délibérés municipaux. Correspondances, échanges avec responsables d'établissements et notaires.

1865-1956

IX 7b Généralités. – Dons et legs de livres et périodiques. Correspondance et rapports. Listes.

1957-1969

IX 7c Gestion des legs. – Correspondance, inventaires, notes.

1948-1971 et s.d.

IX 7d Donateurs. – Liste des principaux donateurs de la bibliothèque.

1850 et s.d.

DONATEURS

Les nombreux donateurs de la bibliothèque ont fait l'objet d'un classement alphabétique. Les plus importants d'entre eux disposent d'un dossier nominatif¹⁰⁴. L'ont trouvera dans ces dossiers les pièces relatives à la donation et de la correspondance. La donation Lebaudy fait l'objet d'un classement à part.

| | | |
|--------------|--|---|
| IX 8a | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre A. | XIX^e – XX^e |
| IX 8b | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre B. | XIX^e – XX^e |
| IX 8c | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre C. | XIX^e – XX^e |
| IX 8d | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre D. | XIX^e – XX^e |
| IX 8e | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre E. | XIX^e – XX^e |
| IX 8f | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre F. | XIX^e – XX^e |
| IX 8g | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre G. | XIX^e – XX^e |
| IX 8h | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre H | XIX^e – XX^e |
| IX 8i | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettres I, J, K. | XIX^e – XX^e |
| IX 8j | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre L. | XIX^e – XX^e |
| IX 8k | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre M. | XIX^e – XX^e |
| IX 8l | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre N. | XIX^e – XX^e |
| IX 8m | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Legs Oliveira. | XIX^e – XX^e |
| IX 8n | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettres P, Q. | XIX^e – XX^e |
| IX 8o | Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre R. | |

¹⁰⁴ Ne s'agissant que d'un inventaire sommaire, les noms des dossiers nominatifs seront donnés dans un inventaire plus détaillé au cours des prochains mois.

- IX 8p** Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettre S. **XIX^e – XX^e**
- IX 8q** Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettres T, U. **XIX^e – XX^e**
- IX 8r** Donateurs. - Dossiers nominatifs et non-nominatifs. Lettres V, W, X, Z. **XIX^e – XX^e**

DON LEBAUDY

- IX 9a** Actes officiels de donation. – Correspondance, acte notarié « Donation entre vifs ». Inventaire après-décès (fragment). **1962-1972**
- IX 9b** Historique de la donation. – Pièces justificatives. Correspondance, imprimés, notes et brouillons. Articles de presse. Descr. Mat. 3 chemises numérotées de 1 à 3. **1962-1972**
- IX 9c** Donation. – Correspondance. **1971-1972**
- IX 9d** Donation. – Catalogue. **1972**

Descr. Mat. 10 cartons

Catalogues (X)

CATALOGRAPHIE

- X 1a** Généralités. – Plans de classification, consignes de catalogage, circulaires, notes techniques, répertoire des sigles, correspondance. **1952-1962 et s.d.**
- X 1b** Généralités. – Historique des catalogues de la Bibliothèque municipale de Versailles. Rapports, circulaire. **1925-1962**
- X 1c** Catalogues. – Catalogue auteur et catalogue matière de la Bibliothèque. Correspondance, règles et usages, observations, notes. **1931-1950 et s.d.**
- X 1d** Catalogues. – Catalogues spéciaux (manuscrits, musique, ouvrages rares et précieux). Correspondance, notes, normes. **1942-1952**

CATALOGUES, RÉCOLEMENTS ET INVENTAIRES

- X 2a** Récolement. – Récolement réalisé en 1831 par S. Le Prince. **1831**
- X 2b** Inventaire. – Inventaire de la bibliothèque fait en 1830 par Le Prince. 1 registre. **1830**
- X 2c** Inventaire. – État des livres de la bibliothèque du palais (20 juin 1832) et entrées jusqu'au 13 juin 1879¹⁰⁵. **1832-1879**
- X 2d** Inventaire. – État descriptif de la bibliothèque au 1^{er} juillet 1880. Catalogue de la bibliothèque Langlacé et catalogue général de la bibliothèque. **1880-1911**
- Descr. Mat. 1 carton, 3 registres.

Services de la bibliothèque (XI)

REGLEMENTS

- XI 1** Règlement intérieur. – Correspondances, projets, rapport, affiches et placards, avis, formulaire de conversation avec le lecteur, copies de délibérés municipaux. **1835-1955**

PRETS

- XI 2a** Règlement. – Consignes à observer pour le prêt aux lecteurs. Correspondances, requêtes de lecteurs, tableaux des lecteurs autorisés à empruntés, affiches, placards. Enquête de 1923 sur les modalités de prêts dans les bibliothèques **1841-1924**
- XI 2b** Emprunteurs. – Fichier des lecteurs autorisés à emprunter. Renseignements et autorisations. Ordre alphabétique. **1830-1945**
- XI 2c** Lecteurs. – Pétition sur les heures d'ouverture du dimanche. Résolution des revendications, propositions, notes. **1922**

Descr. Mat. 1 carton.

¹⁰⁵ Une bibliothèque avait subsisté au Palais de Versailles jusqu'en 1830, date à laquelle les biens de la couronne ont été en partie redistribués. La bibliothèque du Palais a été versée ensuite à la BM de Versailles.

Visites et expositions (XII)

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA BIBLIOTHEQUE

- XII 1a** Expositions. – Correspondance, projets et rapports. Descriptions des vitrines, cartels. Dossier de l'exposition Fontenay (1949). **1926-1949**
- XII 1b** Expositions. – Dossier de l'exposition du centenaire (1961). Correspondance, projets, prêts d'objets par des établissements extérieurs, publicités, articles de presse, listes d'invitation, notes, programmes, cartels. **1959-1961**
- XII 1c** Visites. – Requêtes de groupes. Dossier de la visite de l'Académie de Marine pour le bicentenaire de l'Académie. **1927-1952**
- XII 1d** Manifestations. – Concerts organisés par la bibliothèque. Programmes, conférences, correspondance, objets prêtés pour des expositions liées à la musique. Dossier du concert Chausson de 1949. **1946-1966**
- XII 1e** Manifestations. – Événements organisés à l'extérieur de la bibliothèque mais en lien avec elle. Correspondance et programme. **1945-1958**
- XII 1f** Jumelage. – Jumelage de Versailles avec la ville allemande de Giessen. Programme des manifestations, correspondance, prêts d'objets pour des expositions. Inventaires et catalogues. **1959-1960**

PRETS CONSENTIS Á DES EXPOSITIONS EXTERIEURES

- XII 2a** Prêts. – Prêts aux expositions universelles. Formulaires, correspondance, brouillons et listes. **1850-1911**
- XII 2b** Prêts. – Dossiers des expositions par ordre alphabétique. Lettres A à C. **1900-1945**
- XII 2c** Prêts. – Dossiers des expositions par ordre alphabétique. Lettres E à V. **1850-1932**
- XII 2d** Prêts. – Correspondance relative aux prêts consentis. Démarches, réponses, assurances. Dossier 1. **1950-1974**

- XII 2e** Prêts. – Correspondance relative aux prêts consentis. Dépôts, legs. Réponses, démarches et assurances. Dossier 2. **1958-1969**
- XII 2f** Objets d'art. – Prêts d'objets d'art à des expositions. Démarches, réponses, assurances. (Concerne essentiellement le Musée Lambinet). **1913-1949**

Descr. Mat. 3 cartons

Musée Lambinet et autres structures liées à la Bibliothèque de Versailles (XIII)

MUSÉE LAMBINET

Le conservateur de la bibliothèque de Versailles était responsable du Musée Lambinet, dont les collections étaient liées à celles de la bibliothèque.

- XIII 1a** Guerre de 1939-1945. – Correspondance, questionnaire. **1940-1945**
- XIII 1b** Généralités. – Correspondance, arrêtés, devis pour fournitures de matériel d'exposition, prospectus. **1905-1945**
- XIII 1c** Relations avec la ville de Versailles. – Copies de délibérés municipaux, correspondance. **1870-1959**
- XIII 1d** Budgets et crédits. – Projets, demandes de subventions, brouillons, correspondance, états primitifs. **1933-1955**
- XIII 1f** Bâtiment. – Entretien du bâtiment, chauffage nettoyage. Correspondance relative, notes de service. **1941-1967**
- XIII 1f** Sécurité. – Lettres et rapports, mesures demandées et prises. Consignes de sécurité générales, service du concierge. Sonnettes d'alarme. **1934-1961**
- XIII 1g** Règlements. – Correspondance, rapport. **1937-1949**
- XIII 1h** Visites. – Visites individuelles et collectives, droits d'entrée. Correspondance relative, arrêtés, fixations, exemptions, état des tickets et bulletins de versement, comptabilité. **1932-1965**

- XIII 1i** Manifestations. – Programmes et publicité. Correspondance, envois des catalogues, service de presse, listes d’invités, brouillons et rapports.
1932-1960
- XIII 1j** Dons et legs. Dossiers des donateurs par ordre alphabétique.
1900-1960

BIBLIOTHEQUE POPULAIRE E. CHARTON

- XIII 2a** Généralités. – Dossier relatif à l’administration de la bibliothèque populaire et à son rattachement à la bibliothèque municipale. Rapports, procès-verbaux, correspondance.
1932-1969

SOCIÉTÉS

- XIII 3a** Société des Cincinnati de France. – Correspondance, rapports, organisation de manifestations
1939-1968
- XIII 4a** Société d’Agriculture et Société des Sciences. – Administration. Rapports, copies de délibérés municipaux, correspondance, extraits du bulletin de la Société des Sciences.
1903-1948
- XIII 5a** Société des Sciences Morales et politiques¹⁰⁶.
- XIII 6a** Amis de la Bibliothèque¹⁰⁷.
- XIII 7a** Conférences et manifestations organisées par institutions extérieures. – Documents des syndicats d’initiative, correspondance, rapports, notes.
1946-1961

Descr. Mat. 2 cartons.

Archives privées et papiers des conservateurs (XIV)

- XIV 1a** Archives Pichard du Page. – Correspondance intime active et passive. Lettres à Antonietta Ricard (1 dossier). Lettres à Huguette Darcis (3 dossiers)¹⁰⁸.
1927-1932

¹⁰⁶ Les archives de la Société des Sciences morales et politiques déposées à la bibliothèque de Versailles sont en cours d’identification.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ La communication de ces pièces est réservée aux personnes présentant une demande motivée.

- XIV 1b** Archives Pichard du Page. – Première Guerre mondiale. Lettres du front. Souvenirs, cahier de poésie de Bernard (neveu de Pichard du Page, tué en 1918). « Dossier Marraine ».
1914-1919
- XIV 1c** Archives Pichard du Page. – Correspondance au départ. Minutes et brouillons. Correspondance à l'arrivée : lettres de personnalités (Henri Waquet, Alphonse de Châteaubriant etc.)
1920-1935
- XIV 1d** Archives Pichard du Page. – Documents de travail. Notes, brouillons, projets.
s.d.
- XIV 1e** Archives Pichard du Page. – Documents imprimés. Prospectus, tirés à part, affiches, programmes de concerts et de galas.
1920-1930
- XIV 1f** Archives Pichard du Page. – Photographies.

Descr. Mat. 2 cartons.

Documents iconographiques (XV)

- XV 1** Affiches. – Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de Seine-et-Oise (Création de la bibliothèque de l'École centrale). Séance du 14 Fructidor an V.
Règlements et avis.
An V - 1926

CONCLUSION

L'extrême richesse de l'histoire de la Bibliothèque municipale de Versailles, dont le spectre d'étude s'étend des années du Consulat à nos jours, nous interpelle sur l'état de l'histoire des bibliothèques en général de nos jours. Force est de reconnaître que si beaucoup a été fait¹⁰⁹, des fonds entiers restent à parcourir : histoire de l'architecture, des institutions, des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, histoire des collections anciennes, histoire de la lecture publique et des pratiques des lecteurs. Dans le cas de Versailles, quelques archives en particulier ont retenu toute notre attention : le rapport Pronville, de 1826, nous a permis d'envisager de façon pertinente les attentes d'un lectorat en formation. La grande enquête lancée par Guizot ensuite, en 1833, a posé les bases d'une réflexion nationale et locale sur la nature des collections, leur importance et les liens à établir entre institutions. Par la suite, le travail d'un bibliothécaire « amateur » comme Joseph Le Roi a pu donner à l'établissement versaillais une ampleur inégalée : partenaire indispensable des sociétés savantes locales, interlocuteur de collectionneurs et dépositaires des dons importants, la bibliothèque s'est développée sous l'impulsion d'hommes érudits tels que M.M. Delerot, Hirschauer ou Pichard du Page et de la politique nationale destinée à doter le pays de bibliothèques publiques importantes. D'un seul manuscrit rare et précieux répertorié en 1820 par le chevalier de Cazotte, les collections se sont enrichies d'un grand nombre de pièces historiques et de fonds entiers, résultat d'un patient travail de mise en valeur et d'accroissement.

Les archives de la Bibliothèque municipale nous apprennent tout cela, jettent une nouvelle lumière sur les acquisitions, le fonctionnement interne, l'accroissement du personnel, le rayonnement extérieur de l'établissement. Elles nous font connaître son existence difficile lors des conflits qui ont perturbé le cours de la vie civile de Versailles, depuis la guerre de 1870 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Elles nous montrent également comment les interférences politiques françaises (révolutions de 1830 et de 1848, restauration de 1815, établissement de la République) ont influé sur sa direction et ses orientations. La petite étude prosopographique de ses directeurs nous révèle ainsi un décalque intéressant de l'histoire politique générale française, entre 1800 et 1945. Les bibliothèques n'ont jamais été des lieux fermés, des refuges ou des sanctuaires, mais bien au contraire des lieux en adéquation avec l'actualité, dépositaire d'une mémoire qui pouvait susciter les convoitises : la gestion de l'occupation de 1870 évoque très bien ce problème.

Pendant tout ce temps, l'accroissement des fonds D'autres documents nous ont également interpellés sur les notions de « documents d'archives » et de « documents de bibliothèques » : la polémique de 1909, que nous décrivions dans notre introduction, nous a révélé une frontière ténue et mal définie entre archives et bibliothèques. Aujourd'hui, les lois et les pratiques ont permis d'éviter ces querelles, mais nous nous permettons de poser la question de la légitimité des archives de bibliothèque conservées

¹⁰⁹ D. Varry évoque une « certaine visibilité... brouillée » dans son article « L'histoire des bibliothèques en France : état des lieux », dans *BBF*, 2005, n°2, p. 16-22.

par leurs producteurs : la Bibliothèque municipale de Versailles a émis le souhait de conserver ses fonds en ses murs et de procéder à leur inventaire, puis à leur communication en salle de lecture, selon les règles régissant la communication des manuscrits et livres précieux. La question mérite d'être posée en regard de la situation historique de la bibliothèque : installée dans l'ancien ministère des Affaires étrangères de Louis XV, elle n'a jamais quitté ces locaux prestigieux, mais a, au contraire, étendu son local et procédé à de nombreux aménagements destinés à recevoir les lecteurs dans les meilleures conditions. La place des archives, qui expliquent l'histoire des fonds, l'entrée des collections, les aménagements décidés au cours des deux cents dernières années, est de ce fait légitime. Elles participent à l'identité du bâtiment et de l'établissement, elles éclairent l'histoire du personnel qui a travaillé et celle des institutions (sociétés des Sciences morales, d'Agriculture, des Amis de la bibliothèque...) qui ont participé à son existence. Elles aident à connaître également les relations qui se sont établies entre la municipalité et les conservateurs, l'intérêt du ministère de l'Instruction publique à son égard, les relations avec des savants et érudits. Elles donnent enfin des informations essentielles sur la vie quotidienne d'une ville et sur l'élaboration d'une politique de lecture publique au fil des âges.

Le traitement et la communication de ces archives doivent cependant être réalisés de façon exemplaire : de ce fait, nous avons travaillé à l'établissement d'un inventaire sommaire, bientôt complété par un inventaire détaillé dans les semaines à venir. Des chantiers importants vont être lancés, sur lesquels des réflexions sont en cours : fonds iconographique, traitement des archives privées des conservateurs (fonds Hirschauer et Breillat), mais aussi une campagne d'archives orales destinées à recueillir la parole d'anciens responsables de la bibliothèque. Les modalités de cette campagne seront mises en œuvre au cours des prochaines semaines.

Il va de soi, que ce travail ne saurait être accompli sans la validation et le concours des instances en charge des archives publiques : sont ainsi associées au projet de la Bibliothèque municipale de Versailles les Archives communales et les Archives départementales des Yvelines, dont les avis sont nécessaires et obligatoires pour toute poursuite du projet de classement et inventaire.

Les archives de bibliothèques vont être amenées à connaître certainement un rayonnement inédit au cours des prochaines années : les réformes entreprises en bibliothèques municipales, départementales ou universitaires vont générer des changements dans les relations entre l'État, les collectivités territoriales et les institutions concernées. De ce fait, il sera toujours nécessaire de connaître l'évolution historique et politique des bibliothèques au cours des deux cents dernières années. Versailles pourra alors se prévaloir d'avoir été parmi les premiers à engager une réflexion importante sur la question.

BIBLIOGRAPHIE

Notre travail se fondant essentiellement sur des sources manuscrites conservées dans différents dépôts d'archives¹¹⁰, nous avons choisi de resserrer notre bibliographie autour de références soigneusement consultées. Par ailleurs, l'histoire institutionnelle des bibliothèques françaises n'ayant pas fait l'objet de nombreuses études, nous avons choisi de présenter une bibliographie de taille modeste.

Compte tenu de l'aspect diversifié des sources et du temps imparti, nous avons dû recourir à une méthode plus traditionnelle pour établir cette recension.

La bibliographie couvre tous les domaines d'étude que nous avons choisis d'évoquer dans notre mémoire : histoire des institutions françaises, architecture, histoire des bibliothèques, histoire des Yvelines et de Versailles. Elle permet d'avoir un regard sur l'ensemble des questions posées au cours du traitement d'un fonds d'archives anciennes.

Dictionnaires, usuels et périodiques :

Antoine (Michel) *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV : Dictionnaire biographique*, Paris, Éd. du CNRS, 1978, 319 p.

Archives des Affaires étrangères, *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines : histoire et guide*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, 2 vol.

Bachaumont (Louis Petit de) et succ. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou Journal d'un observateur*, Londres, J. Adamsohn, 1777, 29 vol¹¹¹.

Couïard (Émile) *Monographie des assemblées départementales. L'Administration départementale de Seine-et-Oise (1790-1913)*, Versailles, Aubert, 1913, 474 p.

Collectif, *Dictionnaire biographique comprenant la liste et les biographies des notabilités du département de Seine-et-Oise*, Paris, H. Jouve, 1893, non paginé.

Collectif, *L'Académie de Versailles a cent cinquante ans*, catalogue de l'exposition, Versailles, 1984, 235 p.

Collectif, *Revue de l'histoire de Versailles*, Versailles, Réf.

Saint-Anthoine (H. Daniel de) *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce jour*, Paris, Angé, 1837, 280 p.

Monographies :

Barnett, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publique en France de la Révolution à 1939*, Paris, Promodis, 1987, 489 p.

¹¹⁰ Voir toute la première partie.

¹¹¹ Voir l'année 1775, où est fait mention de l'expulsion de l'imprimerie de Berthier des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères.

- Baschet (Armand) *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, Paris, Plon, 1875, 590 p.
- Caffin-Carcy (Odile), Villard (Jacques) *Versailles et la Révolution*, Versailles, Art lys, 143 p.
- Chartier (Roger) (dir) *Histoires de la lecture : un bilan des recherches*, Actes du colloque de Paris des 29 et 30 janvier 1993, Éd. de la maison des Sciences de l'homme, Paris, 1995, 326 p.
- Collectif, *L'architecture et la décoration française aux XVIII^e et XX^e siècles*, Paris, s.d. Librairies et Imprimeries réunies, pl.
- Desrichards (Yves) *Administration et bibliothèques*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie française, 2006, 400 p.
- Favier (Jean) (dir.) *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.
- Foucaud (Jean-François) *La bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet : 1830-1848*, Paris, BnF, 1978, 211 p.
- Goulemot (Jean-Marie) *L'amour des bibliothèques*, Paris, Seuil, 2006, 292 p.
- Kupiec (Anne) *Le livre sauveur. La question du livre sous la Révolution française 1789-1799*, Paris, Kimé, 1997, 250 p.
- Laurent-Hanin (M.) *Histoire municipale de Versailles*, Versailles, Cerf et fils, 1885, 2 vol.
- Le Roi (Joseph-Adrien) *Histoire des rues Versailles, de ses places et avenues, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, Versailles, A. Montalant, 1861, 636 p.
- Mousnier (Roland) *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1974, 2 vol.
- Poulain (Martine) (dir.) *Histoire des bibliothèques françaises, II, Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, 793 p.
- Pradel De Lamase (Martial de) *L'hôtel de la Marine, le monument et l'histoire*, Paris, Plon, 1924, 367 p.
- Samoyault (Jean-Pierre) *Les bureaux du secrétariat d'État aux Affaires étrangères sous Louis XV*, Paris, A. Pedone, 1971, 359 p.
- Tacheau (Olivier) *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République (1897-1939)*, Mémoire DEA, Enssib, 1995.

Varry (Dominique) (dir.) *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle*, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, 672 p.

Articles et tirés à part :

Bacot (M.C.) « Library of Versailles, former ministry of Foreign affairs : where the treaties of aAmerican Independance have been prepared », *Joint Metallurgical Societies*, 1955, 7 p.

Baillet (David) *Lettres à messieurs les membres composant le corps municipal de Versailles* suivi de *Á M. Cazotte, bibliothécaire de la ville de Versailles*, Paris, Patris, 1818, 21 p.

Bertrand (Pierre) et Jessé-Curily, « Le Ministère des Affaires étrangères », dans *La dépêche coloniale illustrée*, Paris, 1902, 12 p.

Braiban (Charles) « Une cité administrative au XVIII^e siècle », dans *La légion étrangère, pages de l'Empire français*, n°41, juil-août 1944, p. 31-32.

Breillat (Pierre) « En marge d'un bicentenaire : la bibliothèque de Versailles, ancien hôtel du dépôt des Affaires étrangères et de la Marine », dans *Revue des Sociétés des Amis de Versailles*, Paris, n°9, sept. 1961, p. 17-26.

Charon (Annie), Diu (Isabelle) et Parinet (Élisabeth) « L'histoire des bibliothèques à l'École nationale des chartes : une tradition d'avenir », dans *BBF*, 2005, n°2, p. 23-28.

Combes (Sonia) « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », dans *BBF*, 2006, n°4, p. 58-64

Dawson (Warrington) « The ministry for Foreign Affairs of Louis XV and Louis XVI » dans *The American society Legion of Honor magazine*, vol. 18, n°1, printemps 1947.

Fossone (M.), Séance d'installation de la Société des Sciences naturelles et de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, le samedi 23 mars 1839, dans l'hôtel de la bibliothèque de la ville de Versailles, Versailles, 1839.

Gauye (Oscar) « Spécificités des archives et convergences avec les bibliothèques, musées et centres de documentation » dans *Archivum*, Paris, 1984, p. 17-23.

Hirschauer (Charles) « Jean-Baptiste Berthier et la décoration de l'hôtel de la Guerre et des Affaires étrangères » dans *Hommage à Charles Hirschauer*, Versailles, Mercier, 1930, p. 61-81.

Hirschauer (Charles) « La bibliothèque de Versailles et le musée Houdon », dans *Le Figaro*, Paris, 1930, 8 p. Deuxième état d'un article paru dans le *Figaro artistique*, 1929.

Joly (Agnès) « Le ministère de la Marine à Versailles », *Neptunia*, 1^{er} trimestre 1948, p. 18-21.

Lemoine (Citoyen) *La bibliothèque nationale de Versailles*, Versailles, Blaizot, an VIII.

Melot (Michel) « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, mission et intérêts communs », dans *BBF*, 2005, n°5, p. 9-12.

Mercier (Simone) « Les bureaux politiques du ministère des Affaires étrangères » dans *Revue de l'histoire de Versailles*, 1963-1964, p. 115-150.

Paillet (Hippolyte) « Sur la méthode de M. Pain », *Journal du département de Seine-et-Oise*, 1806, p. 261.

Poirot (Albert) « Les archives dans les bibliothèques. Logique de service ou accident de parcours ? », dans *BBF*, 2001, n°2, p. 4-14

René-Bazin (Paule) « L'archiviste et ses partenaires. Territoires propres, démarches convergentes », dans *BBF*, 1994, n°5, p. 33-39.

Tacheau (Olivier) « Bibliothèques municipales et genèse des politiques culturelles au XIX^e siècle. Dijon et Besançon entre 1816 et 1914 », dans *BBF*, 1995, n°4, p. 44-51.

Taillemite (Étienne) « Les archives et les archivistes de la Marine des origines à 1870 », *Bibliothèque de l'école de chartes*, 1969, t. CXXVII, p. 27-86.

Varry (Dominique) « L'Histoire des bibliothèques en France : état des lieux », dans *BBF*, 2005, n°2, p. 16-22.

TABLE DES ANNEXES

| | |
|--|------------|
| TABLEAUX STATISTIQUES DE L'ANNÉE 1872 | 100 |
| TABLEAUX STATISTIQUES DE L'ANNÉE 1885 | 102 |
| ICONOGRAPHIE..... | 104 |
| CHARTRE D'ARCHIVAGE DES ARCHIVES COMMUNALES DE VERSAILLES | 110 |

Tableaux statistiques de l'année 1872

Statistique des emprunteurs

| Mois | Emprunteurs | Sciences et Arts | Belles-Lettres | Histoire | Théologie | Jurisprudence | Volumes prêtés |
|--------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------|------------------|----------------------|-----------------------|
| Janvier | 89 | 45 | 128 | 160 | 2 | 7 | 342 |
| Février | 109 | 25 | 121 | 110 | 8 | 11 | 275 |
| Mars | 110 | 53 | 109 | 121 | .. | 9 | 292 |
| Avril | 101 | 41 | 76 | 133 | 16 | 13 | 279 |
| Mai | 111 | 29 | 123 | 168 | 9 | 6 | 335 |
| Juin | 80 | 17 | 97 | 103 | 5 | 11 | 233 |
| Juillet | 113 | 13 | 117 | 97 | 3 | .. | 230 |
| Août | 84 | 29 | 76 | 101 | 4 | 3 | 213 |
| Sept. | / | / | / | / | / | / | / |
| Oct. | 155 | 67 | 129 | 107 | .. | 2 | 305 |
| Nov. | 167 | 10 | 115 | 127 | 2 | 5 | 259 |
| Déc. | 57 | 4 | 41 | 46 | 4 | 2 | 97 |
| Total | 1 176 | 333 | 1 132 | 1 273 | 53 | 69 | 2 860 |

La moyenne par jour est de 4 emprunteurs et 8 volumes prêtés.

Statistique des lecteurs en semaine

| Mois | Lecteurs | Sciences | Belles-Lettres | Histoire | Théologie | Jurisprudence | Volumes consultés |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|------------------|----------------------|--------------------------|
| Janvier | 335 | 80 | 397 | 397 | 34 | 58 | 894 |
| Février | 362 | 96 | 408 | 408 | 41 | 62 | 971 |
| Mars | 386 | 88 | 512 | 512 | 39 | 67 | 1 104 |
| Avril | 362 | 95 | 543 | 543 | 47 | 92 | 1 245 |
| Mai | 393 | 89 | 564 | 564 | 52 | 84 | 1 259 |
| Juin | 359 | 98 | 598 | 598 | 64 | 96 | 1 360 |
| Juillet | 363 | 95 | 628 | 628 | 62 | 92 | 1 386 |
| Août | 234 | 82 | 603 | 603 | 29 | 87 | 1 298 |
| Sept. | / | / | / | / | / | / | / |
| Oct. | 335 | 90 | 562 | 562 | 10 | 91 | 1 254 |
| Nov. | 368 | 101 | 621 | 621 | 43 | 98 | 1 374 |
| Déc. | 415 | 99 | 632 | 632 | 66 | 95 | 1 423 |
| Total | 3 932 | 1 013 | 5 088 | 6 068 | 487 | 922 | 13 568 |

La moyenne par jour est de 13 lecteurs et 37 volumes consultés.

Statistiques des lecteurs le dimanche

| Mois | Lecteurs | Sc. | Belles -L. | Hist. | Théol. | Jurispru dence | Vol. consultés | Visiteurs |
|-------|----------|-----|---------------|-------|--------|-------------------|-------------------|-----------|
| Janv. | 22 | 14 | 42 | 54 | | 2 | 112 | 56 |
| Fév. | 32 | 9 | 45 | 43 | | 3 | 100 | 42 |
| Mars | 31 | 7 | 50 | 56 | | 3 | 116 | 47 |
| Avril | 36 | 10 | 62 | 83 | 1 | 6 | 162 | 54 |
| Mai | 28 | 8 | 57 | 84 | | 6 | 155 | 49 |
| Juin | 47 | 7 | 63 | 89 | 1 | 5 | 165 | 51 |
| Juil. | 43 | 6 | 54 | 81 | | 3 | 144 | 53 |
| Août | 29 | 12 | 45 | 77 | | 3 | 137 | 89 |
| Sept. | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Oct. | 33 | 11 | 41 | 64 | | 4 | 120 | 51 |
| Nov. | 41 | 15 | 52 | 76 | | 11 | 154 | 48 |
| Déc. | 44 | 18 | 56 | 85 | 2 | 9 | 170 | 41 |
| Total | 386 | 117 | 567 | 792 | 4 | 55 | 1 535 | 531 |

Tableaux statistiques de l'année 1885

Statistique des emprunteurs

| Mois | Emprunteurs | Sciences et Arts | Belles-Lettres | Histoire | Théologie | Jurisprudence |
|--------------|--------------|------------------|----------------|--------------|-----------|---------------|
| Janvier | 310 | 40 | 170 | 156 | 7 | 4 |
| Février | 223 | 18 | 134 | 106 | 3 | 4 |
| Mars | 277 | 30 | 160 | 140 | 4 | 6 |
| Avril | 194 | 22 | 138 | 90 | 4 | .. |
| Mai | 269 | 28 | 227 | 100 | 2 | 3 |
| Juin | 224 | 20 | 153 | 94 | 3 | 3 |
| Juillet | 250 | 18 | 180 | 93 | 5 | .. |
| Août | 250 | 36 | 200 | 127 | 1 | .. |
| Sept. | / | / | / | / | / | / |
| Oct. | 265 | 25 | 145 | 138 | 9 | .. |
| Nov. | 245 | 15 | 168 | 108 | 10 | 10 |
| Déc. | 100 | 15 | 48 | 52 | 3 | .. |
| Total | 2 607 | 277 | 1 723 | 1 204 | 51 | 30 |

Statistiques des lecteurs en semaine

| Mois | Lecteurs | Sciences | Belles-Lettres | Histoire | Théologie | Jurisprudence |
|--------------|--------------|--------------|----------------|--------------|------------|---------------|
| Janvier | 533 | 361 | 876 | 913 | 3 | 35 |
| Février | 468 | 324 | 864 | 1 059 | 20 | 46 |
| Mars | 598 | 314 | 1 222 | 762 | 30 | 102 |
| Avril | 465 | 319 | 541 | 623 | 17 | 40 |
| Mai | 375 | 131 | 547 | 718 | 27 | 61 |
| Juin | 461 | 249 | 662 | 659 | 13 | 55 |
| Juillet | 498 | 308 | 749 | 702 | 14 | 48 |
| Août | 309 | 179 | 324 | 416 | 3 | 43 |
| Sept. | / | / | / | / | / | / |
| Oct. | 512 | 358 | 782 | 993 | 12 | 49 |
| Nov. | 465 | 349 | 698 | 782 | 8 | 47 |
| Déc. | 370 | 121 | 453 | 631 | | 15 |
| Total | 5 054 | 3 195 | 7 718 | 8 258 | 147 | 541 |

Statistiques des lecteurs le dimanche

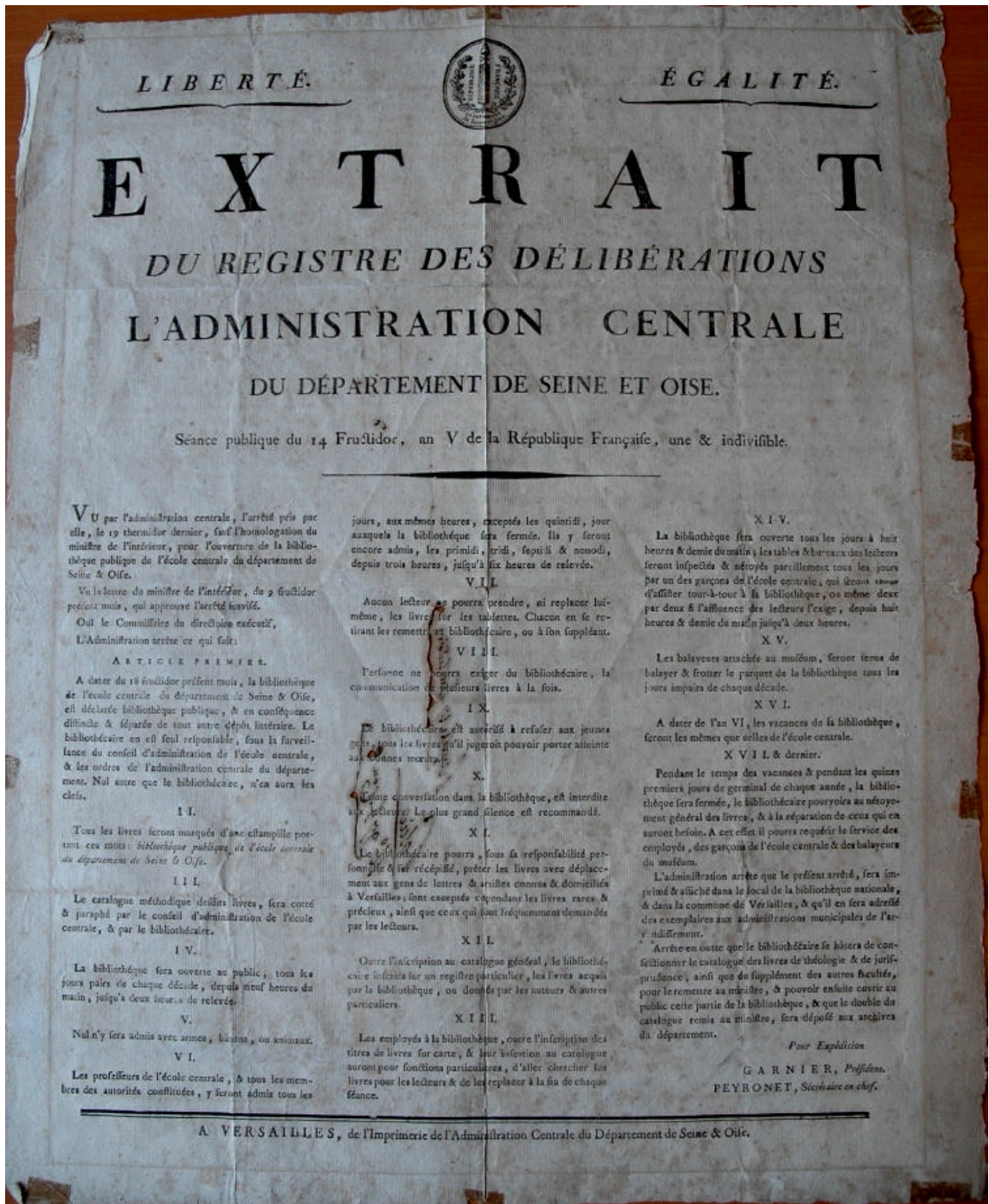
| Mois | Lecteurs | Sc. | Belles -L. | Hist. | Théol. | Jurispru dence | Visiteurs |
|-------|----------|-----|---------------|-------|--------|-------------------|-----------|
| Janv. | 88 | 24 | 89 | 97 | | | 18 |
| Fév. | 90 | 32 | 100 | 88 | | 2 | 31 |
| Mars | 102 | 40 | 95 | 102 | | 4 | 24 |
| Avril | 79 | 27 | 76 | 86 | | | 35 |
| Mai | 98 | 42 | 83 | 75 | | 1 | 26 |
| Juin | 76 | 35 | 104 | 81 | 1 | 2 | 53 |
| Juil. | 84 | 41 | 97 | 76 | | | 29 |
| Août | 29 | 12 | 39 | 27 | | | 15 |
| Sept. | / | / | / | / | / | / | / |
| Oct. | 42 | 56 | 108 | 99 | | 4 | 27 |
| Nov. | 87 | 49 | 99 | 87 | 2 | | 32 |
| Déc. | 99 | 59 | 88 | 83 | | 1 | 25 |
| Total | 929 | 417 | 978 | 901 | 3 | 14 | 295 |

Ces deux séries de statistiques font clairement apparaître un accroissement fort du public de la bibliothèque municipale de Versailles : entre 1872 et 1885, le nombre de lecteurs total dans l'année est passé de 3 932 à 5 054, soit une augmentation de près de 30 %. On remarque avec beaucoup d'intérêt que les Belles-Lettres et l'histoire tiennent le haut du pavé en termes du nombre de volumes consultés. Les ouvertures le dimanche continuent d'attirer un public permanent, dont le chiffre évolue peu, tandis que le nombre de visites s'émeussent entre les deux périodes. Les Versaillais, qui fréquentaient beaucoup la bibliothèque pendant le mois d'août 1872, semblent avoir trouvé d'autres activités durant cette période.

Le nombre d'emprunteurs est resté relativement stable par rapport au nombre de lecteurs, ce qui prouve que les conditions d'accès au prêt ont été durcies face à l'afflux du public.

Iconographie

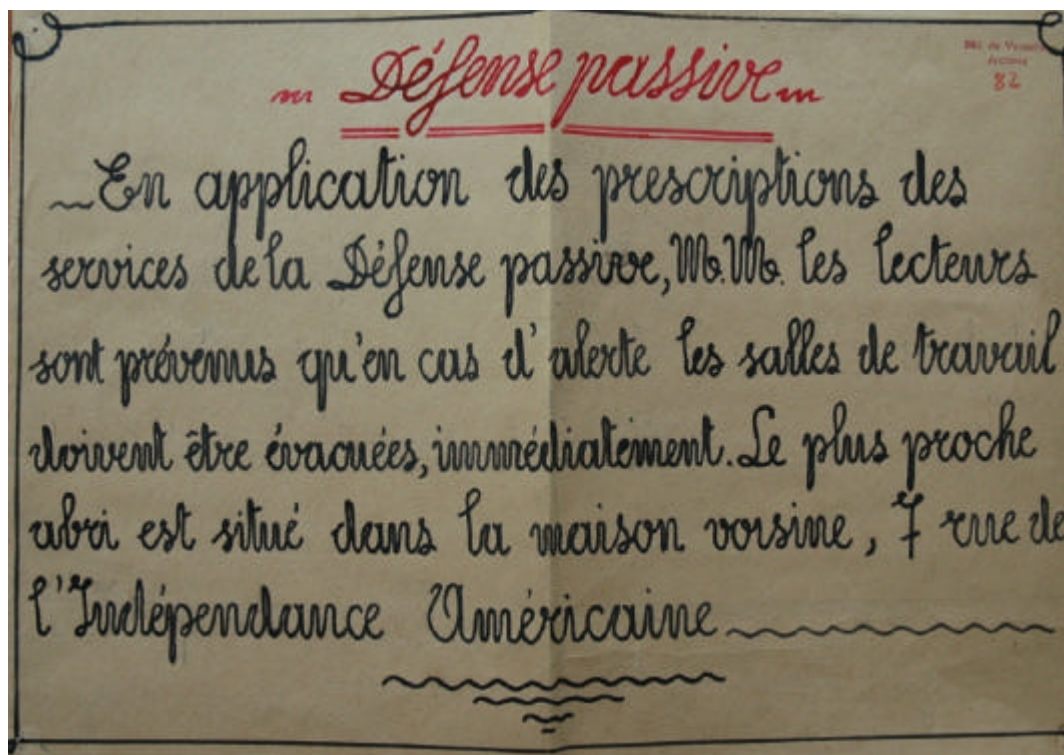
1. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de Seine-et-Oise.
2. Affiche, 1907.
3. Affiche, Seconde Guerre Mondiale.
4. Plan, Seconde Guerre Mondiale.
5. Portrait de R. Pichard du Page.



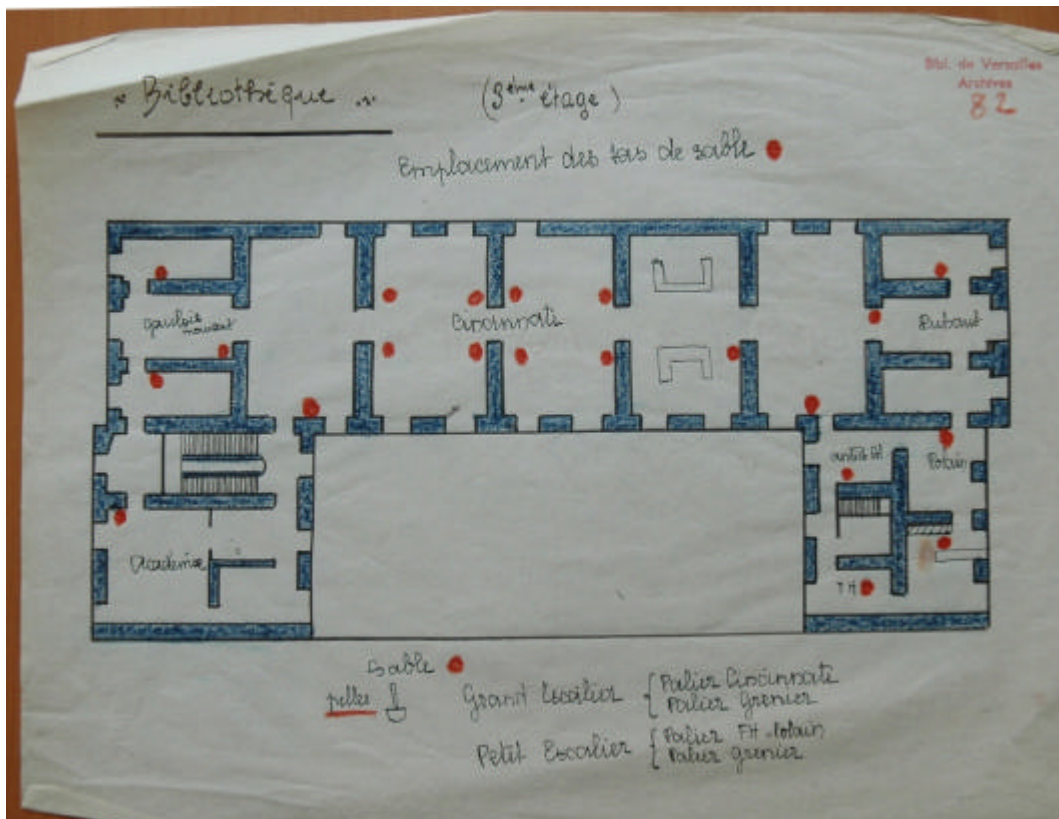
1. Archives de la bibliothèque, XV 1 : extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de Seine-et-Oise. Création de la bibliothèque de l'école centrale du département.



2. Archives de la bibliothèque, XV 1 : Affiche, 1907.



3. Archives de la bibliothèque, IV 1a : Seconde guerre mondiale, défense passive. Avis aux lecteurs.



4. Archives de la bibliothèque, IV 1a : Seconde guerre mondiale. Défense passive : protection des personnes et des bâtiments.



5. Bibliothèque municipale de Versailles, département des estampes : Portrait de R. Pichard du Page par Révot.

Charte d'archivage des Archives communales de Versailles

Afin d'illustrer notre introduction consacrée à « Archives et Bibliothèques », nous publions en annexe la charte d'archivage mise au point par le service d'Archives communales de Versailles, dirigée par Mme Corinne Hubert. Cette charte ne concerne que les documents contemporains et ne s'adresse pas à notre travail d'inventaire. Néanmoins, nous avons cru utile de présenter cet exemple, illustrant fort bien le travail réalisé au niveau municipal dans le but de raisonner la production d'archives des établissements.

Cette charte d'archivage, tout comme notre travail, est dans l'attente d'une validation de la part des Archives départementales des Yvelines.

N.B. La charte d'archivage est tirée d'un document pdf. La numérotation des pages est de 147 à 154.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Adalbert de Prusse, prince, 49
Angivilliers, surintendant de Versailles, 41
Artois, Charles, comte d', 28, 38, 51

B

Baillot, David, 31, 39, 40, 42, 43, 51, 89
Belle-Isle, Maréchal de, 34, 35
Berthier, Jean-Baptiste, 20, 21, 23, 24, 28, 30, 33, 34, 36
Bizet, Georges, 22, 56
Blaizot, libraire, 20, 31, 37, 38, 89
Bonaparte, Lucien, ministre de l'Intérieur, 29, 39
Bontch-Brouevitch, Vladimir D., 9
Breillat, Pierre, 23, 32, 36, 66, 75, 88
Brière, Gaston, 62
Buffy, évêque constitutionnel de Versailles, 37, 38, 39
Buisson du Péron, imprimeur du roi, 36

C

Canecaude, chevalier de, 37
Capitant, René, 62
Cazotte, Jacques-Scévole, 20, 42, 43, 44, 45, 50, 51, 52, 54, 56, 75, 87, 89
Châteaubriant, Alphonse de, 60, 61, 86
Choiseul, Etienne de Stainville, duc de, 21, 30, 34, 35
Coüard, Emile, 11, 12, 89

D

De La Gorce, homme de lettres, 34
Delacroix, Charles, ministre des Relations extérieures, 38
Delerot, Émile, 12, 20, 22, 25, 31, 56, 57, 58, 66, 75, 78, 87
Déluzines, Charles, 40, 41, 42
Doumergue, Gaston, 11
Duchesnes, conseiller municipal, 44, 45, 47
Durand de Distroff, archiviste, 35
Duval, Robert, journaliste, 12, 13, 58

F

Fourcroy, Antoine-François, 39
Fromageot, Paul, 20

G

Gasparin, comte, 47
Goulemot, Jean-Marie, 62
Guillaume I^{er}, roi de Prusse, 55

Guizot, François, 37, 45, 52, 87

H

Hirschauer, Charles, 19, 20, 23, 31, 32, 33, 36, 46, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 66, 67, 68, 75, 78, 87, 88
Huot, Jean-Jacques-Nicolas, 20, 44, 47, 48, 52, 53, 54, 56, 75

I

Ibar, Marie-Agnès, 20, 22, 31
Ingouf, graveur, 30

J

Joly, Agnès, 14, 23, 25, 32, 36, 62, 63, 68, 75
Jouvencel, maire de Versailles, 20, 42

K

Kranzki, conseiller prussien, 55

L

La Londe, maire de Versailles, 42
Lagarde, Hugues, 21, 30, 38
Le Prince, Henry Simon, 38, 43, 45, 46, 47, 48, 51, 53, 54, 82
Le Roi, Joseph-Adrien, 20, 21, 22, 31, 47, 48, 49, 54, 55, 56, 57, 60, 75, 78, 87
Lebaudy, bibliophile, 80
Lemonnier, Jacques, 52
Lénine, 9
Léonardon, Henri, 23, 58, 59, 75
Louis XIV, 44, 54, 55, 57
Louis XV, 17, 34, 36, 56, 61, 88
Louis XVI, 20, 36, 42, 51, 60
Louis XVIII, 28, 37
Louis-Philippe, 23, 47, 53
Luitpold de Bavière, prince, 55

M

Maintenon, Françoise de, 10, 11, 13, 58
Mandard, architecte, 41
Marie-Antoinette, 31, 36, 51, 61, 78
Maurepas, chevalier de, maire de Versailles, 42
Mayeur, bibliothécaire, 37, 38, 39
Michelet, Jules, 15, 16
Montalivet, ministre de l'Intérieur, 42

N

Nolhac, Pierre de, 12

P

Paillet, Hippolyte, 37, 39, 40, 42, 43, 51, 75, 89
Pétigny, maire de Versailles, 40
Pichard du Page, René-Hippolyte, 32, 60, 61, 62, 66,
67, 75, 76, 78, 85, 86, 87, 101
Poirot, Albert, 9, 13, 15
Pronville, conseiller municipal, 42, 43, 44, 46, 48, 87

T

Taphanel, Achille, 11, 12, 57, 58, 59, 75, 78

V

Villet, archiviste, 38

W

Walpole, Horace, 35